

# Insee Dossier

Martinique



Antilles-Guyane

N° 6

Mai 2017

## Familles de Martinique : vers une évolution des modèles familiaux



Ce dossier a été réalisé par l’Insee Antilles-Guyane en partenariat avec la Caisse d’Allocations Familiales de Martinique.

Ont participé à cette étude :

**CAF de Martinique** : Le Chef du Département Études et Communication de la CAF.

**Insee Direction Interrégionale Antilles-Guyane** : Christophe BASSO, chef du Service territorial de Fort-de-France.

**Auteur** : Annick COUILLAUD, Chargée d’études, Insee.

**Collaboration** : Maud TANTIN-MACHECLER, Rédacteur en chef adjointe, Insee.

# Avant-propos

Cette quatrième édition de « Familles de Martinique » témoigne de l'intérêt d'un travail conjoint entre les acteurs des politiques sociales et familiales et le système statistique public : la Caisse d'Allocations Familiales de Martinique et l'Institut national de la statistique et des études économiques s'associent à nouveau pour actualiser cet outil d'aide à la décision et au pilotage des politiques sociales de la Martinique.

La première partie de ce dossier porte sur les définitions : il s'agit de rapprocher les deux définitions d'administration des politiques sociales et statistique pour mettre en évidence la difficulté à définir et identifier un concept de famille commun. Associé à chaque grande mesure en faveur des familles, ce dossier met en regard un panorama des populations et des familles concernées : aides à destination de l'enfance et de la famille, prestations destinées à lutter contre la précarité et enfin aides au logement.

Afin de rendre compte des prestations familiales, sont ainsi analysées les structures familiales de Martinique, la composition des ménages et la petite enfance jusqu'à l'autonomie des jeunes adultes. Pour mieux cerner les évolutions récentes des prestations destinées à lutter contre la précarité, sont décrits les revenus des familles et des ménages selon les dernières sources disponibles. Et afin d'informer les politiques d'aides au logement, sont explicitées les conditions de logements en Martinique.

Sont ainsi évoqués des sujets aussi divers que la monoparentalité, les interruptions volontaires de grossesse, les revenus des familles et la part des prestations sociales dans ces revenus. La connaissance du contexte sociodémographique apporte une vision générale des phénomènes et permet ainsi de mieux cerner les besoins de certains publics.

Directeur interrégional de l'Insee Antilles-Guyane

**Yves Calderini**

# Sommaire

## Avant-propos

3

## Conditions de vie des familles

### **Structures familiales**

#### *La chute de la fécondité et les changements majeurs dans l'évolution des modèles familiaux*

De plus en plus de personnes seules

Prédominance des familles avec un unique enfant

Davantage de familles monoparentales également

La monoparentalité, une réalité permanente de la vie familiale martiniquaise

Huit enfants sur dix âgés de moins de 25 ans vivent dans une famille monoparentale

La monoparentalité est plus élevée dans les communes à forte population

Peu de couples mariés en Martinique

*Zoom - Les grandes tendances démographiques*

*Zoom - La population des seniors continue de croître*

### **Petite enfance, enfance et jeunesse**

#### *Fécondité et natalité en baisse, décline des effectifs scolaires, réussite au baccalauréat*

11

La natalité toujours en baisse

Un taux de fécondité au-dessus de la moyenne nationale

Les taux d'interruption volontaire de grossesse plus élevés qu'en Hexagone

La mortalité infantile en baisse

Moins d'enfants de moins de six ans

La crèche : une structure d'accueil majoritaire

La scolarisation est le deuxième type d'accueil des enfants de moins de six ans

Baisse des effectifs scolarisés

2015 : un bon millésime pour le bac général

Toujours plus de réussite au Diplôme national du brevet (DNB)

### **Prestations familiales**

#### *Plus d'une famille martiniquaise sur deux perçoit une allocation*

17

Moins d'allocataires et aussi moins d'enfants à charge

Cinq allocataires sur dix perçoivent au moins une prestation familiale

Baisse des prestations liées à la naissance du jeune enfant

Évolution des politiques sociales et familiales depuis 2001

Les prestations liées à l'enfance et à la jeunesse

Les prestations liées à l'entretien de l'enfant baissent également

Familles monoparentales, premiers bénéficiaires des prestations familiales

*Zoom : Évolution des politiques sociales et familiales depuis 2001*

### **Définitions**

22

## Revenus et soutiens sociaux

23

### **Les revenus des familles**

*Des niveaux de vie inégalitaires, des prestations sociales en complément de ressources insuffisantes*

Le seuil de pauvreté est égal à 600 € par mois

Un cinquième de la population martiniquaise vit sous le seuil de pauvreté

Près de sept foyers sur dix sont non imposables en Martinique

*Zoom- Les ménages face au chômage*

Des jeunes particulièrement touchés par le chômage

Le RSA est le premier revenu minimum garanti

La moitié des allocataires bénéficient du RSA

7 % de bénéficiaires de l'allocation Adulte handicapé (AAH)

1 % seulement des allocataires âgés de 55 ans et plus sont bénéficiaires du RSO

### **Les conditions de logement**

*Amélioration des conditions de logement*

30

Toujours plus de résidences principales

Les conditions d'occupation s'améliorent

La qualité et le confort des logements s'améliorent

Beaucoup de ménages en sous-peuplement

Un parc locatif social relativement jeune

Une résidence principale sur cinq est un logement locatif social

Le prêt locatif social (LLS), principal source de financement des logements sociaux

Moins d'un logement sur cent financé par un prêt à taux zéro (PTZ)

Les aides au logement de la CAF en progression pour l'ALS

### **Définitions**

38

## Méthodologie, Sources, Bibliographie

49

# Les structures familiales

## La chute de la fécondité et les changements majeurs dans l'évolution des modèles familiaux

**E**n 2013, 164 603 ménages sont recensés en Martinique, parmi lesquels 63 % regroupent des familles et 37 % des ménages d'une personne seule ou autres types de ménages. La structure familiale martiniquaise se modifie avec une prédominance des familles monoparentales (41 %) par rapport aux couples avec enfant(s) (33 %) et aux couples sans enfant (26 %). La monoparentalité reste donc primordiale et les unions peu courantes. Alors que les familles nombreuses diminuent, le nombre de personnes seules et de seniors de 65 ans et plus continue d'augmenter.

Annick Couillaud

Au 1er janvier 2013, la population de Martinique est estimée à 385 551 habitants, un peu moins qu'en 2012 (- 0,7 %), et la baisse s'est affirmée sur la période 2008-2013.

La région regroupe 164 603 ménages (*encadré*), soit 7 270 de plus qu'en 2008. Près de deux tiers d'entre eux sont des ménages constitués de famille(s), un tiers est constitué d'une seule personne. Les autres ménages sans famille sont peu nombreux. Les familles monoparentales sont les plus nombreuses.

Parmi les 106 920 familles martiniquaises (*encadré*), 41 % sont des familles monoparentales, dont 90 % concernent les femmes. Les couples avec enfant(s) et sans enfant sont plus nombreux, respectivement 33 % et 26 % (*figure 1*).

La structure familiale des ménages continue de se modifier en Martinique comme en France hexagonale. Les ménages composés de plusieurs générations tendent à disparaître.

### De plus en plus de personnes seules

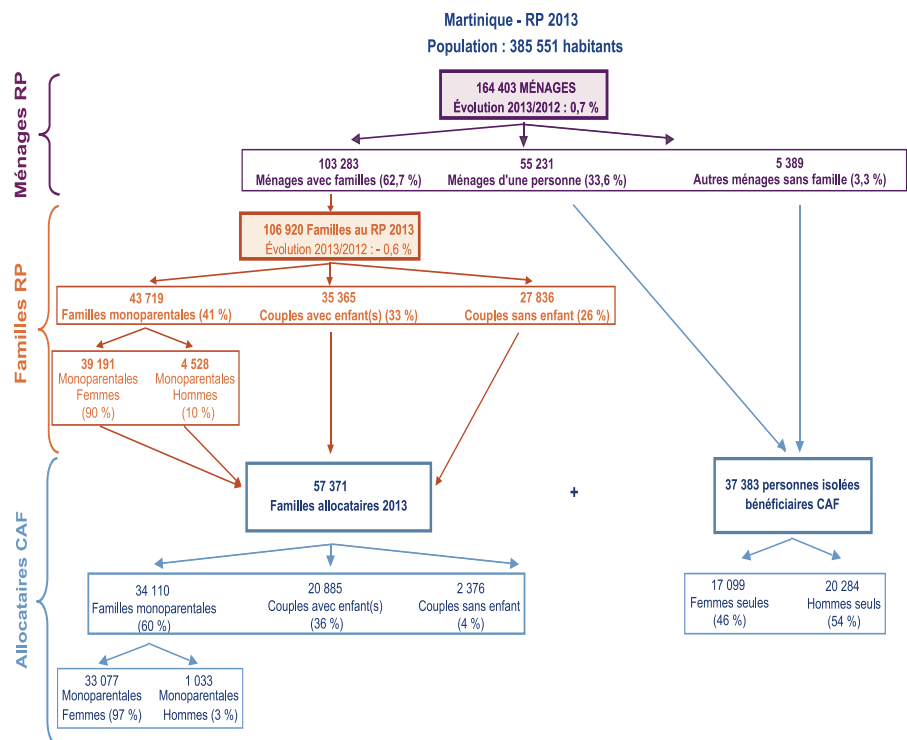
En Martinique, comme dans l'Hexagone, le nombre de personnes seules augmente. En 2013, plus d'un tiers des ménages martiniquais est dans cette situation, soit 4 points de plus qu'en 2008 et 9 points de plus qu'en 1999.

Quatre familles sur dix sont monoparentales, leur part a légèrement diminué durant ces cinq dernières années, mais dans une moindre mesure : -0,4 point entre 2008 et 2013 alors qu'elle s'est élevée de 0,6 point entre 1999 et 2013.

À l'inverse, et bien que les ménages composés de couples restent toujours les plus représentatifs, ils diminuent et représentent 60 % de l'ensemble des ménages, soit 3 points de moins qu'en 2008 mais aussi -10 points depuis 1999 (*figure 2*).

### 1 53,7 % des familles dénombrées au RP sont allocataires de la CAF

Répartition des familles au sens du recensement de la population et au sens de la CAF



Sources : Insee, RP 2013 (exploitation complémentaire) et CAF 2013

### La CAF prend en charge six familles sur dix

La méthodologie développée par la Caisse d'Allocations Familiales de Martinique (CAF) pour définir les bénéficiaires de prestations légales conduit à un nombre de familles « allocataires » moindre que celui défini par le RP. Ainsi, seules 53,7 % des familles dénombrées au RP sont prises en compte par la CAF de Martinique.

Parmi elles, 60 % sont des familles monoparentales (seules 3 % d'entre elles, ont un homme comme chef de famille), 36 % sont des couples avec au moins un enfant et 4 % des couples sans enfant.

Dans le cadre d'aides au logement et d'aides sociales, la CAF prend également en charge 39 % des personnes isolées recensées au RP, dont 46 % de femmes, 54 % d'hommes.

En Martinique, le nombre des ménages de trois et quatre personnes est équivalent à celui des ménages de deux personnes (27,6 %), alors que, dans l'Hexagone, ce sont les ménages de deux personnes qui prédominent.

Le nombre moyen de personnes par ménage est un peu plus élevé en Martinique : 2,3 personnes contre 2,2 personnes dans l'Hexagone.

**Prédominance des familles avec un unique enfant**

La structure familiale des ménages continue de se modifier en Martinique comme en France hexagonale.

La proportion de familles avec un seul enfant reste la plus importante en Martinique quatre familles sur dix en 2013. Leurs effectifs ont légèrement diminué sur les cinq dernières années alors que la baisse amorcée depuis 1999 situe l'écart à -6 points en 2013.

Depuis 1999, le nombre de familles nombreuses diminue. Deux familles sur dix ont deux enfants (-2 points entre 2008 et 2013), et une famille sur dix est une famille nombreuse (ayant trois enfants ou plus). Ces dernières sont, davantage orientées à la baisse (-3 points depuis 2008, -6 points depuis 1999).

Dans l'Hexagone, plus de quatre familles sur dix n'ont pas d'enfant. Une famille sur quatre a un seul enfant, une sur cinq en a deux et seule une famille sur dix est une famille nombreuse (figure 3).

**Davantage de familles monoparentales également**

Le nombre de familles monoparentales continue d'augmenter : elles sont actuellement un peu plus nombreuses que les familles nucléaires (couples avec au moins

un enfant). Elles représentent 41 % de l'ensemble des familles. En 2013, un tiers des familles vivent en couples avec des enfants mais leur nombre diminue de 5 points en 2013 (figure 4).

Les familles martiniquaises sont un peu plus âgées que les familles hexagonales. Dans deux familles sur dix, la personne de référence a moins de 40 ans en Martinique (27 % en Hexagone).

**La monoparentalité, une réalité permanente de la vie familiale martiniquaise**

La monoparentalité est plus répandue en Martinique que dans l'hexagone. Ainsi, en 2013, 41 % des familles sont monoparentales en Martinique, 39 % en Guadeloupe, alors qu'elles représentent à peine 15 % en hexagone (figure 5).

En Martinique, la part des familles monoparentales a augmenté de 2 points entre 2008 et 2013, soit légèrement plus qu'entre 1999 et 2008 (+1 point). Entre 2008 et 2013, le rythme annuel moyen de croissance (+ 0,6 %) s'est moins élevé qu'entre 1999 et 2008 (+ 1,4 %).

En Hexagone, bien que les familles monoparentales soient moins importantes que les couples avec ou sans enfant, leur proportion évolue plus rapidement que dans notre région. Elle augmente de 10 % au cours de la première période et de 28 % au cours de la seconde, soit un rythme annuel moyen respectivement de + 1,7 % et + 1,9 %.

Seuls 10 % des familles monoparentales sont représentées par un homme, un taux quasi-identique aux périodes précédentes, malgré une croissance plus élevée que les femmes durant les cinq dernières années en Martinique comme en France hexagonale.

Durant les cinq dernières années, la croissance a été moins importante dans les fa-

milles monoparentales où la femme est la personne de référence : seulement 1,5 % alors que celle des hommes a nettement progressé (+ 7,3 %).

Le nombre d'enfants au sein des familles monoparentales diminue régulièrement depuis 1999 : celles ayant un seul enfant (24 %) ont augmenté de 2 points entre 2013 et 2008, et de 9 points entre 2013 et 1999 (9 % en hexagone) ; 5 % en ont au moins trois (1 % en hexagone).

L'image type de la famille monoparentale se résume à une femme seule avec un enfant. En 2013, neuf familles monoparentales sur dix sont dans ce cas en Martinique, un peu plus qu'en Hexagone (+0,7 point).

**Le « concept ménage » et le « concept famille »**

Un **ménage** regroupe l'ensemble des occupants d'une résidence principale, qu'ils aient ou non des liens de parenté. Il peut être composé d'aucune, d'une ou de plusieurs familles. Dans un ménage, une personne vit :

- soit seule,
- soit au sein d'une famille,
- soit « isolée ».

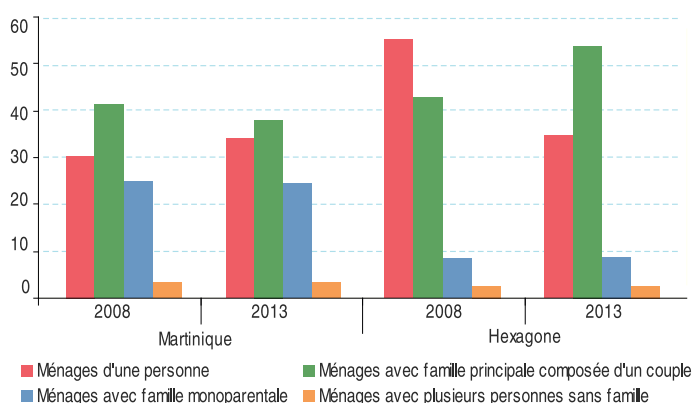
Une **famille**, au sens du recensement de la population, est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée :

- soit d'un couple vivant au sein d'un ménage sans enfant,
- soit d'un couple vivant au sein d'un ménage avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage ;
- soit d'un adulte isolé avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage (famille monoparentale).

Une **famille est dite nombreuse** lorsqu'elle comprend trois enfants ou plus. Pour qu'une personne soit **enfant d'une famille**, elle doit être célibataire et ne pas avoir de conjoint ou d'enfant vivant dans le même ménage.

**2 De plus en plus de personnes seules**

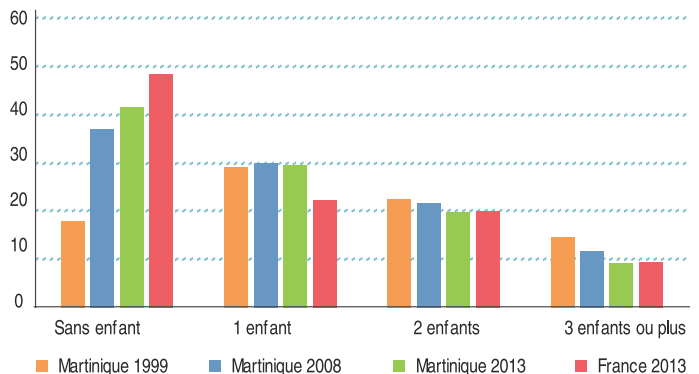
Ménages selon la structure familiale du ménage



Source : Insee, Recensements de la population 2008 et 2013 exploitations complémentaires.

**3 Davantage de familles avec un seul enfant**

Familles selon le nombre d'enfants de moins de 25 ans (en %)



Source : Insee, Recensements de la population 1999, 2008 et 2013 exploitations complémentaires.

Le nombre d'enfants au sein des familles monoparentales diminue : six sur dix d'entre elles ont un enfant unique comme en Hexagone. 14 % en ont au moins trois (11 % en Hexagone).

Les femmes assurant la monoparentalité sont en activité pour quatre sur dix d'entre elles (six sur dix en Hexagone).

La moitié des familles monoparentales ont un chef de famille âgé de 35 à 54 ans alors que parmi les couples avec enfant(s) ils sont six sur dix dans cette tranche d'âge.

**Huit enfants sur dix âgés de moins de 25 ans vivent dans une famille monoparentale**

Parmi les enfants vivant au sein d'une famille monoparentale, 84 % sont âgés de moins de 25 ans. Neuf enfants sur dix de ces enfants ont une mère comme chef de famille.

Alors que le nombre de familles monoparentales croît de 2 % entre 2008 et 2013, le nombre d'enfants vivant dans cette situation diminue de 5 %. La majorité de ces enfants vit avec un parent inactif (51 %), identique à la situation de 2008.

Moins de la moitié des enfants vit dans un couple. dans ces familles, six sur dix ont au moins un des deux parents en activité (88 %). Les autres vivent dans un couple où les deux parents sont inactifs.

Dans l'Hexagone, seul un cinquième des enfants de moins de 25 ans vit dans une famille monoparentale, dont 7 % avec un parent inactif. Parmi les 79 % vivant dans un couple, deux enfants sur dix ont deux parents inactifs (figure 6).

**La monoparentalité est plus élevée dans les communes à forte population**

Fort-de-France qui concentre la plus forte population de l'agglomération Centre détient le taux de familles monoparentales le plus élevé de la Martinique (49 %). Ce taux dépasse celui de deux communes du Nord à faible population : Macouba 48 % et Le Prêcheur 45 %. Elles sont ainsi les trois communes de l'île où les taux sont les plus élevés.

**4 Davantage de familles avec un seul enfant**

Familles martiniquaises selon le nombre d'enfants de moins de 25 ans (en %)

	2008		2013		Hexagone 2013	
	Effectif	%	Effectif	%		%
Couple sans enfant	24 903	23	27 836	26		43
Couple avec enfant(s)	40 726	38	35 365	33		43
avec 1 enfant	17 520	16	16 654	16		17
avec 2 enfants	15 296	14	13 066	12		17
avec 3 enfants ou plus	7 910	7	5 645	5		8
Famille monoparentale femme	38 597	36	39 191	37		12
avec 1 enfant	20 929	19	22 454	21		7
avec 2 enfants	11 064	10	11 082	10		3
avec 3 enfants ou plus	6 604	6	5 655	5		1
Famille monoparentale homme	4 221	4	4 528	4		3
avec 1 enfant	2 912	3	3 149	3		2
avec 2 enfants	973	1	1 024	1		1
avec 3 enfants ou plus	336	0	355	0		0
Famille monoparentale ensemble	42 818	39	43 718	41		15
avec 1 enfant	23 841	22	25 602	24		9
avec 2 enfants	12 037	11	12 106	11		4
avec 3 enfants ou plus	6 940	6	6 010	6		2
<b>Ensemble des familles</b>	<b>108 447</b>	<b>100</b>	<b>106 920</b>	<b>100</b>		<b>100</b>

Source : Insee, Recensements de la population 2008 et 2013 exploitations complémentaires.

Avec 97 logements sociaux pour 1 000 habitants, la CACEM détient la densité la plus élevée du territoire, en raison de la forte concentration de logements sociaux à Fort-de-France 117 %o habitants. Près de la moitié des familles qui y résident, sont des familles monoparentales (45 %).

Macouba et Le Prêcheur, sont des communes à faible population et ont presque une famille sur deux de type monoparentale. Ajoupa-Bouillon se démarque des autres communes martiniquaises : entre 2008 et 2013, elle bénéficie d'une hausse de sa population de 11,3 % et d'autre part, la part des familles monoparentales s'est élevée de 10 points.

Dans l'ensemble des EPCI de Martinique, la personne de référence est une femme dans neuf familles monoparentales sur dix (figures 7 et 8).

Peu de couples mariés en Martinique

**Peu de couples mariés en Martinique**

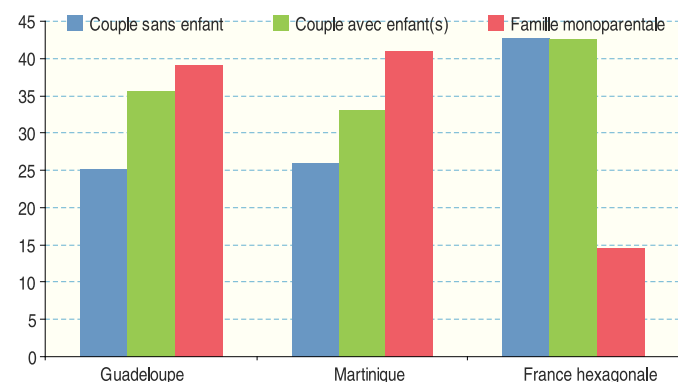
Les Martiniquais ont peu recours à l'institution du mariage, au contraire des tendances hexagonales. En 2013, à l'âge légal du mariage (15 ans ou plus), seuls 26 % des personnes recensées se sont déclarées mariées, beaucoup moins qu'en France hexagonale où elles sont 34 %. La part de personnes non mariées est de loin plus importante que dans l'hexagone (12 points).

En 2013, les femmes martiniquaises sont bien plus nombreuses à déclarer ne pas être mariées (40 %) comparativement aux hommes (33 %).

En 2013, 1 017 mariages ont été célébrés en Martinique soit 128 mariages de moins qu'en 2012 (- 11 %). Depuis 2008, le nombre de mariages décroît régulièrement ce qui ramène le taux de nuptialité de 3,4%o en 2007 à 2,6%o en 2013. Il demeure in-

**5 Taux important de familles monoparentales aux Antilles**

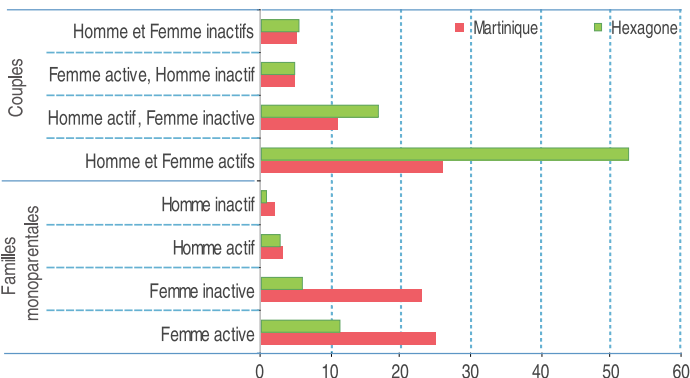
Répartition des familles aux Antilles et en Hexagone



Source : Insee, Recensement de la population 2013 exploitation complémentaire..

**6 En Martinique, autant d'enfants vivent avec un parent actif ou bien inactif dans une famille monoparentale**

Part des familles ayant des enfants de moins de 25 ans répartie selon le type

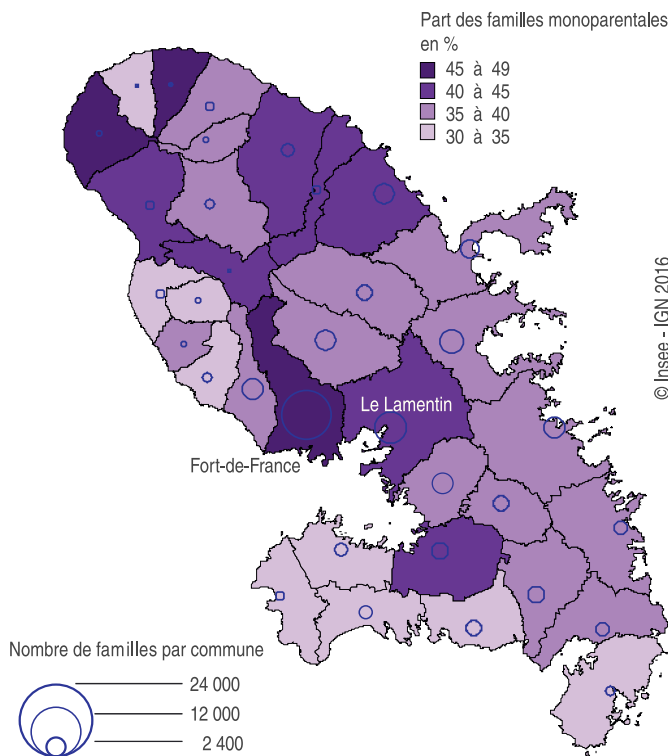


Source : Insee, Recensement de la population 2013 exploitation complémentaire..



**7 Davantage de familles monoparentales à proximité des pôles urbains**

Part des familles monoparentales et effectifs des familles par commune en 2013



Source : Insee, Recensement de la population 2013 (exploitation complémentaire).

**8 2,1 % de familles monoparentales en plus en 5 ans**

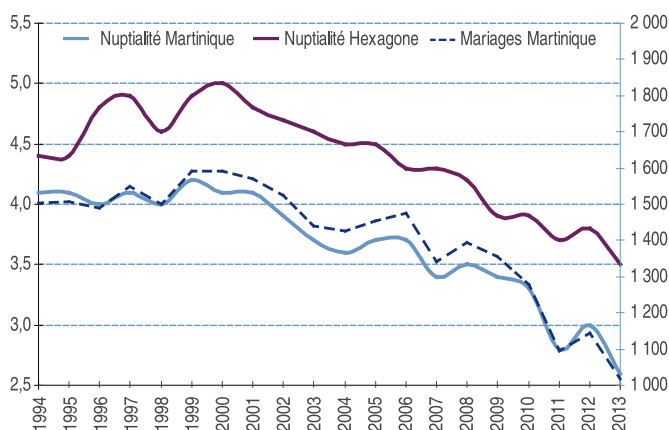
Structure des familles monoparentales comparée aux évolutions de la population et des logements sociaux par commune (en %)

	Part dans le total des familles 2013	Évolution 2013/2008		Part des logements sociaux 2013
		des familles monoparentales	de la population	
L'Ajoupa-Bouillon	36,6	48,7	11,3	0,4
Les Anses-d'Arlet	32,2	-11,4	5,8	0,3
Basse-Pointe	39,8	-6,4	-5,2	0,7
Le Carbet	33,2	-3,3	0,3	0,4
Case-Pilote	34,6	-5,4	1,1	1,7
Le Diamant	31,0	1,6	8,1	1,0
Ducos	36,7	3,0	2,7	4,1
Fonds-Saint-Denis	44,2	-20,7	-10,3	0,1
Fort-de-France	49,0	-0,5	-5,3	34,0
Le François	40,2	2,4	-2,0	2,8
Grand'Rivière	34,2	-20,5	-24,4	0,1
Gros-Morne	38,7	-5,0	-6,1	1,4
Le Lamentin	41,7	9,5	4,0	13,1
Le Lorrain	42,5	-4,9	-1,6	0,9
Macouba	48,0	-24,4	-19,5	0,1
Le Marigot	43,8	-8,2	-7,3	0,8
Le Marin	39,9	14,4	-1,1	2,7
Le Morne-Rouge	36,7	3,6	-0,2	0,7
Le Prêcheur	45,0	-3,3	2,6	0,4
Rivière-Pilote	39,9	3,0	-6,4	1,8
Rivière-Salée	41,4	2,8	0,7	4,6
Le Robert	38,6	9,6	2,6	4,4
Saint-Esprit	40,5	15,9	7,2	1,6
Saint-Joseph	36,6	4,2	0,2	2,0
Saint-Pierre	42,2	-12,0	-1,6	1,9
Sainte-Anne	33,2	-11,1	-8,6	1,0
Sainte-Luce	33,7	31,6	6,8	2,7
Sainte-Marie	41,5	-9,8	-6,4	1,6
Schoelcher	37,7	0,8	-8,6	4,7
La Trinité	39,4	7,2	-1,3	4,2
Les Trois-Îlets	33,1	14,0	6,0	1,7
Le Vauclin	37,6	0,0	3,0	1,8
Le Morne-Vert	31,8	-10,4	5,0	0,2
Bellefontaine	38,2	-15,2	0,0	0,5
<b>Martinique</b>	<b>40,9</b>	<b>2,1</b>	<b>-1,4</b>	<b>100,0</b>

Source : Insee, Recensement de la population 2013 (exploitation complémentaire).

**9 Baisse générale de la nuptialité**

Évolution du taux de nuptialité et du nombre de mariages (en % et en nombre)



Lecture : en Martinique, le taux de nuptialité est passé de 4,1 % en 1994 à 2,6 % en 2013 et dans l'hexagone de 4,4 % en 1999 à 3,5 % en 2013. Parallèlement, le nombre de mariages est passé de 1 503 à 1 017 durant la même période en Martinique.

Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

férieur à celui de l'hexagone (3,8 %). En 2013, 22 % des mariages concernent des jeunes martiniquais âgés de 15 à 29 ans ; les hommes se marient plus tôt que les femmes.

Cinq mariages sur dix célébrés en Martinique unissent des hommes ou femmes de moins de 40 ans (sept sur dix en France hexagonale).

L'âge moyen au mariage est plus élevé en Martinique qu'en Hexagone. Les hommes ont 41 ans en moyenne, les femmes 40 ans, soit 5 ans de plus qu'en moyenne nationale (36 ans et 35 ans). 565 divorces ont été enregistrés, 29 de moins qu'en 2012.

Bien qu'ils aient diminué de 5,4 %, le nombre de divorces marque une certaine stabilité dans le temps, autour de 600 di-

vorces par an ces cinq dernières années (figure 9).

Le nombre de pactes civils de solidarité (Pacs) a connu une forte progression entre 2007 et 2009. Puis à partir de 2011, suite à une modification fiscale, il demeure quasiment stable jusqu'en 2013 où 150 Pacs sont conclus en Martinique, soit un Pacs enregistré pour sept mariages célébrés. ■

**Situation conjugale**

Depuis le recensement de la population 2013, seule est collectée une information sur la situation conjugale, mêlant statut matrimonial légal (personne mariée, pacsée, veuve ou divorcée) et situation conjugale de fait (personne en concubinage, union libre ou célibataire). Cette situation conjugale correspond à ce que les personnes ont déclaré et peut donc parfois différer de leur situation légale. L'union libre ou la liaison par un Pacs ne constitue pas un état matrimonial légal. Avant 2013, seul l'état matrimonial légal était déclaré.

**Mariages des mineurs**

Pour aider à lutter contre les mariages forcés, l'âge légal du mariage des femmes a été aligné sur celui des hommes par une proposition de loi, adoptée en deuxième lecture par le Sénat, dans la nuit du 24 au 25 janvier 2006. Ce n'est donc qu'à compter de 18 ans qu'une femme, comme un homme, sera libre de se marier.

L'article 144 du Code civil, modifié par la Loi n°2013-404 du 17 mai 2013, dispose que l'homme et la femme ne peuvent contracter mariage avant dix-huit ans révolus, sous réserve des dispenses d'âge accordées, pour des motifs graves, par le Procureur de la République.

### Les grandes tendances démographiques

Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, la population de Martinique est de 385 551 habitants. Sur les cinq dernières années, l'accroissement annuel moyen est négatif (-0,62 %). Durant la période 2008-2013, la proportion d'hommes diminue de 3,3 %, un peu plus que celle des femmes, en baisse de 2,8 % (figure 10).

#### Ralentissement démographique

La Martinique a connu une croissance démographique forte jusqu'à la fin des années 90, exclusivement tirée par l'excédent naturel, les naissances étant plus nombreuses que les décès. Depuis, on constate un ralentissement : le taux d'accroissement annuel moyen entre 1990 et 1999 de 0,66 % est passé à 0,47 % entre 1999 et 2007 puis devient négatif entre 2008 et 2013 (-0,62 %). Un rythme d'ailleurs qui s'éloigne progressivement de celui de l'Hexagone (0,5 %). Ce ralentissement s'explique par la diminution du solde naturel, l'excédent des naissances (4 128) sur les décès (2 902), en 2013, s'étant réduit, surtout depuis 2010. Il s'explique aussi par un déficit soutenu du solde migratoire.

La Martinique est la région d'outre-mer présentant la plus faible fécondité. L'indicateur conjoncturel de fécondité (définitions) a diminué depuis 5 ans passant ainsi sous l'ICF hexagonal. Il est de 1,92 en 2013 contre 1,97 en Hexagone plaçant ainsi la région au 21<sup>e</sup> rang des régions hexagonales, parallèlement à une baisse de 5 % du nombre de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) entre 2008 et 2013. Les autres régions d'outre-mer se caractérisent par des taux de fécondité plus dynamiques (figure 11).

#### Viellissement de la population

Le vieillissement de la population martiniquaise continue et se confirme par le biais de plusieurs indicateurs démographiques. En lien avec les nombreuses émigrations des jeunes adultes, la Martinique souffre, comme la Guadeloupe, d'un fort déficit de femmes âgées de 18 à 39 ans et d'hommes âgés de 20 à 40 ans. Ainsi, 21 % des Martiniquais sont âgés entre 20 et 40 ans, contre 25 % en France hexagonale.

Les générations de moins de 45 ans ont d'abord baissé de 7 % entre 1999 et 2008, puis de 7 % entre 2008 et 2013. En définitive, elles accusent une baisse de -21 % entre 1999 et 2013.

Sur cette dernière période, l'espérance de vie à la

naissance progresse fortement, passant pour les hommes de 73 ans en 1990 à 79 ans en 2013 et de 80 à 85 ans pour les femmes. Elle a rattrapé aujourd'hui les moyennes nationales. Ainsi, les générations de 45 ans et plus ont augmenté de moitié, 47 % pour les 60 ans et plus (figure 12).

L'âge moyen de la population augmente également. Il était à 33,1 ans en 1999 et est à 40,5 en 2013 (40,3 ans en moyenne nationale), vieillissement confirmé en raison de cet indicateur moins favorable que celui de l'Hexagone.

La population martiniquaise vieillit plus vite que celle de l'Hexagone : les moins de 30 ans représentaient 43 % de la population en 1999, en 2013 ils ne sont plus que 35 % (1 point inférieur à celui de l'hexagone (36 %) et 53 % des Martiniquais ont moins de 45 ans (-3 points d'écart avec les hexagonaux aux mêmes âges).

Les personnes de 60 ans et plus sont, quant à elles, un peu plus nombreuses en France hexagonale (24 %) qu'en Martinique (+ 1 point). En 2013, les femmes représentent toujours plus de la moitié de la population (54 %), deux points de plus qu'en France hexagonale.

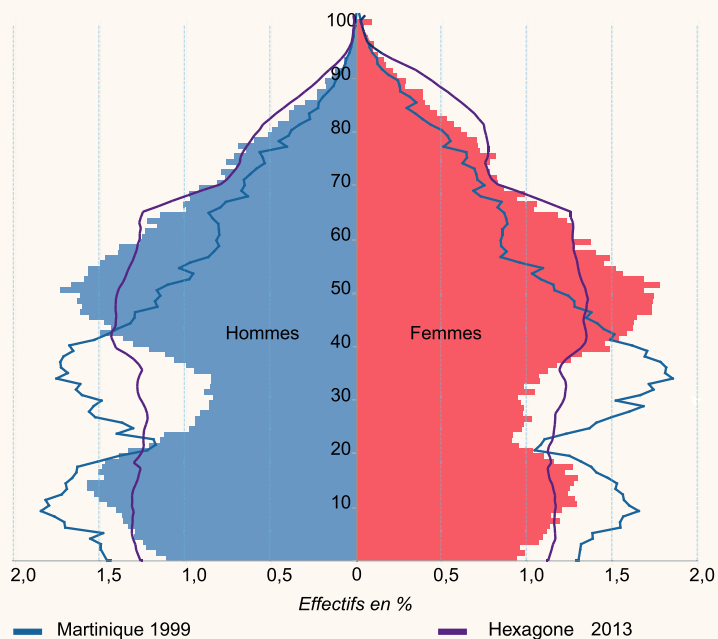
Les Martiniquaises sont pourtant moins nombreuses parmi les moins de 15 ans (17 %). C'est aux âges supérieurs que la situation s'inverse : elles sont plus nombreuses surtout entre 30 et 60 ans (33 %). Les taux de décès plus élevés aux jeunes âges chez les hommes que chez les femmes expliquent largement ce constat.

La Martinique compte 116 femmes pour 100 hommes en 2013. Ce ratio à l'identique de celui de la Guadeloupe (116), est le plus élevé de l'Hexagone (moyenne nationale : 106). Cette surreprésentation des femmes s'est fortement accentuée ces vingt dernières années : en 1999, la Martinique comptait 111 femmes pour 100 hommes.

Si ce ratio est traditionnellement prononcé aux âges les plus avancés, en raison du différentiel d'espérance de vie (174 femmes âgées de plus de 80 ans pour 100 hommes en 2013), il s'est nettement accentué aux tranches d'âges de 25 à 49 ans, passant de 109 en 1990 à 130 en 2013. Cet excédent de femmes s'explique aussi par le solde migratoire des femmes, moins déficitaire que celui des hommes. ■

### 10 Poursuite du vieillissement de la population

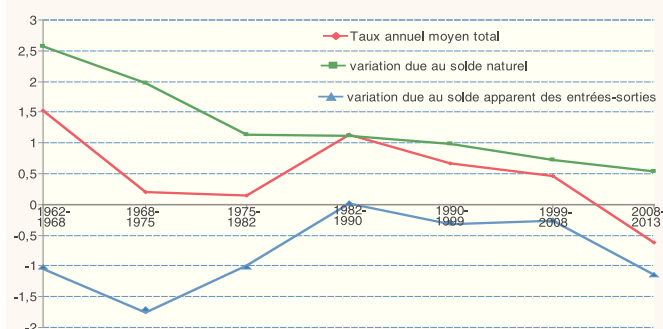
Pyramide des âges de Martinique en 2013 (en %)



Source : Insee, Recensements de la population 1999 et 2013.

### 11 Un solde naturel en baisse

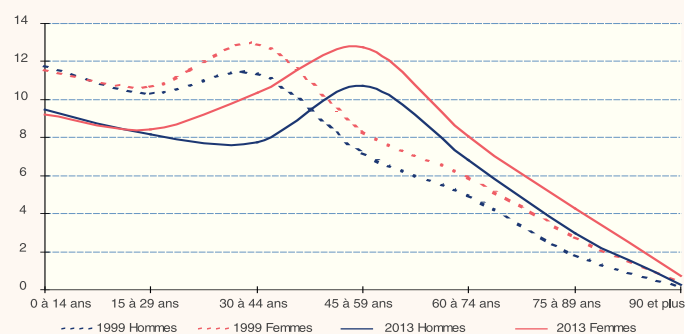
Évolution des naissances, décès et solde naturel (en %)



Source : Insee, Recensements de la population 1999 et 2013 (exploitation principale).

### 12 En 2013, les effectifs hommes se réduisent jusqu'à 44 ans

Évolution de la population selon la tranche d'âge (en %)



Source : Insee, Recensements de la population 1999, 2008 et 2013.

### La population des seniors continue de croître

La proportion de personnes âgées de 65 ans ou plus augmente continûment depuis 1999. En 2013, elles représentent 17 % de la population martiniquaise, (1 point de moins que dans l'hexagone) soit 5 points de plus qu'en 1999 et 3 points de plus qu'en 2008. C'est la tranche de population qui croît le plus rapidement. Entre 1999 et 2013, elle a crû de 47 %, au rythme moyen annuel de 2,8 %. Leur proportion augmente particulièrement à partir de 80 ans, 77 % de plus qu'en 1999, soit au rythme annuel moyen de 4,2 %. Les centenaires sont dorénavant presque quatre fois plus nombreux qu'en 1999 (figure 13).

Le taux de femmes parmi les personnes de 65 ans et plus est de 3 points plus élevé que celui de la moyenne régionale (53,7 %). Pour chaque tranche d'âge quinquennal, plus elles avancent en âge, plus le taux est élevé : de 54 % pour les femmes de 65-69 ans, elles passent à 72 % pour les femmes de 100 ans et plus.

Leur espérance de vie, supérieure à celle des hommes, explique que les personnes les plus âgées du département sont des femmes. En 2013, dans l'ensemble des 65 ans ou plus, 8 % sont mariés, 9 % ont déclaré leur statut conjugal « non marié ». Alors que quatre hommes sur dix sont mariés, seul un tiers des femmes le sont.

En Martinique, trois personnes de 65 ans et plus sur dix vivent seul en logement ordinaire (situation identique en hexagone, et 3 points de moins qu'en Guadeloupe). Près de deux tiers vivent dans une cellule familiale. Ils sont plus nombreux dans cette situation que dans l'hexagone (+ 3 points). Les femmes sont deux fois plus nombreuses (20 %) que les hommes à vivre en solitaire.

La génération des 65 ans et plus vit majoritairement en maison individuelle (78 %) et les trois quart sont propriétaires de leur logement, en élévation de 14 % par rapport à 2008. Les personnes vivant au sein d'un couple sont un peu plus nombreuses que celles vivant seules (+4 points) davantage qu'en Guadeloupe +3 points alors que l'écart est de 20 points dans l'hexagone.

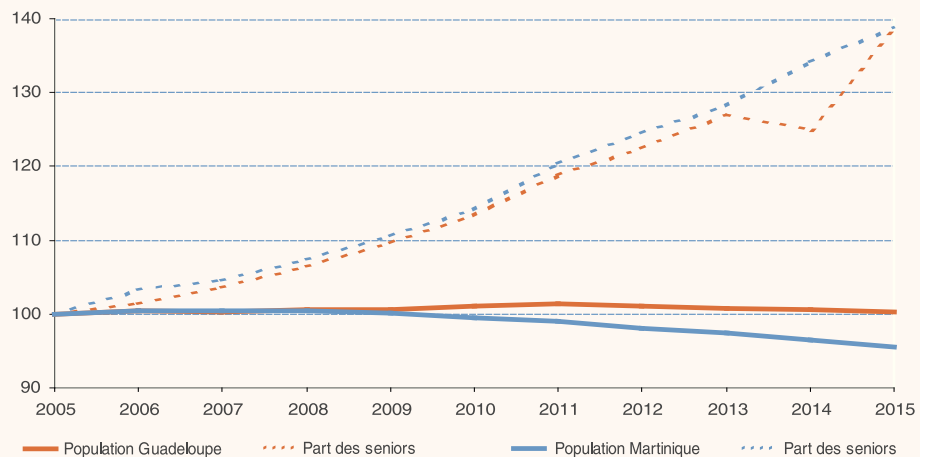
Les seniors vivant dans une communauté sont plus nombreux en Martinique (2,5 %) qu'en Guadeloupe (1,6 %), mais moins que dans l'hexagone (5,8 %). Cet écart avec l'hexagone est corrélé avec l'importance des services de soins infirmiers à domicile pour personnes âgées aux Antilles.

Les femmes sont bien plus nombreuses que les hommes à vivre en solitaire (40 % contre 25 %). L'écart entre les deux sexes est moindre en Martinique (9 points) alors qu'il est plus accentué dans l'hexagone (23 points) (figure 14).

Les taux de personnes âgées sont plus importants dans les communes du Pays Nord Martinique (CAP Nord Martinique). Les communes les plus représentées sont réparties au-dessus de la communauté de communes du centre de Martinique, allant des communes de la côte nord-ouest jusqu'à celles du littoral nord atlantique, leur taux variant de plus 21 % à 30 % (figure 15). ■

### 13 La population des 65 ans et plus progresse régulièrement aux Antilles

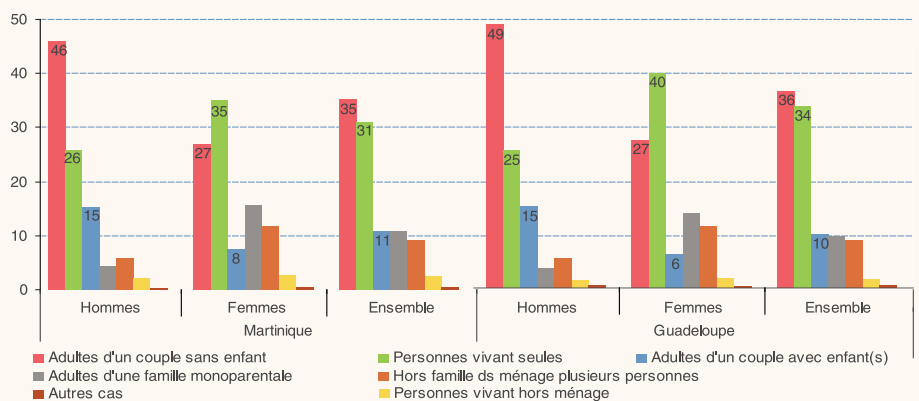
Croissance de population âgée de 65 ans et plus sur dix ans aux Antilles (en indice, base 100 en 2005)



Source : Insee - Estimations de population au 1<sup>er</sup> janvier.

### 14 Davantage de femmes âgées isolées que d'hommes aux Antilles

Mode de cohabitation des Antillais de 65 ans et plus par sexe en 2013 (en %)

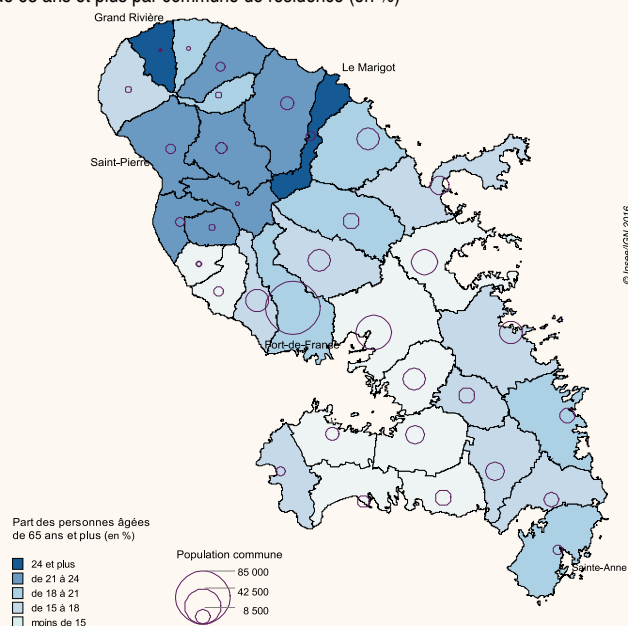


Champ : personnes de 65 ans et plus en Martinique et Guadeloupe.

Source : Insee, Recensement de la population 2013 (exploitation complémentaire).

### 15 Les personnes âgées de 65 ans et plus sont plus présentes dans les communes du Nord

Part des effectifs de 65 ans et plus par commune de résidence (en %)



Source : Recensement de la population 2013 (exploitation principale).

# Petite enfance, enfance et jeunesse

## Fécondité et natalité en baisse, décrue des effectifs scolaires, réussite au baccalauréat

Le taux de natalité en Martinique continue de baisser, ainsi que le taux de fécondité plus élevé qu'en France mais moins qu'en Guadeloupe. Les femmes martiniquaises ont en moyenne 29,2 ans en 2014. Les taux d'IVG et de mortalité infantile, les plus élevés de France, sont des signes précurseurs de la baisse du nombre d'enfants de moins de six ans en 2013. La baisse du nombre total d'enfants en Martinique se retrouve dans celle des effectifs scolarisés. Parallèlement, le niveau scolaire des élèves martiniquais s'améliore avec toujours plus de réussites aux examens.

Annick Couillaud

### La natalité toujours en baisse

Le nombre de naissances a fortement chuté en Martinique durant ces dernières années mais en 2014, le nombre de naissances est revenu au niveau atteint en 2011.

Entre 2009 et 2014, la Martinique enregistre 23 100 naissances, soit en moyenne 4 600 par an. Elles sont en forte baisse : 6 400 par an à la fin des années 70, 5 900 par an dans les années 80 et 90 et 5 500 par an entre 1999 et 2009 (figure 16).

La diminution de la natalité s'explique en partie par l'évolution de la structure par âge et sexe de la population. En effet, la part des Martiniquaises en âge d'avoir un enfant se réduit : en 2013, 23 % de la population est une femme âgée entre 15 et 49 ans, contre 27 % en 1999. Cette baisse est encore plus marquée dans la classe d'âge la plus féconde des 25-34 ans, qui concentre 20 700 Martiniquaises en 2013, contre 33 000 en 1999.

En 2014, 4 367 enfants sont nés vivants en Martinique, ramenant le taux brut de natalité à 11,5 naissances pour 1 000 femmes (+0,7 point de plus qu'en 2013) alors qu'il atteint 12,2 ‰ en France hexagonale. Il reste également inférieur à celui de Guadeloupe (12,6 ‰)

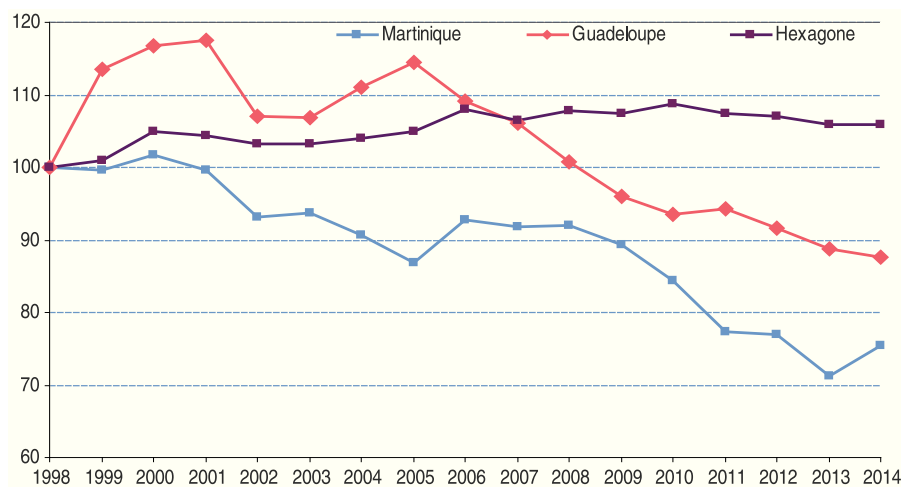
La moitié des nourrissons sont nés de mères âgées de 25 à 34 ans, un quart à une mère âgée de moins de 25 ans et un quart de 35 ans ou plus. La proportion de naissances de mères âgées d'au moins 40 ans a légèrement augmenté entre 2009 et 2014, +0,8 point. Le taux est également plus élevé qu'en France hexagonale où il ne représente que 5,1 % en 2013.

Six mères sur dix sont actives. Elles sont, majoritairement, ou employées (44 %) ou exercent une profession intermédiaire (39 %).

Le nombre de naissances hors mariage, toujours majoritaires dans le département, continue d'augmenter. En 2013, huit nourrissons sur dix sont nés hors mariage, alors qu'ils étaient un peu plus de six sur dix en 1999. Dans l'hexagone en 1999, quatre bé-

### 16 La baisse des naissances est plus accentuée en Martinique

Évolution des naissances de 1998 à 2014 (base 100 en 1998)



Source : Insee, État-Civil 1998 à 2014.

bés sur dix naissent hors mariages, leur proportion s'est élevée en 2013 de 1,3 point.

### Un taux de fécondité au-dessus de la moyenne nationale

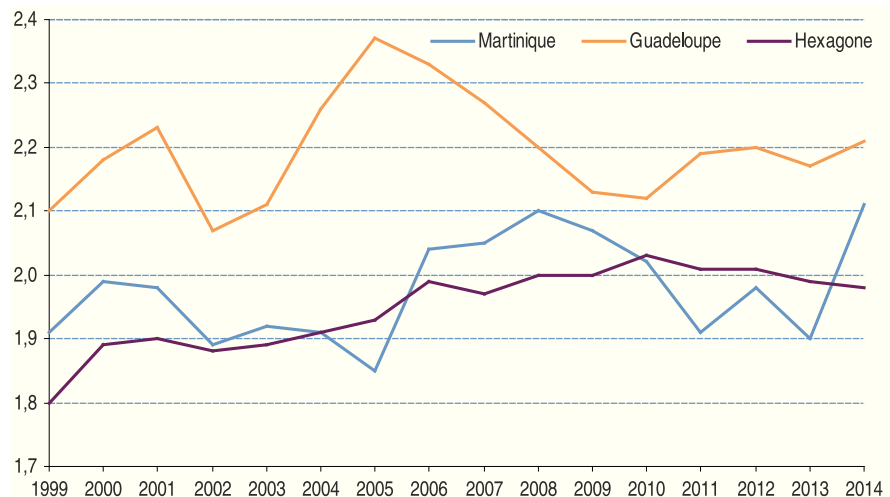
En 2014, le taux de fécondité (définitions) des femmes de Martinique, situé à 2,11 en-

fants par femme, est plus élevé que celui de l'Hexagone (1,98) mais reste inférieur à celui de Guadeloupe (2,21) (figure 17).

Les Martiniquaises démarrent leur vie féconde plus tôt que les femmes de France hexagonale et leur période de fécondité est également plus importante. À moins de 25 ans, l'indice de fécondité (56 pour 100

### 17 En 2014, le niveau de fécondité de Martinique est plus élevé que celui de France hexagonale

Évolution de l'indicateur conjoncturel de fécondité (ICF\*) 1998 à 2014



Champ : femmes en âge de procréer (15 à 49 ans).

Sources : Insee, état civil (données domiciliées 1999 à 2014.) et estimations de population.

femmes) est le double de celui de France hexagonale en 2014.

La Martinique se situe au 4<sup>ème</sup> rang des régions françaises où l'âge moyen des mères à l'accouchement reste jeune 29,3 ans, plus qu'en Guadeloupe 29,6 ans et davantage d'écart avec l'hexagone 30,2 ans.

### Les taux d'interruption volontaire de grossesse plus élevés qu'en hexagone

En 2013, 2 313 interruptions volontaires de grossesse (IVG) ont été réalisées en Martinique. Le taux de recours à l'IVG (*définitions*) est le troisième plus élevé de France hexagonale : 25,6 IVG pour 1 000 femmes de 15 à 49 ans. Il décroît chez les jeunes femmes âgées de 15 à 17 ans et passe de 21,4 ‰ en 2010 à 18,8 ‰ en 2013. Il reste inférieur au taux domien (22,3 ‰) mais demeure bien supérieur au taux en moyenne nationale (9,7 ‰) (*figure 18*).

Dans l'Hexagone, seules quatre régions ont un taux de recours à l'IVG supérieur à la moyenne nationale (15,6 ‰). Dans les DOM (hors Mayotte), les taux sont tous plus élevés : en Guadeloupe, il est de 39,6 ‰ en Guyane de 26,2 ‰ et à La Réunion de 21,1 ‰.

Le nombre d'IVG total a augmenté de 9 % entre 2010 et 2013 dans le département alors qu'il baisse de 15 % dans les DOM hors Mayotte. Avec 2 313 IVG pratiquées et 4 130 naissances, le ratio IVG/naissances se situe à 0,56, soit environ six IVG pour dix naissances en Martinique (0,36 en France hexagonale).

En 2013, 95 % des actes enregistrés sont des IVG hospitalières : - 5 % par rapport aux précédentes années où elles totalisaient l'ensemble des actes.

### La mortalité infantile en baisse

Le taux de mortalité infantile (*définitions*) observé en Martinique entre 2012 et 2014, défini par le nombre de décès d'enfants âgés de moins d'un an pour 1 000 enfants nés vivants, est toujours élevé mais reste le plus faible des DOM. Il s'établit à 6,6 ‰ soit 2,2 points de moins qu'en Guadeloupe et qu'en Guyane (2 points). Dans les régions de l'Hexagone ; les taux varient de 2,8 ‰ (Corse) à 3,7 ‰ (Bourgogne-Franche-Comté) (*figure 19*).

Alors que la surmortalité tend à se réduire en Martinique comme dans les autres DOM et à se stabiliser au niveau national, elle progresse en Guadeloupe de 7,6 ‰ en 2010, elle passe à 8,8 ‰ en 2013. Durant la même période, elle régresse de 10,1 ‰ à 6,6 ‰ en Martinique et se stabilise à 3,4 ‰ en moyenne nationale.

## 18 Les IVG pratiquées sur les femmes de 15-49 ans sont en augmentation en Martinique

Taux de recours à l'IVG (en ‰)



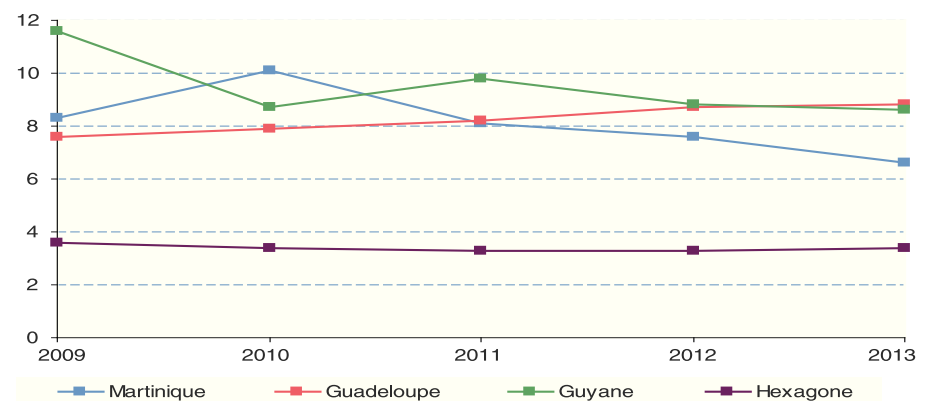
Champ : les femmes de 15 à 49 ans en âge de procréer.

Note : le taux de recours chez les mineures est le nombre d'IVG chez les moins de 18 ans rapporté aux femmes âgées de 15 à 49 ans. Lecture : le taux de recours à l'IVG en Martinique s'élevait à 25,6 ‰ en 2013 pour les femmes de 15 à 49 ans et de 18,8 ‰ pour les mineures de 15 à 17 ans.

Sources : DREES (SAE), ATIH (PMSI), CNAM-TS (DCIR), INSEE (ELP).

## 19 La surmortalité infantile diminue en Martinique

Évolution du taux de mortalité infantile aux Antilles-Guyane et dans l'hexagone entre 2009 et 2013 (‰)



Note : le taux de mortalité infantile est égal au nombre de décès d'enfants de moins d'un an divisé par le nombre d'enfants nés vivants. Pour 2013, il est calculé sur les 3 années 2012, 2013 et 2014.

Source : Insee, État-civil 2008 à 2014.

### Moins d'enfants de moins de six ans

En 2013, parmi les enfants de moins de 25 ans vivant dans les familles martiniquaises, un quart a moins de 6 ans, proportion identique à 2008.

Néanmoins, leur part a diminué de 14 % entre 2008 et 2013, un peu plus que l'ensemble des enfants de moins de 25 ans -13 %.

Les enfants de moins de trois ans représentent moins de la moitié de cette jeune génération (48 %) et leur part a chuté de 15 % depuis 2008. Cette baisse est directement liée au recul de la fécondité et à l'âge de procréation de la femme. Les enfants martiniquais de moins de 6 ans sont moins nombreux qu'en hexagone où ils représentent 28 % des enfants âgés de 25 ans.

La proportion d'enfants de moins de 6 ans vivant avec deux parents en Martinique a diminué, passant de 55 % en 2008 à 49 % en 2013. À l'inverse, la proportion de ceux vivant dans une famille monoparentale (51 %) s'est élevée de 6 points durant la période, principalement dans des familles où la femme est chef de famille.

Hormis les enfants vivant dans un foyer où le chef de famille est sans activité professionnelle (5 %), la plus grande partie d'entre eux vit dans un foyer où le chef de famille est employé (27 %) ou ouvrier (19 %) ou bien exerce une profession intermédiaire (18 %) (*figure 20*).

**La crèche : une structure d'accueil majoritaire**

Différents modes d'accueil (*définitions*) existent en Martinique pour les enfants âgés de moins de six ans. Pour les moins de trois ans, l'accueil peut se faire en crèches collectives ou parentales, crèches multi accueil et en haltes-garderies. Pour les plus grands, et dès 2 ans, l'école maternelle offre une solution d'accueil pour la majeure partie de la journée.

En 2014, 91 établissements d'accueil collectif (*définitions*) accueillent les jeunes enfants en Martinique. En lien avec une forte densité de population, ces structures offrent un nombre de places relativement élevé : 3 390 places.

Les crèches collectives restent le principal mode d'accueil en Martinique avec 64 % des places offertes. Ces établissements mono-accueil sont également majoritaires en Guadeloupe et en Guyane, mais pas dans l'hexagone où elles ne représentent que 26 % des places. Viennent ensuite les crèches multi-accueil qui offrent 21 % des places, les jardins d'enfants 12 % et les haltes-garderies 3 %. Dans l'hexagone, ce sont les crèches multi-accueil qui assurent la plus grande offre d'accueil avec 67 % des places (*figure 21*).

La garde des enfants s'organise ainsi de mieux en mieux au fil des ans en Martinique. En effet, en 2013, le taux d'équipement, qui rapporte le nombre de places en crèches collectives et parentales au nombre d'enfants nés au cours des trois dernières années, est de 17 places pour 100 enfants de moins de trois ans, un taux plus élevé qu'en moyenne hexagonale (13,9 places) (*figure 22*).

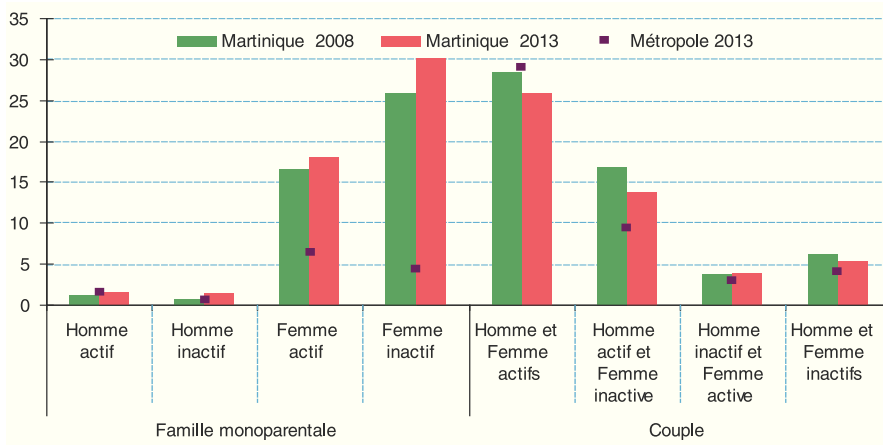
La petite enfance désigne l'ensemble des individus de la naissance à 5 ans révolus. Étroitement lié aux adultes, l'enfant en bas âge dépend de la situation de ses parents, de sa famille. Sa prise en charge quotidienne nécessite la mise en place de différentes structures d'accueil telles que les équipements collectifs (crèches, haltes-garderies, garderies périscolaires, etc.) solutions individuelles (assistante maternelle, garde à domicile ou par une tierce personne), l'école maternelle.

**La scolarisation est le deuxième type d'accueil des enfants de moins de six ans**

L'établissement scolaire est le deuxième type d'accueil, installé pour les enfants dès l'âge de 2 ans révolu. Huit enfants d'âge préscolaire sur dix sont scolarisés en Martinique au 1er janvier 2015, un taux légèrement supérieur au niveau national (+ 2 points).

**20 En 2013, une majorité d'enfants vit avec une mère seule et inactive en Martinique**

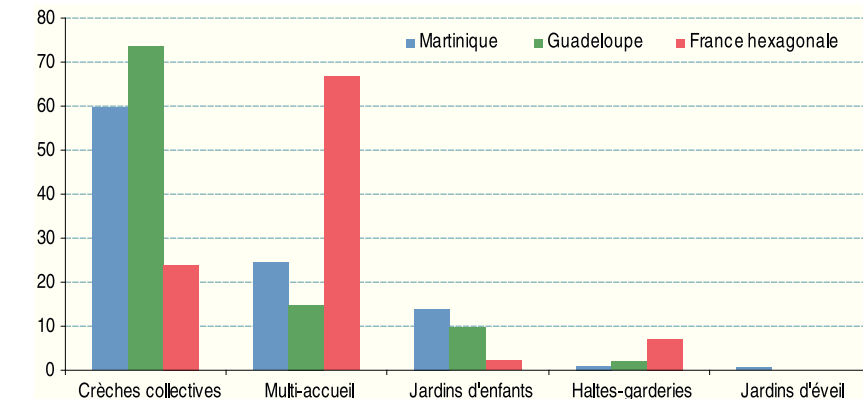
Répartition des enfants de moins de 6 ans selon le type de famille entre 2008 et 2013



Champ : enfants de moins de 6 ans.  
Source : Insee, recensements de population. 2008 et 2013, exploitation complémentaire.

**21 Une majorité de places en crèches collectives aux Antilles**

Répartition des places d'accueil en structures collectives



Sources : Drees, enquête PMI 2013 ; Insee, estimation de la population au 1er janvier 2014 (provisoire).

**22 Les crèches collectives sont le principal mode d'accueil en Martinique**

Taux d'accueil\* collectif et familial au 31 décembre 2013

	Crèches collectives	Multi-accueil	Jardins d'enfants	Haltes-garderies	Jardins d'éveil	Taux d'accueil
Martinique	64	21	12	2	1	17
Guadeloupe	73	15	10	2	0	26
Hexagone	24	67	2	7	0	14

\* pour 100 enfants de moins de 3 ans.  
Sources : Drees, enquête PMI 2013 ; Insee, estimation de la population au 1er janvier 2014 (provisoire).

**23 Huit enfants d'âge préscolaire sur dix scolarisés en Martinique**

Taux de scolarisation des enfants d'âge préscolaire pour l'année scolaire 2012-2013

	Non scolarisés	Scolarisés	Scolarisés dans		Taux de scolarisés Hexagone
			Commune de résidence	Autre commune que la commune de résidence	
2 ans	69	31	81	19	16
3 ans	6	94	83	17	87
4 ans	2	98	83	17	96
5 ans	2	98	81	19	97
Ensemble	19	81	82	18	74

Champ : enfants d'âge préscolaire (de 2 ans révolu à 5 ans révolu).  
Source : Insee, recensements de population. 2013, exploitation complémentaire.

Durant la dernière décennie, le taux de scolarisation augmente surtout dès l'âge de trois ans. Les écoles maternelles ont accueilli 31 % des enfants âgés de 2 ans révolus en Martinique, moitié plus qu'en hexagone ou qu'en Guadeloupe (22 %) et à partir de trois ans, la grande majorité va à l'école. 80 % des enfants scolarisés fréquentent les établissements de leur commune de résidence, les autres vont à l'école dans une autre commune du département (figure 23).

### Baisse des effectifs scolarisés

À la rentrée scolaire 2014, 81 000 élèves sont scolarisés dans les écoles publiques et privées de l'Académie de la Martinique. 49,5 % des effectifs sont inscrits dans le premier degré.

L'enseignement privé sous contrat représente 9,9 % des effectifs scolarisés dans l'académie, principalement dans le second degré (11,2 % des élèves) (figure 24).

Dans la région, l'enseignement public connaît une baisse structurelle des effectifs d'élèves depuis 1998. Ce recul, lié en partie à la baisse de la natalité, touche presque tous les niveaux d'enseignement.

Entre 2003 et 2013, la baisse des effectifs scolarisés en Martinique a été significative et davantage marquée dans le second degré (figure 25) (- 21,6 % et -21 % pour le premier et le second cycle) Les élèves du premier degré sont également de moins en moins nombreux (- 12,4 % entre 2003 et 2013).

Dans le second degré, 57 % des élèves sont au collège, 40 % au lycée et 3 % suivent un enseignement adapté. La tension s'exerce davantage sur les effectifs des lycées (-1 %) que sur ceux des collèges (- 4 %).

### Les filières du Baccalauréat professionnel ont la préférence

Depuis plusieurs années, les filières du baccalauréat professionnel suscitent beaucoup d'engouement (figure 26). À la rentrée 2013-2014, ils représentaient 36 % des effectifs de l'ensemble des baccalauréats, soit 12 points de plus qu'en 2007-2008.

Entre ces deux rentrées, le nombre d'élèves inscrits a progressé de 50 %. À l'inverse, les effectifs de la série technologie sont en nette diminution. Ils ne représentent plus que 21 % des effectifs totaux, contre 29 % en 2007-2008. Les effectifs des trois filières, Hôtellerie, STAV et ST2S, en augmentation jusqu'à la rentrée 2010-2011, diminuent depuis la rentrée 2012-2013. Seule la filière STL poursuit sa progression depuis 2007-2008 (+26 %).

### 24 Baisse générale des effectifs scolarisés à tous les niveaux

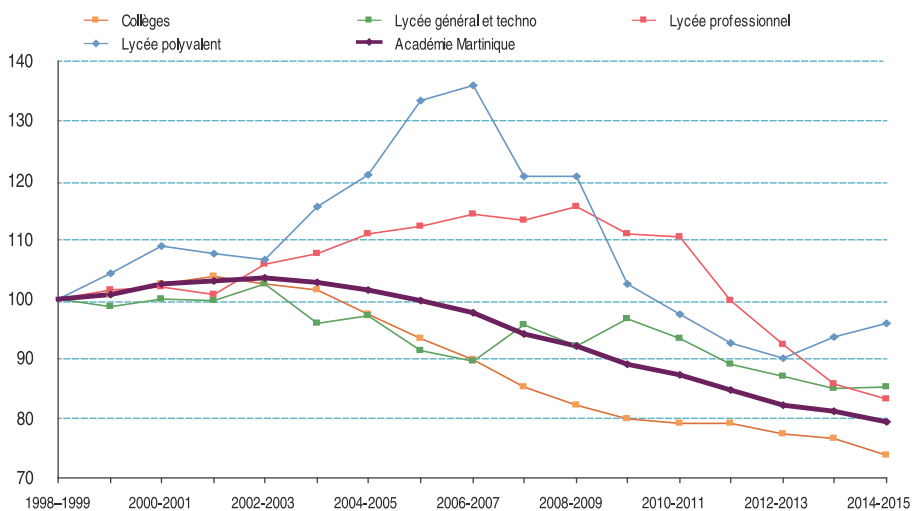
Effectifs scolarisés des premier et second degrés, public et privé, en 2013 et 2014 en Martinique

	Rentrée 2013-2014			Rentrée 2014-2015			Évolution sur 1 an	
	Public	Privé	Ensemble	Public	Privé	Ensemble	Effectifs	%
<b>Premier degré</b>	37 902	3 332	41 234	36 523	3 409	39 932	-1 302	-3
préélémentaire	14 366	1 054	15 420	13 705	1 076	14 781	-639	-4
élémentaire	23 189	2 278	25 467	22 522	2 333	24 855	-612	-2
spécialisé	347	0	347	296		296	-51	-15
<b>Second degré</b>	36 975	4 578	41 553	36 216	4 557	40 773	-780	-2
premier cycle	20 638	2 122	22 760	19 867	2 151	22 018	-742	-3
second cycle général	8 255	1 206	9 461	8 410	1 223	9 633	172	2
second cycle professionnel	5 950	444	6 394	5 719	395	6 114	-280	-4
Post Bac en lycée	2 132	806	2 938	2 220	788	3 008	70	2
<b>Ensemble scolarisés</b>	<b>74 877</b>	<b>7 910</b>	<b>82 787</b>	<b>72 739</b>	<b>7 966</b>	<b>80 705</b>	<b>-2 082</b>	<b>-3</b>

Source : BRE (Base Rectorale des Etablissements) au constat de rentrée.

### 25 Sur la dernière décennie, les effectifs martiniquais dans le second degré ont chuté de plus d'un quart

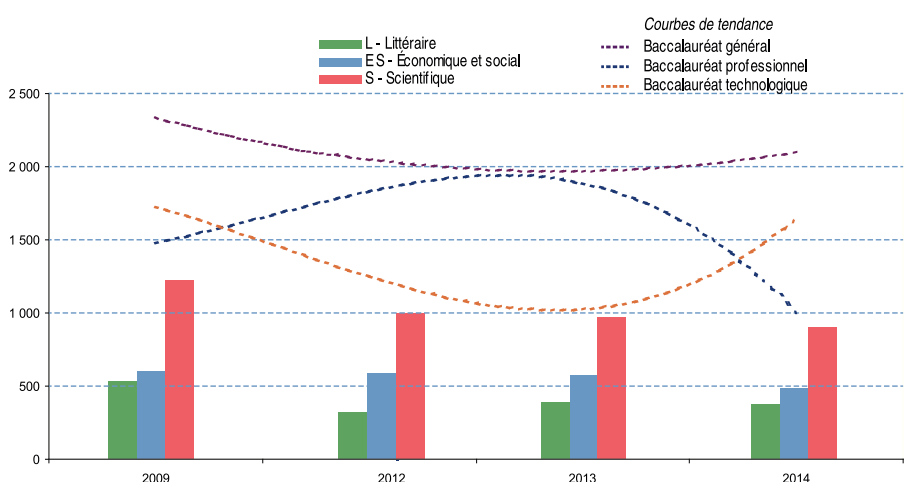
Effectifs scolarisés des premier et second degrés, public et privé, entre 1999 et 2014 en Martinique



Source : MENSUR

### 26 Les filières professionnelles attirent davantage d'élèves

Répartition des effectifs selon les filières en Martinique entre 2009 et 2014



Source : MENSUR

2015 : un bon millésime pour le bac général

En 2015, les résultats académiques des trois baccalauréats confondus sont en hausse de 1,1 point par rapport à l'an passé. Cette hausse est due, notamment, à une augmentation très nette des résultats au baccalauréat général (93,2 %), plus de 5 points par rapport à 2014 ; toutes les séries générales étant en progression (figure 27).

Toujours plus de réussite au Diplôme national du brevet (DNB)

À compter de la session 2013, le DNB comporte deux séries : la série générale et la série professionnelle. Jusqu'en 2012, il comportait trois séries : la série collège, la série technologique et la série professionnelle.

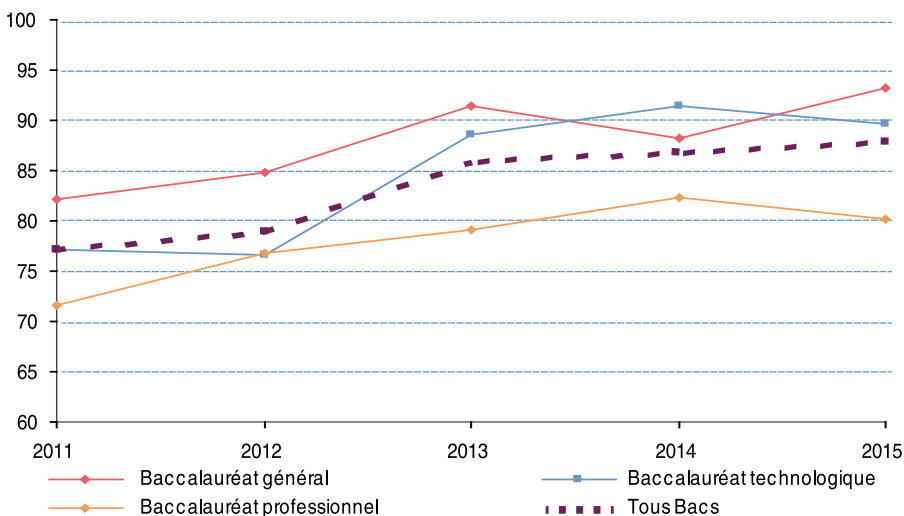
Les résultats du DNB se maintiennent en Martinique : 5 428 candidats ont reçu le diplôme national du brevet à la session 2014, en série collège ou professionnelle.

Le taux de réussite toutes séries confondues est de 78,8 % en 2014 en Martinique, soit 3 points de plus qu'en 2013 (figure 28). Bien qu'ayant progressé à l'issue de cette dernière session, le taux de réussite des candidats des départements d'outre-mer reste inférieur à celui de la l'Hexagone (80,4 % contre 85,7 %). C'est en Martinique que les lauréats ont été plus nombreux (84,6 % de réussite).

Le Diplôme national du brevet (DNB) sanctionne la formation secondaire au terme des classes de troisième et atteste de la maîtrise des sept compétences du socle commun de connaissances et de compétences depuis la session 2011. Il est attribué sur la base des notes obtenues à un examen et des résultats issus du contrôle continu en classe de troisième.

27 2015 : un taux de réussite au baccalauréat général encore jamais atteint

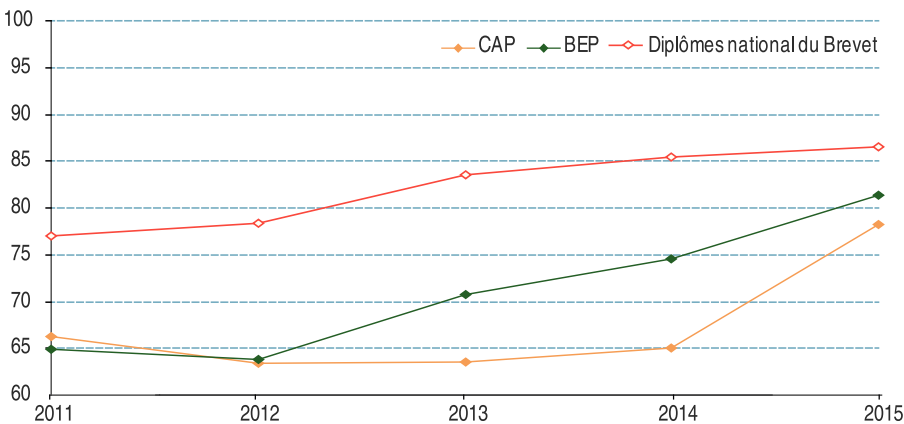
Taux de réussite aux baccalauréats en Martinique entre 2011 et 2015



Source : MENESR DEPP

28 Le taux de réussite au DNB poursuit son embellie

Taux de réussite au DNB et aux diplômes professionnels



Source : MENESR DEPP



# Prestations familiales

## Plus d'une famille martiniquaise sur deux perçoit une allocation

**E**n 2014, la Caisse d'Allocations Familiales de Martinique a versé au moins une prestation légale à 94 158 allocataires, couvrant 207 730 personnes. Durant les cinq dernières années, le nombre d'allocataires baisse légèrement, ainsi que celui des enfants à charge au sens des prestations familiales. Les familles monoparentales sont les premières bénéficiaires des prestations familiales.

Annick Couillaud

Les CAF aident les familles lors de l'arrivée de jeunes enfants et accompagnent les moments importants de leur vie en leur versant des prestations pour les aider à financer l'éducation et les loisirs de leurs enfants, en participant aux financements de services et d'équipements, etc.

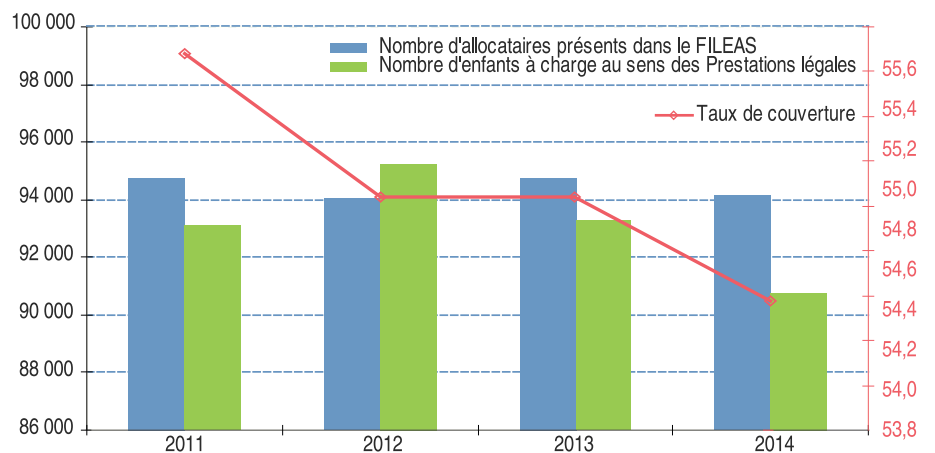
En décembre 2014, la Caisse d'Allocations Familiales de Martinique a versé au moins une prestation légale à 94 158 allocataires, soit une diminution de 0,6 % par rapport à 2013 et de 0,9 % au cours des cinq dernières années entre 2010 et 2014. Cette baisse est la résultante d'une diminution des jeunes générations conjuguée à un taux de natalité en constante diminution depuis la dernière décennie.

### Moins d'effectifs allocataires et aussi moins d'enfants à charge

Les effectifs d'enfants à charge (90 771) entrant dans le calcul d'au moins une prestation et de personnes couvertes par l'ensemble des prestations (207 731) baissent durant la dernière année, respectivement de 1,2 % et 2,7 %. Entre 2012 et 2014, c'est - 4,7 % d'enfants à charge et - 2,5 % de

### 29 Diminution du nombre d'allocataires et des enfants à charge, stabilité du taux de couverture

Évolution des allocataires, des enfants à charge et du taux de couverture de 2011 à 2014



Source : Cnaf, Fichier FILEAS 2011 à 2014.

personnes couvertes. Le taux de couverture (*définitions*) est plutôt stable au cours de ces dernières années, malgré une diminution de 2,6 % de la population martiniquaise durant cette période (figure 29).

Cinq Martiniquais (55,2 %) sur dix sont couverts par au moins une prestation versée par la CAF (47 % en Hexagone). Les personnes isolées sont majoritaires dans la population couverte (42 %), suivies des familles monoparentales (34 %) au sein desquels vivent la majorité des enfants couverts. Les couples avec enfant(s) représentent 21 % et les couples sans enfant 2,9 % (figure 31).

### Les spécificités réglementaires des prestations familiales dans les DOM

Les CAF servent les prestations familiales aussi bien en France hexagonale que dans les DOM. Il existe cependant certaines spécificités fondées juridiquement sur l'article 73 de la Constitution qui stipule que, dans les DOM, « Les lois et règlements peuvent faire l'objet d'adaptations tenant à leurs caractéristiques et contraintes particulières ».

Certaines prestations sont identiques en France hexagonale et dans les DOM, d'autres diffèrent pour la condition d'éligibilité ou le barème appliqué. Enfin, l'aide personnalisée au logement (APL) n'est pas servie dans les DOM, tandis que le revenu de solidarité (RSO) n'existe que dans ces départements.

Source : CNAF, Fichier FILEAS.

### 30 Une famille domienne perçoit en moyenne davantage qu'une famille de l'hexagone

Montant moyen des prestations familiales versées par famille selon la taille en 2014 (en euro)

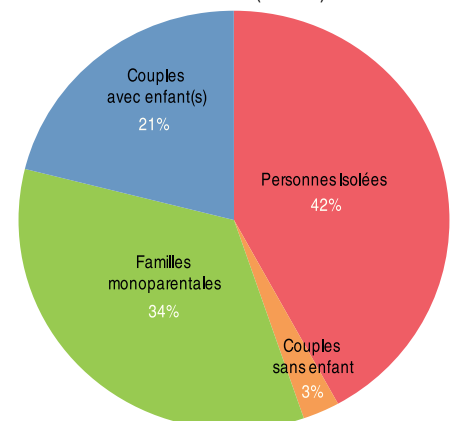
	DOM	Hexagone
Isolée sans enfant	454	358
Couple sans enfant	485	398
Famille de 1 enfant	434	412
Famille de 2 enfants	601	395
Famille de 3 enfants	950	818
Famille de 4 enfants et plus	1 436	1 359
<b>Montant moyen versé</b>	<b>566</b>	<b>453</b>

### Prestations identiques Hexagone et DOM

Prestation d'Accueil du Jeune Enfant	Oui
Allocations Familiales	Non
Complément Familial	Non
Allocation de Soutien Familial	Oui
Allocation de Rentrée Scolaire	Oui
Allocation d'Éducation Enfant Handicapé	Oui
Allocation Logement Familiale	Non
Allocation Logement Sociale	Non
Revenu de solidarité active	Oui
Allocation Adultes Handicapés	Oui
Revenu de solidarité	Non

### 31 Les personnes isolées sont majoritaires dans la population couverte

Montant moyen des prestations familiales versées par famille selon la taille en 2014 (en euro)



Source : Cnaf, Fichier FILEAS 2014.

Un allocataire sur dix est âgé de 40 à 49 ans (4 % de moins qu'en 2013). La part des allocataires âgés de 30 à 39 ans a baissé de 1,8 % tandis que celle des 50 à 59 ans augmentait (+ 3,8 %). La structure de la population allocataire a également évolué durant cette période.

Les montants mensuels moyens des Prestations Familiales versées aux familles augmentent avec le nombre d'enfants à charge et sont plus importants pour les familles vivant dans les DOM, que pour celles résidant en France hexagonale. En moyenne, une famille domienne perçoit 566 euros, une famille de l'hexagone 458 euros (figure 30).

### Cinq allocataires sur dix perçoivent au moins une prestation familiale

Les prestations familiales regroupent les prestations liées à la naissance de l'enfant et les prestations liées à l'entretien de l'enfant. Elles concernent les familles composées d'enfants âgés de moins de 20 ans. Plus de 46 700 allocataires, soit cinq allocataires sur dix, perçoivent au moins une prestation familiale qui couvre 86 500 enfants de moins de 20 ans (figure 31).

### Baisse des prestations liées à la naissance du jeune enfant

Parallèlement aux modifications démographiques, les prestations liées à la petite enfance diminuent depuis une dizaine d'années. Les prestations petite enfance regroupent, depuis 2004, la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE) et les différentes prestations de mode de garde (figure 32).

En décembre 2014, 10 732 allocataires martiniquais bénéficient d'au moins une des composantes de la PAJE. Près de 95 % d'entre eux perçoivent l'allocation de base.

En conséquence directe de l'évolution de la structure démographique, le nombre des bénéficiaires de la Paje a diminué entre 2008 et 2012 dans les DOM de 6,2 % alors qu'en Hexagone il augmentait de 0,7 %. La baisse se confirme entre 2012 et 2013 (- 0,6 %) et entre 2013 et 2014 (-2 %). La Martinique est le département des Dom dont la proportion de bénéficiaires de la PAJE est la plus faible (11,4 %). Les bénéficiaires de la Paje ont diminué de 17% entre 2008 et 2013 en Martinique ainsi qu'en Guadeloupe (- 11 %) alors qu'ils ont augmenté de 9 % en Guyane. Le taux d'évolution de toutes les composantes des prestations liées à la naissance est en régression, sauf le complément lode de garde (CMG), assistant maternel et le CMG garde d'enfant à domicile.

### 32 Le complément de mode de garde structure s'accroît fortement

Bénéficiaires de prestations liées à la naissance de l'enfant en Martinique (en nombre ) et évolution en %

	2014	2013	évolution 2013/2014
<b>Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE) dont</b>	<b>10 732</b>	<b>10 813</b>	<b>-0,7</b>
Allocation de base	10 168	10 285	-1,1
Prime naissance ou adoption	255	270	-5,6
Complément de Libre Choix d'Activité (CLCA)	650	668	-2,7
CMG pour l'emploi d'une garde à domicile	77	74	4,1
CMG pour l'emploi d'un(e) assistant(e) maternel(le)	782	705	10,9
CMG Structure (accueil à domicile, familial et micro-crèches)	264	164	61,0

Source : CNAF, Fichier FILEAS, 2013-2014.

Malgré une baisse de 0,7 % du nombre d'allocataires bénéficiaires en 2014, le montant de la PAJE allouée par la CAF Martinique (40 379 millions d'euro) est supérieur à celui de 2013 (+ 8 %) Ce constat résulte de la hausse importante des prestations de CMG structure (1 965 millions d'euro de plus qu'en 2013).

Parmi les modes de gardes du jeune enfant, le complément de libre choix d'activité (CLCA) concerne 650 allocataires ayant diminué ou cessé leur activité et les compléments de mode de garde (CMG) sont versés à 1 123 allocataires.

Ces types de prestations concernent un taux d'allocataires bien moins important qu'en Hexagone : moins de 1 % de CLCA et 1,2 % de CMG sont versés en Martinique, alors qu'ils concernent respectivement 4,2 % et 7,3 % d'allocataires en France hexagonale. Si le nombre de CLCA diminue en 2014, le CMG augmente en Martinique de 19 % confirmant le choix des familles de faire garder leurs enfants surtout par un(e) assistant(e) maternel(le).

Les familles monoparentales sont plus nombreuses à percevoir la PAJE (63 %) dont 29 % de familles avec un enfant unique.

Près de la moitié des bénéficiaires sont âgés de 25 à 34 ans, près d'un tiers de 35 à 44 ans ; 18 % sont âgés de 15 à 24 ans (un

peu moins qu'en 2013). Seuls 3,8 % sont âgés de 45 ans et plus (0,4 point de plus qu'en 2013) (figure 33).

### Les prestations liées à l'enfance et à la jeunesse

Dans l'ensemble, en décembre 2014, le nombre d'allocataires des différentes prestations liées à l'entretien de l'enfant a généralement baissé ces dernières années.

Les Allocations Familiales, représentent la principale prestation versée aux familles martiniquaises dès lors qu'elles ont au moins un enfant de moins de 20 ans à charge. Particularité propre aux DOM, car les AF ne sont versées qu'à partir du deuxième enfant en Hexagone. 49,7 % des familles allocataires (46 711) bénéficient de cette prestation. Plus de 82 820 enfants sont couverts par cette prestation.

Le nombre de familles bénéficiaires (46 711 en décembre 2014), continue la baisse amorcée les dernières années et se confirme avec - 9 % par rapport à 2010. Cette baisse, contrairement à l'Hexagone, s'explique par la baisse du nombre d'enfants de moins de 20 ans en Martinique (- 12,5 % entre 2008 et 2013) alors qu'ils augmentent en Hexagone (+ 1,4 % durant la même période). 75 430 M€ ont été versées par la CAF Martinique, soit un montant mensuel moyen par allocataire bénéficiaire de 134 €.

### Historique de la Caisse d'Allocations Familiales

Les régimes d'assurance sociale obligatoire visant à verser des prestations en cas de maladie, d'invalidité, de vieillesse et de décès découlent des lois de 1928 et 1930, mais ce n'est qu'en 1945, avec le plan pour la Sécurité Sociale, que sont posés les grands principes visant à garantir à chacun des revenus suffisants en toute circonstance. Avec la départementalisation, en 1946, naît dans les DOM la Caisse Générale de Sécurité Sociale (CGSS) qui assure à la fois les missions des caisses locales de la France hexagonale et celles de la mutualité sociale agricole. Les premières allocations étaient versées par une caisse de compensation, puis par la CGSS. C'est l'arrêté du 03 février 1972 qui approuve les statuts de la nouvelle caisse de la Guadeloupe et fixe au 01 mars 1972 sa date d'entrée en vigueur (Journal Officiel du 24 mars 1972).

La Caisse d'Allocations Familiales de Guadeloupe est un organisme de droit privé gérant un service public. Elle appartient à la branche famille du régime général de la Sécurité Sociale. Les actions des CAF couvrent trois grands domaines : l'accompagnement des familles dans leur vie quotidienne (prestations familiales, financement des modes de garde des enfant, ...), les aides au logement et la solidarité envers les personnes les plus fragiles (RSA, AAH, RSO).

Le nombre de bénéficiaires du Complément Familial est également en baisse (- 5,9 entre 2013 et 2014), alors que le montant versé par la CAF augmente de 20 % sur l'année, du fait d'une majoration de 9,67 € entrée en

vigueur depuis le 1er avril 2014 et destinée aux allocataires les plus modestes. 78 % des bénéficiaires ont perçu le CF majoré contre 53,9 % en Hexagone. Le CF couvre 12 490 enfants. Le montant moyen mensuel de CF

total versé aux bénéficiaires ayant au moins un enfant âgé de 3 à 5 ans à charge s'élève à 106 € (figure 34).

### 33 Un peu moins d'allocataires en 2014 et aussi moins d'enfants à charge

Structure des allocataires de prestations légales en Martinique en 2013 et 2014

	Effectifs 2013 (en nombre)	Effectifs 2014 (en nombre)	Évolution 2014/2013 (en %)
<b>Population des allocataires</b>			
Nombre d'allocataires	94 754	94 158	-0,6
Nombre d'enfants à charge au sens des Prestations légales	93 283	90 771	-2,7
dont enfants de moins de 3 ans	11 584	11 565	-0,2
enfants de 3 ans à moins de 6 ans	13 156	12 491	-5,1
Nombre de personnes couvertes	211 443	207 731	-1,8
Population totale	385 551	381 999	-0,9
Taux de couverture	54,8	54,4	-0,8
<b>Selon le type de famille</b>			
<b>Familles monoparentales</b>	<b>36 638</b>	<b>32 072</b>	<b>-12,5</b>
1 enfant	19 234	18 997	-1,2
2 enfants	9 341	9 167	-1,9
3 enfants ou plus	4 052	3 908	-3,6
<b>Couples avec enfant(s)</b>	<b>20 553</b>	<b>19 860</b>	<b>-3,4</b>
1 enfant	9 120	8 826	-3,2
2 enfants	7 947	7 686	-3,3
3 enfants ou plus	3 486	3 348	-4,0
<b>Ménages sans enfant</b>	<b>41 574</b>	<b>42 226</b>	<b>1,6</b>
Homme seul	20 340	20 535	1,0
Femme seule	18 526	18 926	2,2
<b>Couple sans enfant</b>	<b>2 708</b>	<b>2 765</b>	<b>2,1</b>
<b>Selon l'âge de la personne de référence</b>			
Moins de 20 ans	860	853	-0,8
20 - 24 ans	4 221	4 123	-2,3
25 - 29 ans	9 692	9 697	0,1
30 - 39 ans	21 258	20 839	-2,0
40 - 49 ans	29 728	28 538	-4,0
50 - 59 ans	19 524	20 251	3,7
60 ans et plus	9 467	9 855	4,1
<b>Selon les prestations</b>			
<b>Naissance du jeune enfant</b>			
Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE)	10 813	10 732	-0,7
Allocation d'Adoption	270	255	-5,6
Allocation Pour Jeune Enfant	10 285	10 168	-1,1
Complément de libre choix d'activité (Clca)	668	650	-2,7
Complément de libre choix du mode de garde assistant maternel (CMG)	705	782	10,9
Allocation de Garde d'Enfant à Domicile (CMG)	77	74	-3,9
Complément de libre choix du mode de garde structure (CMG)	164	264	61,0
<b>Prestations d'entretien</b>			
Allocations Familiales	47 909	46 711	-2,5
Complément Familial	5 134	4 829	-5,9
Allocation de Soutien Familial	21 919	21 334	-2,7
Allocation de Rentrée Scolaire	28 897	28 205	-2,
Allocation d'Éducation Enfant Handicapé	1 788	1 639	-8,3
<b>Aides au logement</b>			
Allocation Logement Familiale	21 940	21 758	-0,8
Allocation Logement Sociale	16 248	16 829	3,6
<b>Revenu garanti et compléments</b>			
Revenu de solidarité active de droit commun	44 011	45 215	2,7
RSA socle non majoré (avec ou sans activité)	30 428	30 401	-0,1
RSA socle majoré (avec ou sans activité)	4 962	4 911	-1,0
RSA activité non majoré (avec ou sans socle)	7 853	9 002	14,6
RSA activité majoré (avec ou sans socle)	762	897	17,7
Allocation Adultes Handicapés	7 815	8 026	2,7
Complément AAH	610	697	14,3
Revenu de solidarité	1 026	1 006	-1,9

Source : CNAF, fichier FILEAS - BENETRIM.

### Les prestations liées à l'entretien de l'enfant baissent également

L'Allocation de Soutien Familial, est attribuée pour élever un enfant privé de l'aide de l'un ou de ses deux parents. Cette prestation est donc versée seulement aux familles monoparentales. Elle est en régression en Martinique (-2,8 % par rapport à 2013), et concerne 21 330 allocataires en Martinique, soit 23 % des allocataires.

L'Allocation de Rentrée Scolaire est versée sous conditions de ressources, au mois d'août, aux familles avec enfant(s) scolarisé(s) entre 6 et 18 ans, pour aider à assumer le coût de la rentrée. Elle est en régression entre 2013 et 2014 (-2,4 %), et représente la troisième prestation familiale. Trois allocataires sur dix sont prestataires et 55 090 enfants sont couverts. Chaque famille bénéficiaire aura perçu en moyenne 291 € par enfant en Martinique en 2014.

Le nombre de bénéficiaires d'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé est en baisse de 8,3 % en 2014. Au titre de décembre 2014, 1 640 familles en ont bénéficié pour 3 635 enfants concernés et âgés de moins de 20 ans. Le montant moyen mensuel versé par bénéficiaire est de 276 € (figure 34).

L'Allocation Journalière de Présence Parentale (AJPP), prestation versée à l'allocataire qui a cessé ponctuellement son activité professionnelle pour s'occuper de son enfant malade, accidenté ou handicapé, âgé de moins de 20 ans est une prestation peu développée en Martinique (moins d'une dizaine d'allocataires en 2014).

Les Allocations Familiales sont versées dès que l'allocataire a au moins un enfant de moins de 20 ans à charge, quels que soient sa situation familiale et le montant de ses revenus. Sur dix allocataires bénéficiaires de cette prestation, près de six sont des familles monoparentales et quatre des couples avec enfant(s).

Le Complément Familial et l'Allocation de Rentrée Scolaire sont versés sous conditions de ressources. De fait, les bénéficiaires de ces deux types de prestation sont majoritairement les familles monoparentales. En effet 73 % et 70 % d'entre eux perçoivent respectivement ces deux prestations.

L'AEEH, versée pour aider dans l'éducation et les soins à apporter à un enfant handicapé, résidant au domicile de son ou ses parents, concerne également une majorité de familles monoparentales (65 %) (figure 35).

### 34 Le nombre de bénéficiaires de prestations liées à l'entretien de l'enfant diminue dans le temps

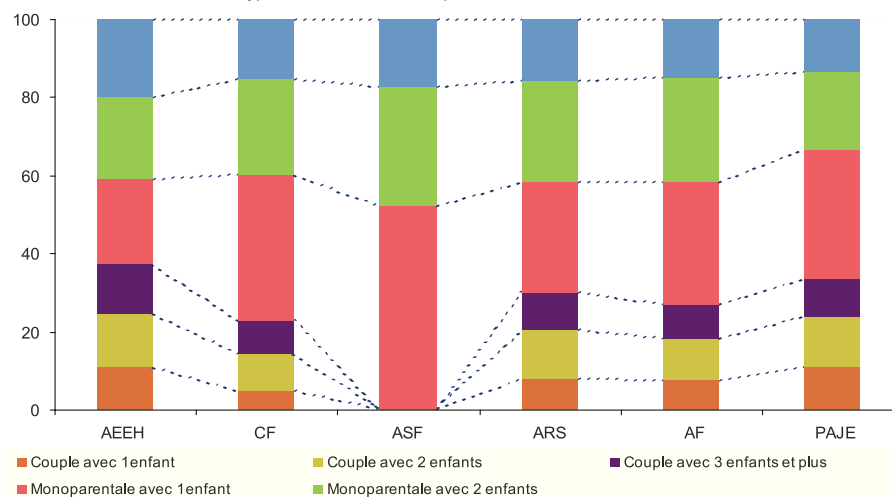
Bénéficiaires de prestations liées à l'entretien de l'enfant en Martinique (en nombre) et évolution en %

	2013	2014	évolution 2013/2014
<b>Allocations familiales</b>	<b>47 909</b>	<b>46 711</b>	<b>-2,5</b>
Complément familial	5 134	4 829	-5,9
Allocation de soutien familial	21 919	21 334	-2,7
Allocation de rentrée scolaire	28 897	28 205	-2,4
Allocation d'éducation de l'enfant handicapé	1 788	1 639	-8,3

Source : CNAF, Fichier FILEAS, 2013-2014.

### 35 Les familles monoparentales sont les principales bénéficiaires des prestations familiales

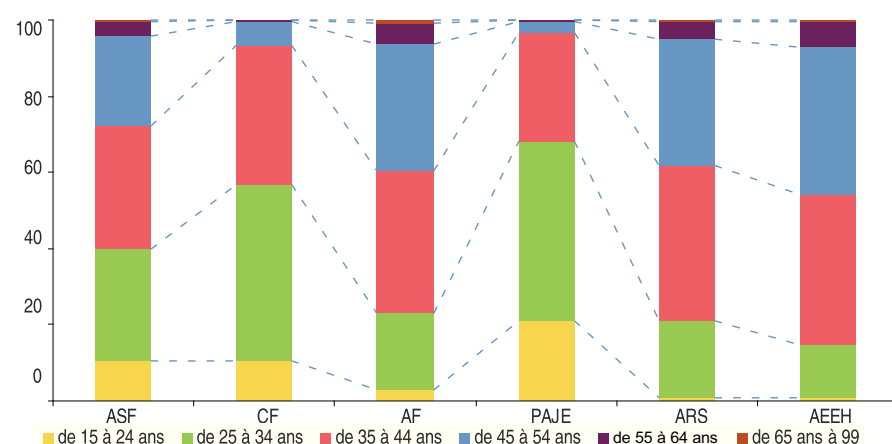
Prestations familiales selon le type de famille en Martinique en 2014



Source : CNAF, Fichier FILEAS 2014.

### 36 Une majorité d'allocataires âgés de 35 à 44 ans

Répartition des prestations familiales versées en Martinique selon l'âge de l'allocataire (en %)



Source : CNAF, Fichier FILEAS 2014.

Les familles monoparentales sont les principales bénéficiaires des prestations familiales. Parallèlement au fait que les familles monoparentales soient le type de famille le plus représenté en Martinique, elles sont également plus nombreuses à bénéficier des différentes prestations qui s'y rapportent.

Les allocataires sont âgés majoritairement de 25 à 54 ans (figure 36).

En 2014, la Caf a versé 181 319 milliers d'euros aux allocataires de Martinique au titre des prestations familiales, soit 21 % du montant total versé dans les quatre DOM. 47 % ont été versés à La Réunion et 16 % en Guadeloupe comme en Guyane.

Les montants versés pour les quatre DOM ont baissé de 2,5 % par rapport à 2013. ■

## Évolution des politiques sociales et familiales depuis 2001

### Janvier 2001 (France + DOM)

Création de l'allocation de présence parentale (APP).

### Janvier 2001 - 2007

Harmonisation, prévue sur sept ans à compter de janvier 2001, du montant de l'allocation de parent isolé par rapport à celui de l'Hexagone.

### Décembre 2001

Mise en place du Revenu de Solidarité (RSO) : sont éligibles les bénéficiaires du RMI depuis plus de deux ans qui résident dans les DOM, sont âgés d'au moins 50 ans et n'exercent pas d'activité professionnelle. L'ouverture du droit à ce revenu met fin au droit au RMI. Son montant n'est pas modulé en fonction de la composition familiale.

### 2001

- Mise en œuvre de la prime pour l'emploi, au début ciblée sur le Smic à temps plein, progressivement étendue aux durées d'emploi incomplètes sur l'année (temps partiels, CDD au Smic).

### Juillet 2002

- Alignement du montant du RMI des DOM sur celui de la l'Hexagone.  
- Alignement des loyers plafonds des familles sur ceux de la zone 2 de l'Hexagone pour le calcul de l'allocation de logement familiale.

### 2003

Durcissement de l'indemnisation du chômage.

### Juillet 2003 (France + DOM)

Création d'une allocation forfaitaire allocations familiales.

### Septembre 2003

Libre choix de l'allocataire (père ou mère).

### Janvier 2004 (à la différence de l'hexagone)

- Comme pour l'APE et l'APJE, la PAJE n'ouvre pas droit à l'assurance vieillesse des parents au foyer dans les DOM où l'AVPF n'est due qu'au titre du handicap (enfant ou adulte).

- Réforme du revenu de solidarité (RSO, créé en 2001), versé aux bénéficiaires du RMI âgés d'au moins 50 ans qui s'engagent à quitter définitivement le marché du travail et de l'insertion après avoir été depuis deux ans au moins bénéficiaires du RMI. Le RSO est versé à un seul membre du foyer et jusqu'à ce que l'intéressé bénéficie d'une retraite à taux plein et au plus tard à 65 ans.

### Janvier 2004 (comme en Hexagone)

- Création du contrat d'insertion - revenu minimum d'activité (CIRMA) et décentralisation du RMI.

### Juillet 2004 (France + DOM)

Deux mois de chômage indemnisé consécutifs de date à date sont nécessaires pour pouvoir bénéficier d'un abattement de ressources pour chômage.

### 2005-2006

Création de dispositifs incitatifs à la reprise d'activité. Plan d'accompagnement à la recherche d'un emploi (Pare) étendu en 2006.

### Janvier 2009

- Revalorisation de 30 % supplémentaire du montant du forfait charge spécifique aux DOM pour le calcul de l'allocation de logement. Comme en

Hexagone, l'exercice de paiement débute désormais le 1<sup>er</sup> janvier au lieu du 1<sup>er</sup> juillet, en retenant les ressources de n-2 du fait de la mise en œuvre de l'acquisition des ressources auprès de l'administration fiscale.

### Juillet 2009 (à la différence de l'hexagone)

- Le **Revenu de Solidarité Active** (RSA, expérimenté en 2008, généralisé en juin 2009 en Hexagone) devrait entrer en vigueur au plus tard en 2011 dans les DOM.

- Le **Revenu Supplémentaire Temporaire d'Activité** (RSTA) est versé à certains salariés aux revenus modestes (versement en juillet, pour les droits couvrant les mois de mars, avril et mai). D'un montant de 100 euros bruts par mois pour un temps plein, le RSTA est institué dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de La Réunion, ainsi que dans les collectivités d'outre-mer de Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon. Le RSTA constitue un revenu non imposable, non pris en compte pour la détermination des droits à l'ensemble des prestations soumises à condition de ressources annuelles.

Revalorisation de 56 % des forfaits charges pour tous les logements applicables dans les DOM et dans les COM de Saint-Barthélemy et Saint-Martin pour le calcul des allocations de logement à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009. L'augmentation prévue par le projet d'arrêté portera ainsi les montants à hauteur de près de 70 % de ceux de l'Hexagone, la différence se justifiant par l'absence de frais de chauffage dans ces départements.

### Avril 2010

Prime de vie chère versée, dans les DOM uniquement, aux bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés.

### Septembre 2010

Mise en œuvre du Revenu de Solidarité Active jeunes. Le RSA est ouvert aux jeunes âgés entre dix-huit et moins de vingt-cinq ans, sous réserve d'avoir exercé préalablement au moins 3 214 heures de travail au cours des trois ans précédant le dépôt de la demande. Un étudiant salarié doit avoir un revenu d'activité d'au moins 500 euros par mois pour bénéficier du RSA

### Janvier 2011

Mise en place du Revenu de Solidarité Active (RSA) dans les DOM avec maintien du revenu supplémentaire temporaire d'activité (RSTA) jusqu'en février 2012 avec droit d'option pour les primo-demandeurs RSA. Les bénéficiaires de RMI ou de l'API (hors prime forfaitaire mensuelle, PFM) basculent automatiquement dans le RSA au 1<sup>er</sup> janvier 2011. Les bénéficiaires de RMI ou Api bénéficiaires de la PFM basculent dans le RSA au terme de la PFM. L'ouverture de droit au revenu de solidarité (RSO) ne devient possible qu'à partir de 55 ans et non plus 50 ans.

## Modifications de législation

Entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2014 de dispositions de la LFSS 2014 :

- **Complément Familial majoré** : le montant du Complément Familial (CF) est majoré pour les familles dont les ressources sont inférieures à un nouveau plafond, lui-même inférieur à celui utilisé pour l'attribution du CF de base.

## - Modifications de la PAJE :

. gel du montant de l'allocation de base (AB) à 185,54 euros tant que son montant est supérieur à celui du CF ;

. en conséquence, gel des montants de la prime de naissance et de la prime d'adoption qui sont calculés en fonction du montant de l'allocation de base ;

. réduction de 50 % du montant de l'allocation de base pour les familles dont les ressources sont supérieures à un nouveau seuil, inférieur à celui déterminant le droit global à l'AB. Le montant à taux plein s'élève à 185,54 euros, celui à taux partiel à 92,77 euros ;

. suppression de la majoration du complément de libre choix d'activité (CLCA) en l'absence de perception de l'allocation de base.

## Situation en 2011 (sans tenir compte des spécificités de Mayotte)

### 1. Les prestations identiques en Hexagone et dans les DOM :

- . le forfait allocations familiales ;
- . l'allocation aux adultes handicapés ;
- . l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ;
- . l'allocation de rentrée scolaire ;
- . le revenu de solidarité (spécifique aux Dom).

### 2. Les prestations identiques en Hexagone et dans les DOM en 2008, qui ont été remplacées par le revenu de solidarité active en juin 2009 en Hexagone, en janvier 2011 dans les DOM :

- . le revenu minimum d'insertion ;
- . l'allocation de parent isolé.

### 3. Les prestations dont les conditions d'ouverture des droits sont identiques en Hexagone et dans les DOM mais dont les montants sont différents :

- . l'allocation de logement à caractère social (la formule de calcul est identique mais certains coefficients sont moins favorables).

### 4. Les prestations dont les conditions d'ouverture des droits et/ou les montants sont différents en Hexagone et dans les DOM :

- . les allocations familiales et les majorations pour âge ;
- . le complément familial ;
- . la prestation d'accueil du jeune enfant ;
- . l'assurance vieillesse des parents au foyer n'est due qu'au titre du handicap (enfant ou adulte). (Pas d'ouverture de droit pour les bénéficiaires de l'A(J)PP, du CF et de la PAJE) ;
- . l'allocation de logement à caractère familial<sup>^</sup>: il n'est pas tenu compte des enfants ou personnes à charge au-delà de six dans les différents paramètres qui évoluent selon la taille de la famille<sup>^</sup>: loyers plafonds, forfait charges, et en accession, nombre de parts et mensualités plafonds. Le forfait charge est d'un montant inférieur à celui de l'Hexagone ; certains paramètres sont moins favorables.

### 5. Les prestations qui ne sont pas versées dans les DOM : l'aide personnalisée au logement, l'allocation journalière de présence parentale, la tutelle aux prestations sociales, les prêts à l'amélioration de l'habitat (PAH), les prêts à l'amélioration de l'habitat Assistants (es) maternels (les) (PAHAM).

## Définitions

### La personne de référence de la famille est :

- l'homme du couple, si la famille comprend un couple de personnes de sexe différent ;
- la personne la plus âgée, si la famille comprend un couple de personnes de même sexe, la personne active la plus âgée, ou si aucune des deux n'est active ;
- le parent, si la famille est monoparentale.

### Les établissements d'accueil collectif

- Les **crèches multi-accueil** proposent, au sein d'une même structure, différents modes d'accueil d'enfants de moins de 6 ans. Elles offrent fréquemment une combinaison de plusieurs modes d'accueil collectifs<sup>^</sup>: des places d'accueil régulier (de type crèche ou jardins d'enfants), des places d'accueil occasionnel (de type halte-garderie) ou des places d'accueil polyvalent (utilisées selon les besoins tantôt pour de l'accueil régulier, tantôt pour de l'accueil occasionnel). Ces structures peuvent être gérées de façon traditionnelle ou par des parents. Certains de ces établissements assurent aussi à la fois de l'accueil collectif et familial.

- La **crèche collective ou structure mono-accueil** est un établissement ayant pour objet de garder pendant la journée, durant le travail de leurs parents, les enfants de moins de trois ans, dans des locaux et avec un personnel prévu à cet effet (crèches collectives de quartier, de personnel ou d'entreprise).

- La **crèche parentale** est organisée et gérée par des parents d'enfants de moins de trois ans, réunis en association. Une personne compétente assure une présence permanente auprès des enfants. Elles sont ici comptabilisées avec les crèches collectives. Les crèches familiales ne sont plus comptabilisées.

**L'enseignement du premier degré** se compose des élèves de l'école préélémentaire (2 à 5 ans et plus), des élèves de l'école élémentaire (6 à 11 ans) ainsi que des élèves relevant de la scolarisation des enfants handicapés (ASH).

**L'enseignement du second degré** regroupe l'enseignement dispensé dans les collèges, les lycées d'enseignement général et technologique, les lycées professionnels du ministère de l'Éducation nationale ou d'autres ministères (principalement le ministère de l'Agriculture).

**Une famille monoparentale** comprend un parent isolé et un ou plusieurs enfants célibataires (n'ayant pas d'enfant).

**L'indicateur conjoncturel de fécondité (ICF)**, ou somme des naissances réduites, mesure le nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie, si les taux de fécondité observés l'année considérée à chaque âge demeuraient inchangés.

Une personne isolée est une personne qui vit dans un ménage de plusieurs personnes mais n'appartient pas à une famille. Un ménage peut comprendre aucune, une ou plusieurs personnes isolées.

**La population allocataire totale** comprend un certain nombre d'allocataires qui ne sont pas retenus dans les études générales faites sur les allocataires à bas revenus.

**La population de référence**, population restreinte, exclut l'allocataire et son conjoint ayant au moins 65 ans, l'allocataire étudiant ne percevant que l'allocation logement, l'allocataire bénéficiaire de l'AAH en maison d'accueil spécialisée.

**Les prestations familiales** sont des prestations sociales dont l'objet est d'apporter aux familles une aide compensant partiellement les dépenses engagées pour la subsistance et l'éducation des enfants. On distingue deux grands types de prestations familiales selon qu'elles sont dédiées à la naissance et au jeune enfant et à l'entretien des enfants.

**La proportion de personnes couvertes par une prestation** s'obtient en divisant le nombre de personnes couvertes (allocataire + conjoint + enfant(s)) par la population Insee.

**Le solde migratoire** est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année. Ce concept est indépendant de la nationalité.

**Le solde naturel** (ou accroissement naturel ou excédent naturel de population) est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. Les mots « excédent » ou « accroissement » sont justifiés par le fait qu'en général le nombre de naissances est supérieur à celui des décès. Mais l'inverse peut se produire, et le solde naturel est alors négatif.

**Le taux de couverture** est le rapport du nombre de personnes couvertes par au moins une prestation légale et la population totale. Le taux de fécondité à un âge donné (ou pour une tranche d'âges) est le nombre d'enfants nés vivants des femmes de cet âge au cours de l'année, rapporté à la population moyenne de l'année des femmes de même âge.

**Le taux de mortalité infantile** est le rapport entre le nombre d'enfants décédés à moins d'un an et l'ensemble des enfants nés vivants.

**Le taux de natalité** est le rapport du nombre de naissances vivantes de l'année à la population totale moyenne de l'année.

**Le taux de nuptialité** est le rapport du nombre de mariages de l'année à la population totale moyenne de l'année.

**Le taux de recours à l'IVG** est le rapport du nombre d'IVG au cours d'une période au nombre de conceptions étant estimés par la somme des naissances vivantes, des enfants sans vie et des IVG. Le taux de recours à l'IVG représentent le nombre d'IVG chez les moins de 18 ans rapporté aux femmes âgées de 15 à 49 ans.

**Taux de scolarisation** : pourcentage de jeunes d'un âge donné scolarisés par rapport à l'ensemble de la population du même âge.

**Population allocataire totale** (ou population de référence). La CAF verse aux personnes âgées de moins de 65 ans, rattachées au régime général, l'ensemble des prestations familiales et l'allocation adulte handicapé. Elle verse à l'ensemble de la population non agricole (donc y compris aux personnes relevant des régimes spéciaux : fonction publique d'Etat, SNCF, EDF-GDF et RATP) les prestations suivantes :

- l'ensemble des aides au logement;
- l'aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée (AFEAMA);
- l'allocation de garde d'enfants à domicile (AGED);
- le RMI et le RSA.

# Les revenus des familles

## Des niveaux de vie inégalitaires, des prestations sociales en complément de ressources insuffisantes

En 2011, le niveau de vie des personnes vivant dans un ménage en Martinique s'élève à 14 820 euros. Les plus aisées ont un niveau de vie sept fois plus élevé que les plus pauvres. Les personnes vivant en couple font partie des plus aisées, celles vivant dans les ménages complexes et familles monoparentales sont les plus pauvres. Les revenus d'activités par unité de consommation représentent en moyenne 60 % du revenu des ménages. Les difficultés d'accès à l'emploi augmentent le nombre de personnes en inactivité ou au chômage, ainsi 37 % d'entre elles bénéficient de revenus sociaux. La structure des revenus diffère selon la composition du ménage. Le seuil de pauvreté local de 602 € par mois révèle de fortes inégalités de revenus entre les plus aisés et les ménages modestes. Le taux d'imposition est faible en Martinique : moins de trois ménages sur dix sont imposés sur les revenus en 2013, moins qu'en 2012. Ils sont majoritairement installés à proximité des zones urbaines.

Annick Couillaud

En 2011, le niveau de vie moyen (définitions) des personnes vivant dans un ménage de Martinique s'élève à 14 820 € annuels, soit 1 235 € par mois. Il est proche de celui de Guadeloupe (14 800 €) mais plus faible que celui de Guyane (15 750 €).

Entre 2001 et 2011, le niveau de vie des ménages martiniquais a progressé de 29 % (+3 320 €). Il s'est amélioré moins vite que celui de leurs homologues guadeloupéens (+45 %) et guyanais (+40 %).

L'évolution du niveau de revenu des ménages entre 2001 et 2011 s'explique en grande partie par l'évolution de la législation familiale et de celle des mesures d'insertion dans les DOM qui s'est traduit de 2001 à 2006 par une forte revalorisation du SMIC (+23 %) associé à la loi sur les 35 heures.

### Des niveaux de vie inégalitaires

L'évolution du niveau de vie est différente et fortement inégalitaire selon le type de ménage. Elle a été plus dynamique pour les individus d'un couple sans enfant (41 %) et les personnes seules (+36 %), soit plus élevée qu'en moyenne régionale.

En 2011, les personnes vivant en couple ont le niveau de vie moyen le plus élevé, respectivement 19 110 € pour les couples sans enfant et 16 100 € avec enfant(s). En revanche, pour ces derniers, la progression est deux fois moindre. Les familles monoparentales et les ménages complexes restent les détenteurs des niveaux de vie les plus faibles. Malgré une amélioration de leur niveau de vie de 27 % en dix ans, les individus des familles monoparentales, et des ménages complexes en particulier, ont les plus faibles revenus (<2 500 €) (figure 37).

Les individus les plus aisés gagnent sept fois plus que les moins aisés. Les individus les plus aisés, appartenant au 5<sup>ème</sup> quintile (Q5) (définitions), ont un niveau de vie équivalent à 30 862 € alors que les individus

### 37 La Martinique connaît la plus faible évolution du niveau de vie antillo-guyanais

Niveau de vie déclaré aux Antilles-Guyane en 2001 et 2011

	Niveau de vie déclaré (en euro)		Évolution entre 2001 et 2011	
	2001	2011	en euro	en %
<b>Selon la région</b>				
Martinique	11 500	14 820	3 320	28,9
Guadeloupe	10 200	14 800	4 600	45,1
Guyane côtière	11 210	15 750	4 540	40,5
Antilles-Guyane	10 910	14 950	4 040	37
<b>Par individu selon le type de ménage martiniquais</b>				
Couple sans enfant	13 580	19 110	5 530	40,7
Couple avec au moins un enfant	13 660	16 100	2 440	17,9
Personne seule	10 670	14 520	3 850	36,1
Famille monoparentale	9 440	12 000	2 560	27,1
Ménage complexe	9 140	11 620	2 480	27,1
<b>Selon les quintiles</b>				
Inférieur à Q1	4 008	4 560	552	14
De Q1 à Q2	6 652	8 896	2 244	34
De Q2 à Q3	9 134	12 363	3 229	35
De Q3 à Q4	13 125	17 384	4 259	32
De Q4 à Q5	24 516	30 862	6 346	26
Ratio Q4/Q1	6,1	6,8		

Champ : ménages des Antilles-Guyane dont le niveau de vie est supérieur à 0.

Lecture : en 2011, les Martiniquais reçoivent un revenu moyen de 14 820€ soit 28,9 % de plus qu'en 2001 (+ 3 320 €) ; le niveau de vie des individus des couples avec enfant(s) est de 16 100 euros en 2011, soit 17,9 % de plus qu'en 2011 (+2 240 €).

Source : Insee, Enquêtes BDF 2011 et 2001.

les moins aisés, appartenant au 1<sup>er</sup> quintile (Q1), ont un niveau de vie moyen équivalent à 4 560 €.

Néanmoins, ils diffèrent selon le champ étudié : pour l'ensemble des ménages et les ménages de moins de 65 ans, il s'agit des retraites et pensions, alors que pour les ménages allocataires CAF, il s'agit du RSA

et des aides sociales (figure 38). Les deux principales composantes du niveau de vie des ménages les moins aisés sont les prestations sociales, essentiellement des prestations logement et famille (49 %) et des allocations retraite (25 %). Le revenu d'activité, troisième composante, ne représente que 18 % du revenu total. Les revenus d'acti

### 38 Les revenus d'activité représentent 60 % des revenus en Martinique

Composantes du niveau de vie moyen aux Antilles-Guyane en 2011 (en %)

	Revenus d'activité	Revenus du patrimoine	Revenus sociaux	Autres revenus	Transferts monétaires interménages		Impôts
					Reçus	Versés	
Martinique	60,2	1,9	37,1	0,0	0,6	-0,7	-6,0
Guadeloupe	60,1	2,8	36,4	0,0	0,7	-0,8	-6,0
Guyane	77,5	2,3	19,4	0,2	0,7	-1,3	-5,0
Ensemble	62,9	2,3	34,0	0,1	0,7	-0,9	-6,0

Lecture : en 2011, les revenus sociaux comptent pour 37 % de revenu disponible équivalent en Martinique, 36 % en Guadeloupe et 19 % en Guyane.

Source : Insee, Enquêtes Budget de Famille (BDF) 2011 et 2001.

tivité augmentent ensuite pour devenir la première composante dans les familles modestes (46,8 %), jusqu'à atteindre 79 % des revenus des plus aisées. Inversement, la part des revenus sociaux décroît pour atteindre 16,5 % dans le revenu total des plus aisés (figure 40).

Les deux principales composantes du niveau de vie des ménages les moins aisés sont les autres prestations sociales, essentiellement des prestations logement et famille, (46%) et les allocations retraite (25%). Le revenu d'activité, 3ème composante, ne représente que 17%.

À partir du 2ème quintile, les revenus d'activité augmentent pour devenir la première composante dans les familles modestes, jusqu'à atteindre 76 % des revenus chez les plus aisés. Parallèlement, la part des revenus sociaux décroît pour atteindre 21 % dans le 5ème quintile (figure 40).

### 39 Les revenus d'activité sont la principale ressource, quel que soit le ménage

Structure des revenus des ménages en Martinique en 2011 (en %)

	Allocataires CAF	Moins de 65 ans	Ensemble des ménages
<b>A Revenus d'activité</b>	67,9	74,5	60,2
B Salaires nets	64,6	71,2	57,3
C Revenu mixte des entrepreneurs individuels	3,3	3,3	2,9
<b>D Revenus de remplacement</b>	29,5	15,3	35,0
E Retraites et pensions	2,1	8,6	22,3
F Revenus liés au chômage	3,4	3,3	2,8
G Prestations familiales et bourses d'études	6,2	0,6	2,3
H Aides au logement	7	0	2,5
I Revenus liés à l'invalidité et à la dépendance	0	0,1	0,2
J RSA et aides sociales	10,7	2,7	4,9
<b>K Revenus du patrimoine</b>	0,8	1,3	1,9
L Revenu total	100	100	100
M Niveau de vie	96,6	93,8	9,34

Champ : ménages allocataires, ménages de 65 ans et moins et ensemble des ménages.

Note : données par unité de consommation (UC). Le total des revenus d'activité, revenus de remplacement et revenus du patrimoine n'est pas égal à 100%, du fait de l'absence des transferts interménages reçus et autres revenus.

Lecture : les revenus d'activité représentent 67,9 % du revenu total des allocataires CAF, 74,5 % du revenu total des personnes de moins de 65 ans et 60,2 % du revenu total de l'ensemble des ménages martiniquais.

Source : Insee, Enquêtes Budget de Famille (BDF) 2001 et 2011.

### 40 La part des revenus sociaux varie fortement entre les ménages pauvres et les plus aisés

Composantes du niveau de vie martiniquais par quintiles en 2011 (en %)

	Inférieur à Q1	De Q1 à Q2	De Q2 à Q3	De Q3 à Q4	Supérieur à Q4	Ensemble
<b>Revenu disponible équivalent moyen (en euro)</b>	<b>4 560</b>	<b>8 896</b>	<b>12363</b>	<b>17 384</b>	<b>30 862</b>	<b>14 800</b>
Revenus d'activité par UC	17,0	27,0	49,0	70,0	76,0	60,1
Revenus du patrimoine par UC	1,2	1,0	1,0	1,0	3,0	2,8
Revenus sociaux par UC	80,0	71,0	48,0	28,0	21,0	36,4
dont : Allocations retraite par UC	25,0	30,0	28,0	20,0	19,0	23,5
Allocations chômage par UC	9,0	6,0	4,0	2,0	0,0	2,5
Autres prestations sociales par UC	46,0	35,0	16,0	6,0	2,0	10,4
Autres revenus par UC	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Transferts monétaires interménages reçus par UC	1,0	1,0	1,0	1,0	0,0	0,7
Transferts monétaires interménages versés par UC	3,0	1,0	1,0	0,0	1,0	-0,8
Impôts par UC	10,0	3,0	4,0	5,0	7,0	-5,8

Lecture : en 2011, les allocations retraites comptent pour 25 % du niveau de vie moyen en Martinique.

Source : Insee, Enquêtes Budget de Famille (BDF) 2001 et 2011.

Les revenus d'activité sont plus importants dans les familles en couple avec enfant(s) (83 %). Les revenus sociaux représentent une part importante chez les personnes isolées (45%) et les couples sans enfant (43%),

du fait de la présence de retraités dans le foyer. Les familles monoparentales (41 %) et les couples avec enfant(s) (16 %) bénéficient de prestations familiales et d'aides au logement pour équilibrer leurs revenus.

Un peu moins de la moitié du niveau de vie des familles complexes se compose de revenus sociaux (figure 41).

### 41 Les revenus d'activité sont plus importants dans les couples avec au moins un enfant

Composantes du niveau de vie martiniquais par catégorie de ménage en 2011 (en % et en euro)

	Personne seule	Famille mono-parentale	Couple sans enfant	Couple avec enfant(s)	Famille complexe	Ensemble
<b>Revenu disponible équivalent moyen (en euro)</b>	<b>14 520</b>	<b>12 000</b>	<b>19 110</b>	<b>16 100</b>	<b>11 620</b>	<b>14 820</b>
Revenus d'activité par UC	51,1	56,7	54,8	82,6	50,0	60,2
Revenus du patrimoine par UC	2,8	1,2	2,0	1,3	1,4	1,9
Revenus sociaux par UC	44,9	40,5	43,1	16,0	48,5	37,1
dont : Allocations retraite par UC	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0
Allocations chômage par UC	1,2	1,3	0,1	0,0	0,1	0,6
Autres prestations sociales par UC	-1,1	-1,3	-0,3	0,3	-0,3	-0,7
Autres revenus par UC	-6,4	-3,6	-8,2	-5,5	-3,7	-6,0
Transferts monétaires interménages reçus par UC	0,7	2,0	0,2	0,1	1,0	0,7
Transferts monétaires interménages versés par UC	-1,3	-0,1	-1,2	-0,5	-0,4	-0,8
Impôts par UC	-7,2	-3,1	-7,4	-4,8	-4,9	-5,8

Note : les masses de revenus (chiffres positifs) et de prélèvements (chiffres négatifs) sont exprimées en proportion du niveau de vie hors impôt.

Lecture : en Martinique, en 2011, les revenus d'activité représentent 82,6 % du niveau de vie des couples avec au moins un enfant, bien plus que la moyenne régionale (60,2 %).

Source : Insee, Enquêtes Budget de Famille (BDF) 2001 et 2011.



### Le seuil de pauvreté est égal à 600 € par mois

En 2011, le revenu disponible équivalent médian (*définitions*) des personnes vivant dans un ménage en Martinique s'établit à 12 310 € annuel, soit 1 026 € par mois et par unité de consommation. Ce montant partage la population en deux, la première moitié ayant moins et la seconde ayant plus. Ainsi, avec un seuil de pauvreté à 60 % de la médiane des revenus martiniquais, le seuil de pauvreté local s'élève en 2011 à 7 230 € annuel soit environ 600 € par mois.

### Un cinquième de la population martiniquaise vit sous le seuil de pauvreté

En 2011, la pauvreté concerne 80 810 individus en Martinique, soit un taux de risque de pauvreté local de 20,6 %. Ce taux est proche de celui de Guadeloupe (20,1 %), bien inférieur à celui de la Guyane côtière (30,2 %) et plus élevé de 6 points que celui de la France hexagonale. En dix ans, le taux de risque de pauvreté a augmenté de 3,5 points en Martinique alors qu'il a diminué en Guadeloupe de 0,7 point et a progressé de 4,4 points en Guyane. Les familles complexes et les moins de 35 ans sont plus touchés par la pauvreté en 2011 (*figure 42*).

À supposer une absence de versements d'aides légales effectuées par la CAF, le nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté augmenterait de 47 500 en Martinique et le taux de risque de pauvreté local passerait à 32,7 %. En Guadeloupe, 47 800 personnes supplémentaires seraient dans cette situation, portant le taux de risque de pauvreté à 31,9 % (*encadré*).

### Près de sept foyers sur dix sont non imposables en Martinique

En 2013, le nombre de foyers fiscaux (*définitions*) recensés en Martinique s'établit à 238 210, pour un revenu fiscal de référence (*définitions*) de près de 4,2 milliards d'€, soit 22 % du montant total des départements d'Outre-mer (19 milliards d'€).

Le revenu fiscal de référence moyen déclaré (17 638 €), augmente régulièrement (1,7 % de plus qu'en 2012).

La part des foyers fiscaux non imposables atteint 71 % en Martinique contre 52 % au niveau national. En baisse depuis 2003, elle remonte en 2013 suite aux réformes fiscales avec une évolution de 9,5 % par rapport à 2012 (*figure 43*).

#### 42 La pauvreté touche davantage les familles monoparentales et les ménages complexes

Taux de risque de pauvreté local en 2001 et 2011 (en %)

	2001	2011	Écart (en point)
<b>Selon la région</b>			
Martinique	17,1	20,6	3,5
Guadeloupe	20,8	20,1	-0,7
Guyane côtière	25,8	30,2	4,4
<b>Selon la catégorie de ménage en Martinique</b>			
Personne seule	20,5	23	2,5
Famille monoparentale	29,4	26,1	-3,3
Ménage complexe	16,9	29,8	12,9
Couple avec au moins un enfant	11,2	15,7	4,5
Couple sans enfant	12,1	12,7	0,6
<b>Selon l'âge de la personne de référence en Martinique</b>			
Moins de 35 ans	11,8	18,7	6,9
35 à 64 ans	18,5	20,8	2,3
65 ans et plus	15,7	21,3	5,6

Note : on utilise les seuils de pauvreté locaux pour réaliser les calculs.

Lecture : le taux de pauvreté augmente davantage chez les personnes âgées de moins de 35 ans passant de 11,8 % en 2001 à 18,7 % en 2011 (soit une hausse de 6,9 points) et dans les ménages complexes, passant de 16,9 % à 29,8 %, soit + 12,9 points.

Source : Insee, Enquêtes Budget de Famille (BDF) 2001 et 2011.

#### Taux de risque de pauvreté local

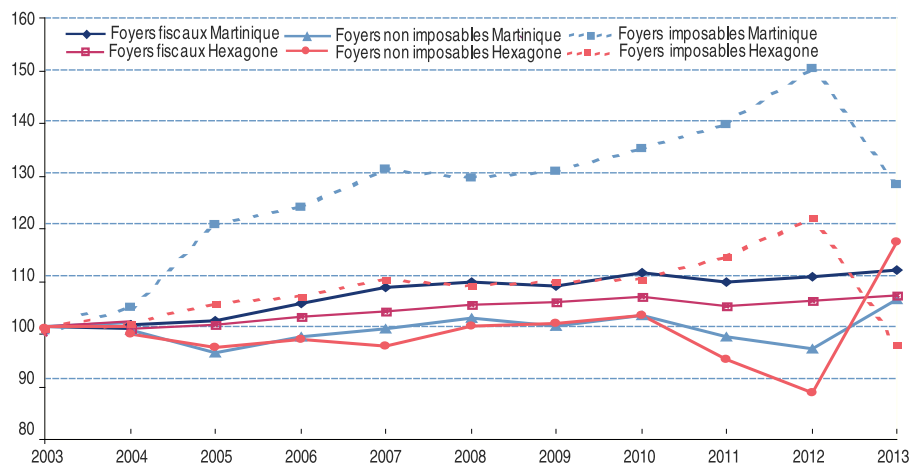
Le taux de risque de pauvreté correspond au pourcentage de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de risque de pauvreté. Le taux de risque de pauvreté est défini comme la part des personnes ayant un niveau de vie inférieur au seuil de risque de pauvreté, fixé à 60 % du niveau de vie médian. Il ne s'agit pas d'un indicateur de richesse ou de pauvreté. Il se contente d'offrir un point de comparaison des bas revenus par rapport aux revenus des autres individus. Un tel revenu n'implique toutefois pas forcément un niveau de vie moindre.

Ainsi, de par les sources et les méthodologies utilisées lors de l'établissement de statistiques sur les indicateurs d'inégalités, le taux et le seuil de risque de pauvreté en Martinique diffèrent de ceux de la France hexagonale et de ses régions.

En 2011, en France hexagonale le seuil de risque de pauvreté s'établit à 11 730 € par an ou encore à 980 € par mois.

#### 43 En 2013, trois foyers fiscaux sur dix sont imposables en Martinique

Évolution des foyers fiscaux de Martinique et France Hexagonale (en indice, base 100 en 2003)



Source : DGI, Impôts sur le revenu des personnes physiques 2003 à 2013.

44 Le nombre de foyers imposables s'est réduit en 2013 de 6 points en Martinique

Évolution des éléments d'imposition 2012-2013 en Martinique et en France hexagonale

	Martinique			France hexagonale	
	2012	2013	Évolution 2013/2012	2013	Évolution 2013/2012
<b>Foyers fiscaux imposables</b>					
Nombre de foyers imposables	81 910	69 983	-14,6	17 146 193	-19,7
Part de foyers imposables (en %)	35	29	-17,1	48	
Revenu annuel net moyen imposable (en €)	35 820	38 110	6,4	40 100	10,3
Montant de l'impôt net moyen (en €)	2 156	2 733	26,8	3 808	29,4
<b>Foyers fiscaux non imposables</b>					
Nombre de foyers non imposables	153 579	168 231	9,5	18 638 470	32,0
Part de foyers non imposables (en %)	65	71	9,2	52	
Revenu annuel net moyen non imposable (en €)	7 492	9 123	21,8	13 003	32,2
<b>Ensemble des foyers fiscaux</b>					
Nombre de foyers fiscaux	235 489	238 214	1,2	35 784 663	0,8
Revenu moyen annuel net imposable (en €)	17 345	17 638	1,7	25 981	0,7
Montant de l'impôt net moyen (en €)	686	710	3,5	1 718	0,0

Source : DGI, Impôts sur le revenu des personnes physiques 2012-2013.

En contrepartie, la proportion de foyers fiscaux imposables (29 %) au titre de l'impôt sur les revenus, en augmentation jusqu'en 2012, a brusquement chuté de 15 % en 2013. Cette baisse, constatée également en France hexagonale, est liée aux modifications fiscales amorcées en 2012, ainsi qu'à l'augmentation du revenu disponible net et du pouvoir d'achat.

Néanmoins, le nombre de foyers fiscaux imposables est plus important qu'en 2003 (+ 8 %). Bien que l'évolution du nombre de foyers fiscaux de Martinique suive celle de France hexagonale, l'écart reste toujours très

net entre l'île et l'Hexagone : près de la moitié de la population hexagonale est imposable (48 %), malgré une baisse de 12 points par rapport à 2012. L'écart avec la France hexagonale s'explique en partie par la réduction d'impôt de 30 % spécifique aux départements d'outre-mer (figure 44).

Le revenu fiscal moyen des foyers soumis à l'imposition 2013 en Martinique (38 110 €) est proche de celui de France hexagonale (40 100 €), mais reste très disparate selon les communes.

Le revenu annuel moyen maximal, observé au Diamant en 2013, est presque 2 fois plus

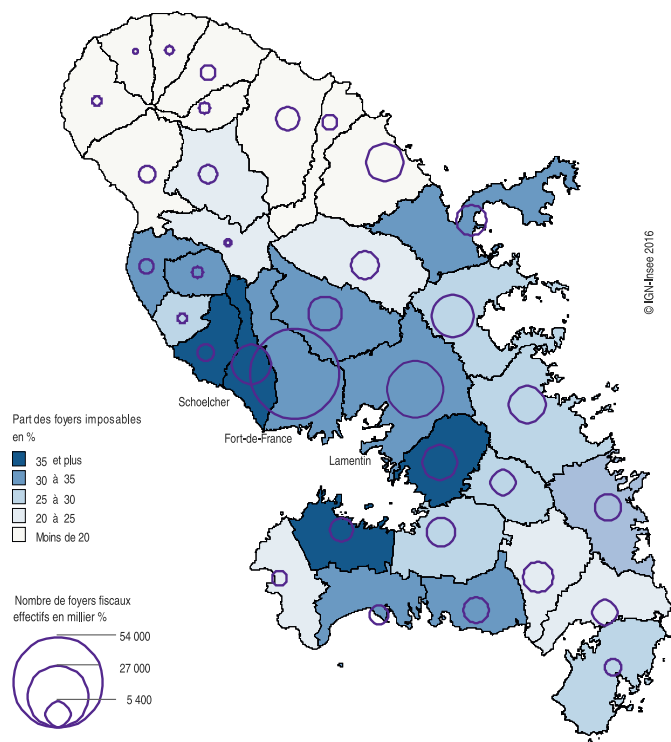
important que le revenu minimal relevé à Fonds-Saint-Denis (figure 46).

Dix communes ont un revenu supérieur à la moyenne régionale. Une vingtaine de communes ont des revenus imposables inférieurs à la moyenne mais au moins égal à 30 000 €. Quatre communes du Nord, sont plus éloignées de la moyenne régionale.

La proportion de foyers fiscaux imposables est plus importante à Schoelcher, et à Case-Pilote, tout comme aux Trois-Ilets. Les communes les plus fiscalisées sont celles plutôt proches des centres d'activité et particulièrement en couronne autour de la CACEM.

46 Les communes situées à proximité de la CACEM sont plus fortement fiscalisées

Répartition et part des foyers fiscaux imposables en Martinique en 2013



Lecture : à Schoelcher, les foyers imposés représentent 45 % de l'ensemble des foyers fiscaux de la commune.

Source : DGFIP, Insee, recensement de la population 2013.

45 Le revenu net moyen imposable est très disparate selon les communes

Revenus fiscaux par commune en Martinique en 2013

	Revenu net moyen imposable (en €)	Nombre de foyers imposés	Nombre de foyers fiscaux	% de foyers imposés
Schoelcher	45 274	5 549	12 362	45
Case-Pilote	44 562	1 070	2 524	42
Les Trois-Ilets	42 911	1 914	4 791	40
Ducos	37 378	3 524	9 930	35
Le Diamant	46 487	1 197	3 427	35
Le Lamentin	37 846	7 874	23 421	34
Le Carbet	38 922	737	2 215	33
Sainte-Luce	39 345	1 943	5 936	33
Fort-de-France	37 033	17 262	53 458	32
Saint-Joseph	38 350	3 014	9 715	31
La Trinité	38 604	2 476	7 989	31
Le Morne-Vert	35 971	373	1 221	31
Rivière-Salée	37 913	2 196	7 419	30
Le Robert	37 829	3 732	13 536	28
Bellefontaine	32 036	280	1 040	27
Le François	43 801	3 005	11 260	27
Saint-Esprit	34 367	1 422	5 483	26
Sainte-Anne	34 590	734	2 933	25
Le Marin	34 952	1 326	5 316	25
Le Vauclin	42 393	1 396	6 128	23
Fonds-Saint-Denis	24 542	120	531	23
Rivière-Pilote	31 864	1 719	8 025	21
Gros-Morne	32 696	1 386	6 476	21
Les Anses-d'Arlet	34 805	469	2 255	21
Le Morne-Rouge	35 259	621	3 037	20
Le Marigot	33 750	443	2 322	19
Saint-Pierre	33 409	530	2 958	18
Sainte-Marie	31 388	2 065	11 760	18
L'Ajoupa-Bouillon	30 733	183	1 135	16
Le Lorrain	30 383	770	4 847	16
Basse-Pointe	31 179	383	2 431	16
Grand'Rivière	26 549	62	471	13
Macouba	28 187	90	804	11
Le Prêcheur	25 145	118	1 058	11
Région Martinique	38 110	69 983	238 214	29

Note : les communes sont classées par ordre décroissant selon le revenu net moyen imposable en €

### Zoom : Les ménages face au chômage

Au cours de l'année 2014, la Martinique recense 128 300 actifs en emploi et 31 300 chômeurs en moyenne soit au total de 159 600 personnes actives. Le taux d'activité (51,6 %) demeure inférieur à celui observé en Hexagone (71,4 %) (*Définitions*).

L'insertion sur le marché du travail reste plus difficile pour les jeunes et les femmes qui présentent tous les deux des faibles taux d'activité, respectivement 26,6 % et 49,6 %.

En raison de la poursuite de leurs études, le taux d'emploi des plus jeunes (13,1 %) se situe largement en dessous de celui des 25-64 ans.

Les hommes sont légèrement plus en emploi que les femmes, l'écart de 4 points observé en Martinique reste plus faible que celui observé en Guadeloupe (7,3 points) et surtout en Guyane (18,4 points).

### Plus de 54 800 Martiniquais sans emploi souhaitent travailler en 2014

Le taux de chômage au sens du Bureau International du Travail (BIT) (*Définitions*) est de 19,4 %. Largement plus élevé que le taux observé dans l'hexagone (9,9 %), il est cependant inférieur à celui de Guadeloupe (23,7 %) et de Guyane (22,3 %). Parmi les inactifs, certains souhaitent trouver un emploi mais ne remplissent pas toutes les conditions pour être considérés comme chômeurs au sens du BIT : ils forment le halo autour du chômage (23 541 Martiniquais en 2014). Ajoutés aux chômeurs, ce sont 54 822 personnes qui sans emploi, souhaitent travailler.

### Des jeunes particulièrement touchés par le chômage

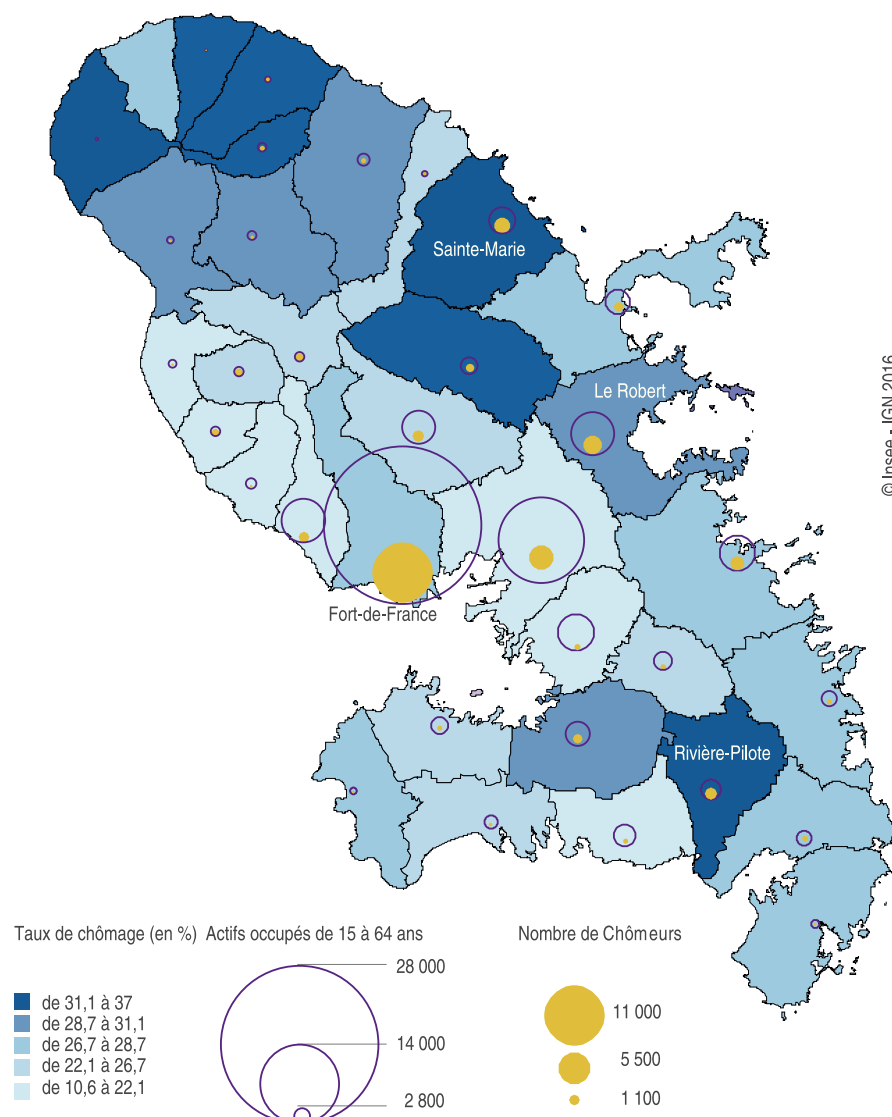
L'âge se révèle être le facteur le plus déterminant de l'accès à l'emploi. En effet, les plus jeunes sont les plus touchés avec un taux de chômage approchant les 51 % chez les moins de 25 ans, moins élevé toutefois que celui de Guadeloupe (+ 56,3 %) et de Guyane (+ 40 %).

#### Des garanties de revenus

Dans les DOM, il existe trois revenus garantis : le revenu de solidarité active (RSA), l'allocation d'adulte handicapé (AAH) et un dernier revenu spécifique aux DOM, le revenu de solidarité (RSO). Ces revenus ont pour but de favoriser la cohésion sociale, d'aider les ménages les plus modestes et de lutter contre l'exclusion..

#### 47 Le taux de chômage s'élève davantage dans les communes hors de la CACEM

Population active et chômeurs par commune en 2013



Champ : personnes âgées de 15 à 64 ans.

Source : Insee, recensement de la population 2013 (exploitation principale).

#### 48 Le taux de chômage s'élève davantage dans les communes hors de la CACEM

Population active et chômeurs par EPCLen 2013

	CACEM	CAESM	CAP Pays_Nord_Martinique
<b>Population active totale (*)</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>dont actifs ayant un emploi</b>	<b>75,5</b>	<b>73,9</b>	<b>71</b>
<i>dont salariés</i>	65,2	60,4	59,3
<i>non salariés</i>	10,3	13,5	11,7
<b>dont chômeurs</b>	<b>24,5</b>	<b>26,1</b>	<b>29</b>
<i>dont depuis plus d'un an</i>	17,1	18,1	21,4

Champ : personnes âgées de 15 à 64 ans.

Source : Insee, recensement de la population 2013 (exploitation principale).

Le taux de chômage diffère selon les communes de Martinique. Quatre communes, (Le Carbet, Schoelcher, Case-Pilote, Bellefontaine) se démarquent des autres avec un taux de chômage en dessous de la moyenne régionale. Un tiers des communes affiche des écarts à la moyenne allant jusqu'à + 10 points. Trois chômeurs sur dix résident dans la CA Cap Pays nord Martinique, un quart dans la CACEM et le reste et dans la CAESM. Rapporté à la population active, le taux de chômage est moins important dans la CAESM que dans les autres intercommunalités (*figure 47 et 48*).

### Les prestations liées à la lutte contre la précarité et le handicap (minima sociaux)

Les **minima sociaux** visent à assurer un revenu minimal à une personne (ou à sa famille) en situation de précarité. Ce sont des prestations sociales non contributives, c'est-à-dire versées sans contrepartie de cotisations. Il existe le Revenu de Solidarité Active (RSA) qui vise à lutter contre les exclusions et qui remplace le RMI (Revenu Minimum d'Insertion) depuis 2011, l'allocation aux adultes handicapés (AAH) et le revenu de solidarité (RSO), spécifique aux départements d'outre-mer.

#### Le RSA est le premier revenu minimum garanti

Parmi les minima sociaux visant à assurer un revenu minimal à une personne (ou à sa famille) en situation de précarité, le Revenu de Solidarité Active (RSA), qui vise à lutter contre les exclusions et qui remplace le RMI, est le minimum le plus important versé aux personnes en emploi ayant de faibles revenus. Les CAF prennent en charge, pour le compte de l'État ou des départements, le versement de minima sociaux (RSA, AAH). Elles viennent ainsi en aide aux personnes précaires, isolées ou handicapées et facilitent leur insertion.

#### La moitié des allocataires bénéficient du RSA

En Martinique, 48 % des foyers allocataires ont perçu le RSA en 2014. Parmi eux, 78 % bénéficient du RSA socle seul du fait de l'absence totale de revenu d'activité ; 14 % perçoivent le RSA activité en complément de leurs revenus d'activité et 8 % le RSA socle et activité. Au total, près de 86 050 personnes sont couvertes par cette prestation, soit environ deux Martiniquais sur dix et 4 points de moins que dans l'ensemble des DOM, alors que ce taux est de 7,2 % en Hexagone.

On distingue également les foyers bénéficiaires d'une majoration pour isolement en raison de leur situation de parent isolé (13 % des foyers) et ceux qui perçoivent un RSA non majoré (87 %).

Depuis l'entrée en vigueur du RSA dans les DOM en 2011, le nombre de foyers allocataires a progressé de 16 %, et de 2,8 % durant la dernière année. Cette progression résulte d'évolutions contrastées entre le RSA activité seul et le RSA socle seul.

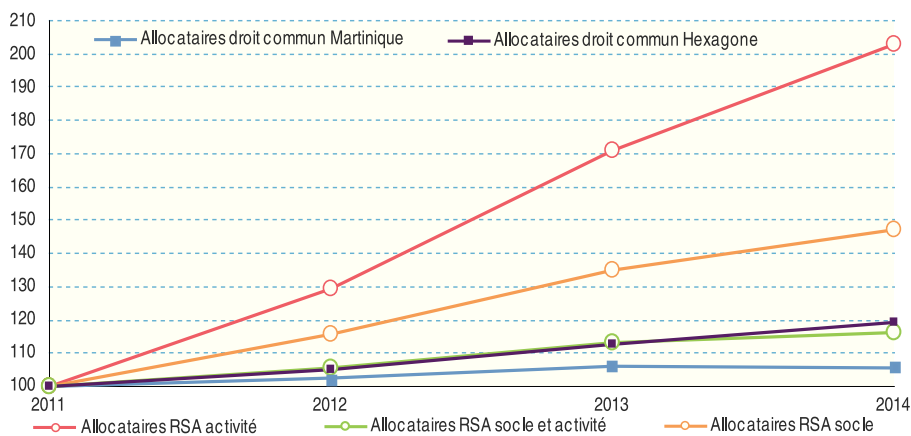
Le nombre d'allocataires du premier a doublé depuis 2011 malgré une évolution moins importante entre 2013 et 2014. L'évolution annuelle moyenne du RSA activité (+ 25 %) est plus dynamique que celle du RSA socle (+ 12 %) (figure 49).

Une large majorité d'adultes seuls ou avec ou sans enfant perçoivent le RSA. La moitié des bénéficiaires sont des personnes isolées dont six sur dix sont des hommes).

Quatre foyers sur dix sont des familles monoparentales, dont le responsable de famille est plus souvent une femme (97 %). Un

#### 49 Les bénéficiaires du RSA activité ont plus que doublé en Martinique

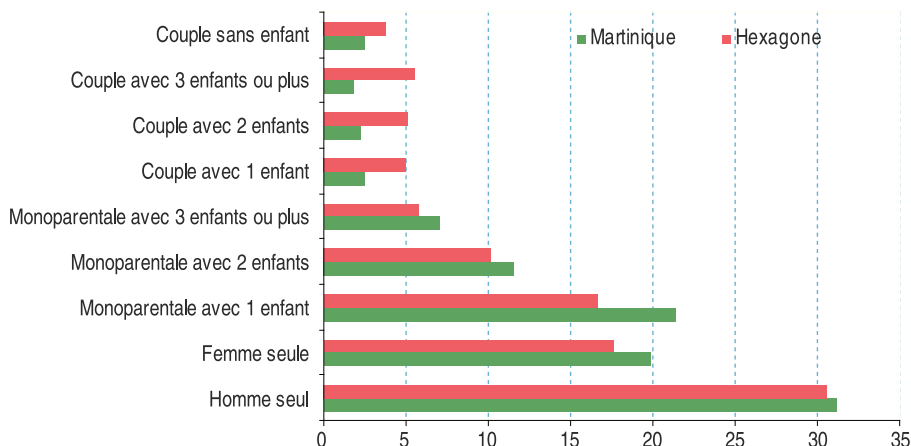
Évolution des allocataires du RSA en Martinique et dans l'hexagone de 2011 à 2014 (en indice, base 100 en 2011)



Source : CNAF, Fichier FILEAS.

#### 50 Plus de la moitié des bénéficiaires du RSA sont des personnes isolées

Foyers bénéficiaires du RSA par type de famille en 2014 (en %)



Source : CNAF, Fichier FILEAS.

### Revenu de Solidarité Active

Le Revenu de Solidarité Active de droit commun (RSA), mis en place le 1<sup>er</sup> juin 2009 en Hexagone et le 1<sup>er</sup> janvier 2011 dans les DOM, s'inscrit dans une politique d'insertion professionnelle des personnes en difficulté. Il garantit un supplément de revenu aux personnes sans ressources ou à faibles revenus d'activité.

C'est une prestation dégressive cofinancée par le département et l'État. La part financée par le département est appelée RSA socle et fait partie des minima sociaux. Le RSA activité, part financée par l'État, n'est pas considéré comme un minima social. Cette prestation se substitue au RMI, à l'API, aux dispositifs d'intéressement liés à ces deux prestations, aux dispositifs liés aux contrats (CI-RMA et CAV) et aux expérimentations RSA (sauf conditions particulières).

On distingue donc, les allocataires du RSA socle seul qui n'ont pas de revenus d'activité, les allocataires du RSA activité seul qui ont des revenus d'activité et dont l'ensemble des ressources est supérieur à leur montant forfaitaire et les allocataires du RSA socle et activité qui ont des revenus d'activité mais dont l'ensemble des ressources est inférieur à leur montant forfaitaire. Le RSA socle non majoré s'est substitué au revenu minimum d'insertion (RMI).

foyer sur dix est un couple, dont les trois quarts ont un ou plusieurs enfants à charge (figure 50). En définitive, près de deux tiers des bénéficiaires du RSA socle sont des femmes (figure 50).

Les bénéficiaires du RSA sont plus âgés en Martinique que dans l'hexagone. En effet, 40 % sont âgés de 40 à 54 ans et 17 % sont âgés de 55 ans et plus (respectivement 34 % et 11 % en hexagone).

La part des bénéficiaires de moins de 40 ans (43 %) est abaissée de 11 points par rapport à l'hexagone. Depuis septembre 2010, les jeunes âgés de 18 ans à moins de 25 ans peuvent bénéficier du RSA jeunes. En Martinique, la prestation est versée à une quinzaine de jeunes (figure 51). En moyenne, un allocataire perçoit 431 € par mois en Martinique, (10 € de plus qu'en 2013, suite à une revalorisation de 2 % du barème du RSA), 23 € de plus qu'en Hexagone.

### 7 % de bénéficiaires de l'allocation Adulte handicapé (AAH)

En 2014, l'Allocation Adulte Handicapée (AAH) a été versée à 6 440 allocataires âgés de plus de 20 ans et déclarés handicapés par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées, c'est-à-dire soit handicapés à plus de 80 %, soit jugés dans l'impossibilité de se procurer un emploi compte tenu de leur handicap (article 35-2). Elle couvre 8 470 personnes. Au 1er septembre, le montant de l'AAH est revalorisé de 1,75 %. Son montant mensuel maximal est ainsi porté à 790,18 €.

Les effectifs de cette prestation sont en baisse de 5,5 % en Martinique par rapport à 2013. Comparativement, en Guadeloupe, leurs effectifs sont en augmentation principalement due à l'évolution de 6,3 % des effectifs ayant un taux de reconnaissance du handicap au moins égal à 80 % (figure 52).

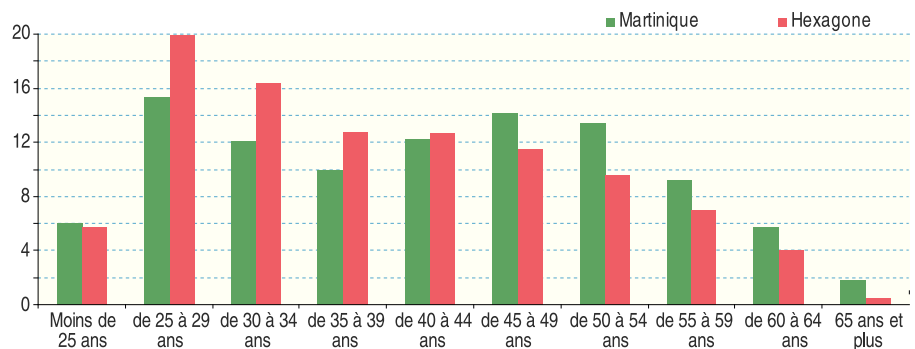
En Martinique, huit personnes sur dix bénéficiaires de l'AAH sont des personnes isolées dont près de la moitié sont des hommes seuls (48 %). Seuls 5 % des bénéficiaires de l'AAH travaillent en ESAT (Établissement et Service d'Aide par le Travail).

### 1 % seulement des allocataires âgés de 55 ans et plus sont bénéficiaires du RSO

En 2014, 1 010 allocataires n'exerçant plus ni activité professionnelle ni stage rémunéré, perçoivent le revenu de solidarité (RSO), soit 10,8 % de l'ensemble des allocataires concernés par ce dispositif (58 % à La Réunion, 20 % en Guadeloupe et 10,6 % en Guyane). Son montant mensuel de 512 € maximum n'est pas modulé en fonction de la composition familiale.

### 51 Comparée à l'hexagone, la part des martiniquais bénéficiaires du RSA s'élève davantage à partir de 45 ans

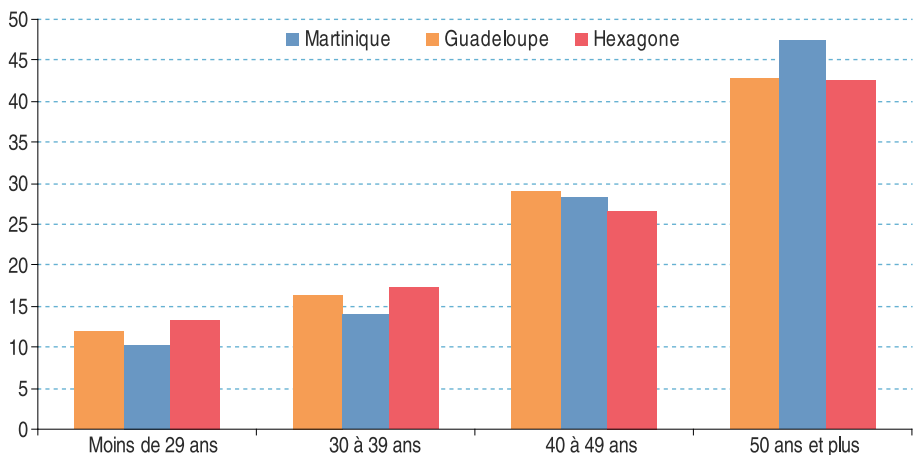
Foyers bénéficiaires du RSA par tranche d'âge en 2014 en Martinique et en France hexagonale(en %)



Source : CNAF, Fichier FILEAS.

### 52 Une majorité d'allocataires AAH âgés de 50 ans et plus

Allocation aux Adultes Handicapés selon l'âge du bénéficiaire en 2014 (en %)



Source : CNAF, Fichier FILEAS.

Alors que nombre de bénéficiaires du RSA et de l'AAH augmentent depuis 2011, les bénéficiaires du RSO diminuent en raison du changement réglementaire qui porte l'âge d'éligibilité à 55 ans au lieu de 50 ans antérieurement. La baisse est moins marquée en Martinique et en Guyane qu'en

Guadeloupe. Ainsi 1 % des allocataires de Martinique bénéficient du RSO. Peu ont encore des enfants à charge (3,4 % d'entre eux).

En définitive, les bénéficiaires sont majoritairement les hommes et les femmes isolés (respectivement 53 % et 39%).

### Le Revenu de Solidarité (RSO)

Le Revenu de Solidarité a été mis en place en décembre 2001 dans les quatre départements d'Outre-Mer et à Saint-Pierre et Miquelon. À cette date, ne sont éligibles que les bénéficiaires du RMI depuis plus de deux ans résidant dans les DOM, âgés de 50 à 65 ans et qui ne doivent plus exercer d'activité professionnelle ou de stage rémunéré durant la perception de cette allocation.

L'ouverture de droit à ce revenu met fin au droit au RMI.

Avec la mise en place du RSA en janvier 2011, l'ouverture du droit au RSO n'est possible qu'à partir de 55 ans, ce qui explique la diminution du nombre de bénéficiaires. Cette prestation n'est pas versée à Mayotte.

# Conditions de logement

## Amélioration des conditions de logement

**E**n 2013, 164 600 résidences principales sont dénombrées en Martinique, 5 % de plus qu'en 2008 et 26 % de plus qu'en 1999. Deux tiers sont des maisons individuelles et un tiers des appartements. Le type de logement continue d'évoluer au profit des constructions en dur. Plus de la moitié des ménages sont propriétaires de leur logement. Le confort des logements continue également de s'améliorer. Très peu de résidences principales sont sans point d'eau à l'intérieur ou non équipés en électricité (moins d'1 %) et le taux d'équipement des autres éléments de confort s'améliore également.

En 2013, 2,3 personnes en moyenne vivent dans un logement, bien moins qu'en 1999 ; un ménage sur dix vit en surpeuplement et six sur dix en sous-peuplement. Une résidence principale sur cinq est un logement locatif social. Le parc locatif social de Martinique regroupe 29 573 logements, principalement des appartements, dont les trois quarts ont été construits après 1990 et plus de la moitié est située dans la CACEM.

La Caisse d'Allocations Familiales de Martinique verse des aides au logement à 38 590 foyers, soit 82 670 personnes couvertes par une des deux aides versées par la CAF, pour un montant moyen de 334 € pour l'ALF et 209 € pour l'ALS.

Annick Couillaud

En 2013, on dénombre 204 240 logements en Martinique, soit 8,3 % de plus qu'en 2008 et 31 % de plus qu'en 1999. La répartition des différentes catégories de logement s'est légèrement modifiée depuis 1999 : un peu moins de résidences principales (- 3,4 points), davantage de logements secondaires (+ 2,7 points) et vacants (+ 0,9 point). Ces deux derniers types de logement ont augmenté, respectivement, de 65 % et 60 % durant la période (figure 53).

### Toujours plus de résidences principales

Le parc de logements comprend 164 600 résidences principales, 5 % de plus qu'en 2008 et 26 % de plus qu'en 1999, évolution corrélée avec le phénomène de décohabitation. Elles augmentent au rythme de 1 % par an en moyenne depuis 1999. Six sur dix sont des maisons individuelles et plus

d'un tiers des appartements. Le nombre de maisons a augmenté de 27 % entre 1999 et 2013 et le nombre d'appartements de 29 %. En revanche, les autres types de logement tendent à disparaître : leur proportion s'est réduite de 1,4 point depuis 1999.

Le type de construction évolue en Martinique. La grande majorité des résidences principales est construite en dur. En effet, un peu plus de neuf logements sur dix sont des maisons individuelles ou des immeubles en dur, 3,4 % sont des maisons individuelles ou des immeubles en bois.

Les cases traditionnelles ne représentent plus que 0,5 % (3,3 % en 2008 et 660 cases de moins). La part des habitations de fortune continue à baisser, de 1,7 % en 2008, elle passe à 0,7 % en 2013, soit 1 500 de moins. (figure 54).

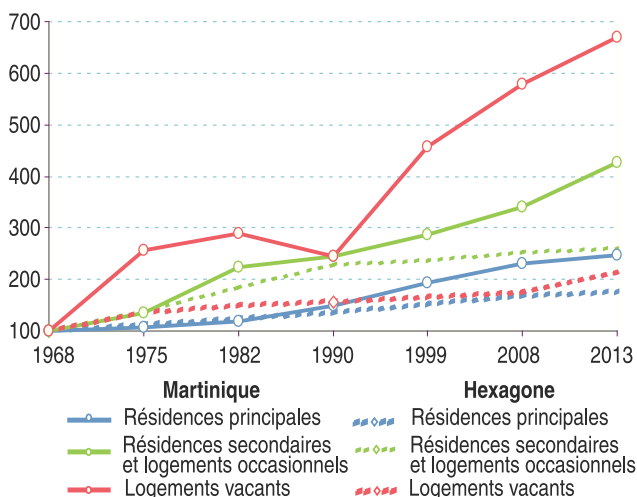
En 2013, plus de la moitié de ces logements (54 %) étaient occupés par des ménages propriétaires, moins qu'en France hexagonale (-4 points) et qu'en Guadeloupe (-6 points) Plus d'un tiers des ménages (36 %) vit en location. Dans ce statut d'occupation, un locataire sur dix réside dans un logement HLM. Les personnes logées gratuitement, telles que les personnes logées par leurs parents, des amis ou leur employeur, représentent 9 % des occupants (figure 54).

### Les conditions d'occupation s'améliorent

En adéquation avec la diminution du nombre de familles nombreuses, le nombre moyen de personnes par résidence principale diminue en Martinique pour s'aligner sur celui de l'Hexagone.

**53** Forte évolution des logements vacants et secondaires en Martinique

Évolution du nombre de logements (en indice, base 100 en 1968)



Note : les recensements ont eu lieu respectivement en 1967 et 1974 dans les DOM, au lieu de 1968 et 1975 dans l'hexagone.

Source : Insee, RP (base de données communales BDCOM 2014).

**54** 7 % de résidences principales de plus qu'en 2008

Résidences principales selon le type de logement, le statut d'occupation et l'aspect du bâti en 2013 (en nombre et %)

	Martinique			Hexagone 2013	
	Effectif	En %	Évolution 2013/2008	En %	
<b>Selon le type de logement</b>	164 609	100	6,9	100,0	
Maisons	105 493	64	6,0	56,5	
Appartements	58 398	36	11,7	42,6	
Autres	718	0	-28,4	0,9	
<b>Selon le statut d'occupation</b>					
Propriétaires	89 535	54,4	6,1	57,8	
Locataires non HLM	34 650	21	1,4	22,8	
Locataires HLM	25 314	15,4	17,7	14,6	
Autres cas	15 110	9,2	8,2	4,9	
<b>Selon l'aspect du bâti</b>					
Maison ou immeuble en dur	157 070	95,4	9,0	//	
Maison ou immeuble en bois	5 609	3,4	2,3	//	
Case traditionnelle	848	0,5	-32,0	//	
Habitation de fortune	1 076	0,7	-29,2	//	

Source : Insee, RP 2008 et 2013 (exploitations principale et complémentaire).

En 1999, 2,9 personnes en moyenne vivent dans un logement, 2,4 dans l'Hexagone. Ce nombre passe à 2,3 en Martinique en 2013, soit une diminution de 0,6 personne alors qu'il ne baisse que de 0,2 personne au niveau national. Par conséquence, le nombre de personnes par pièce diminue également durant cette période et passe de 0,76 en 1999 à 0,63 en 2013. Ces chiffres sont les mêmes en Guadeloupe, alors qu'en Hexagone, ce nombre est de 0,56 en 2013, légèrement moins qu'en 1999.

Six résidences principales sur dix disposent d'au moins 4 pièces, légèrement moins qu'en 1999 (-4 points) et seuls 13 % possèdent une ou deux pièces. De fait, le nombre moyen de pièces du logement est légèrement plus faible depuis 1999 (3,6 pièces), un peu moins qu'en Guadeloupe (3,7 pièces). Les deux tiers des logements ont une superficie comprise entre 40 et 99 m<sup>2</sup> et 20 % au-delà.

Le parc de logements de Martinique est plus récent que celui de l'Hexagone. En effet, en 2013, 42 % des résidences principales de Martinique ont été construites après 1990 et moins de 5 % avant 1946. Dans l'Hexagone, 24 % des résidences principales ont été construites après 1990 et 25 % avant 1946 (figure 55).

### La qualité et le confort des logements s'améliorent

Le confort des logements continue de s'améliorer en Martinique. En 2013, il reste très peu de résidences principales sans point d'eau à l'intérieur du logement : de 978 en 2008, elles passent à 673 en 2013, soit une diminution d'un tiers. Le nombre de résidences non équipées en électricité diminue également de un point entre 2008 et 2013. Un petit nombre de logements combine ces deux défauts : 300 logements n'ont ni eau, ni électricité contre 700 en 2008. Ces éléments d'inconfort concernent surtout les habitations de fortune et les cases traditionnelles de petites surfaces (moins de 40 m<sup>2</sup>) et dont la majorité a été construite avant 1999.

En 2013, les résidences principales sont dans l'ensemble presque toutes équipées d'au moins une baignoire ou une douche et de WC à l'intérieur, de l'électricité et d'une cuisine intérieure avec évier. Deux résidences principales sur trois sont équipées en eau chaude et froide en 2013, soit 4,4 points de plus qu'en 2008. Elles sont également plus nombreuses à disposer de la climatisation : 23,3 % des résidences principales en 2013, soit 6 points de plus qu'en

2008. Le taux de logements équipés en chauffe-eau solaire augmente de 4,4 points par rapport à 2008 et a triplé depuis 1999.

Le mode d'évacuation des eaux usées le plus développé en Martinique est de type « fosse septique » : 51 % des résidences principales y sont raccordées ainsi que le « tout-à-l'égout » privilégié par plus de quatre logements sur dix. Depuis 2008, ces

types d'évacuation ont évolué de respectivement de 1,3 point et 1,6 point.

Les installations raccordées à un puisard ainsi que celui de l'évacuation des eaux usées à même le sol sont peu fréquentes (respectivement 0,8 % et 2,6 % en 2013) soit une diminution depuis 2008 de 0,5 point et 1,8 point. (figure 56).

#### 55 Un parc de logements récents

Résidences principales selon le nombre de pièces, la superficie et l'âge du logement en 2013 (en nombre et %)

	Martinique		Hexagone 2013	
	Effectif	En %	Évolution 2013/2008	En %
<b>Selon le nombre de pièces</b>	164 609	100	6,9	4,5
1 pièce	4 423	2,7	-5,2	5,7
2 pièces	17 596	10,7	1,9	12,6
3 pièces	50 174	30,5	6,6	21
4 pièces	63 005	38,3	8,4	25,2
5 pièces	21 816	13,3	8,3	19,4
6 pièces ou plus	7 596	4,6	9,0	16,1
<b>Selon la superficie</b>				
Moins de 40 m <sup>2</sup>	14 681	8,9	-20,03	10,5
De 40 à moins de 100 m <sup>2</sup>	117 346	71,3	14,42	59,5
100 m <sup>2</sup> ou plus	32 575	19,8	2,62	30,0
<b>Selon la période d'achèvement</b>				
Avant 1919	1 414	0,8	//	15,6
1919 à 1945	6 647	4,0	//	9,7
1946 à 1970	31 380	18,9	//	22,1
1971 à 1990	55 758	33,5	//	28,6
1991 à 2005	52 203	31,4	//	15,1
2006 à 2010	12 633	7,6	//	6,4
De 2011 à 2015 (partiel)	6 384	3,8	//	2,4

Source : Insee, Recensement de la population 2013 (exploitation principale).

#### 56 Nette augmentation de tous les équipements de confort

Taux d'équipement des résidences principales de Martinique en 2008 et 2013

	2013		2008		Évolution 2013/2008
	Nombre	En %	Nombre	En %	
<b>Confort de base</b>	164 609	100	157 334	100	5
Électricité dans le logement	162 387	99	153 938	98	6
Sans électricité	2 222	1	3391,0	2,2	-34,4
Présence cuisine intérieure avec évier	161 917	98	153057,0	97,3	5,8
Pièce climatisée	38 335	23	26 531	16,9	44,5
Chauffe-eau solaire	26 235	16	18 236	11,6	4,4
<b>Point eau potable</b>					
Eau froide seulement	58 974	36	62 932	40	-6,3
Aucun point d'eau à l'intérieur du logement	673	0	978	0,6	-31,2
Eau froide et chaude dans le logement	104 962	63,8	93 420	59,4	12,4
<b>Installations sanitaires</b>					
Baignoire ou douche et WC à l'intérieur	162 420	98,7	153 604	97,6	5,7
Avec baignoire ou douche, sans WC	299	0,2	478,0	0,3	-37,4
Sans baignoire ni douche, avec WC	625	0,4	987,0	0,6	-36,7
Sans baignoire ni douche, sans WC	1 259	0,8	2260,0	1,4	-44,3
<b>Évacuation des eaux usées</b>					
Tout à l'égout	74 433	45,2	68 666	43,6	8,4
Raccordement à une fosse septique	84710	51,5	78946	50,2	7,3
Raccordement à un puisard	1254	0,8	2067	1,3	-39,3
Évacuation des eaux usées à même le sol	4213	2,6	7651	4,9	-44,9

Source : Insee, Recensements de la population 2008 et 2013 (exploitations principales).

### Beaucoup de ménages en sous-peuplement

Selon la norme définie par l'Insee (*définitions*), en 2013, en Martinique, six ménages sur dix (59 %) vivent en sous-peuplement, dans des logements où le nombre de pièces est supérieur à leur besoin. Parmi eux, 20,5 % vivent en sous-peuplement prononcé avec deux pièces de plus que la norme et 8 % en sous-peuplement très accentué, soit avec au moins trois pièces de plus.

La part de résidences principales en situation de sous-occupation (59,2 %) s'élève continûment jusqu'en 2013 en Martinique. Elle demeure toutefois bien inférieure (- 10 points) à celle de l'hexagone. (figure 57).

À l'inverse, 12,4 % des ménages vivent en surpeuplement, dans des logements trop petits. Parmi ces ménages, 10 % vivent en sous-peuplement modéré (manque une pièce d'habitation) et 2 % en surpeuplement accentué (manque deux pièces d'habitation). Le taux de surpeuplement est plus important qu'en Guadeloupe (+ 1,1 point) et qu'en France hexagonale (+ 2,7 points). Ainsi, 12 % des ménages martiniquais vivent dans un logement surpeuplé. Les autres ménages (28 %) vivent dans des logements dont le nombre de pièces et la surface sont en adéquation avec leurs besoins.

Les familles monoparentales sont les plus touchées par le surpeuplement : trois sur dix sont dans cette situation. Les ménages de plusieurs personnes sans famille et les couples avec enfant(s) le sont également, mais dans une moindre mesure.

La sous-occupation touche particulièrement les communes du Nord (CA Pays du Nord Martinique) où leur part (64 %) est supérieure de 10 points à celle des communes du centre de la Martinique (CACEM). Dans cette dernière, la suroccupation des logements (14,6 %) reste toujours plus élevée comparativement aux autres EPCI martiniquaises. La régression de ce niveau d'occupation observée depuis les quinze dernières années (- 5 points) reste faible à l'égard de celle de la CAPN et de la CAESM qui chutent de 8 points, sur la période 1999 - 2013 (figure 58).

### 57 La majorité des logements martiniquais est en sous-occupation

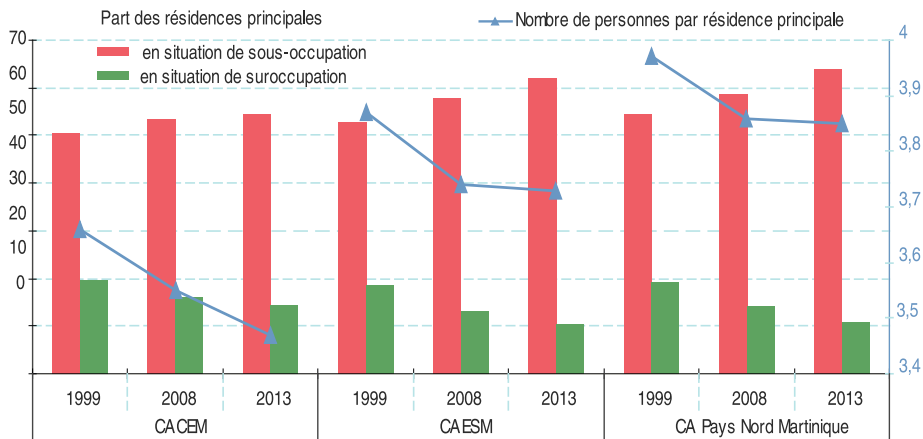
Niveau d'occupation des résidences principales en 1999, 2008 et 2013 (en %)

	Martinique		Hexagone	
	Effectif	En %	Évolution 2013/2008	En %
<b>Résidences principales selon</b>	<b>52,7</b>	<b>58,7</b>	<b>62,3</b>	<b>69,3</b>
- le nombre de pièces par résidence principale	2,9	2,5	2,3	2,2
- le nombre de personnes par résidence principale	0,8	0,7	0,6	0,6
- le nombre de personnes par pièce	3,8	3,7	3,7	4,0
<b>Résidences principales en situation de sous-occupation</b>	<b>52,3</b>	<b>56,1</b>	<b>59,2</b>	<b>69,3</b>
Sous-occupation modérée	27,7	29,3	30,3	24,7
Sous-occupation prononcée	16,4	18,7	20,5	21,5
Sous-occupation très accentuée	8,2	8,1	8,4	23,1
<b>Résidences principales en situation de suroccupation</b>	<b>19,2</b>	<b>14,6</b>	<b>12,4</b>	<b>9,7</b>
Suroccupation modérée	13,5	11,6	10,1	8,7
Suroccupation accentuée	5,8	3	2,2	0,9
<b>Résidences principales occupées par 2 personnes ou plus</b>				
Part des résidences principales en situation de suroccupation	22,6	17,5	15,3	7,1
Part de la population en situation de suroccupation	30,8	23,9	20,9	9

Sources : Insee, Recensements de la population 2008 et 2013 (exploitations principale et complémentaire).

### 58 La sous-occupation des logements est plus élevée dans la CA Pays du Nord Martinique

Niveau d'occupation des résidences principales en 1999, 2008 et 2013 (en %)



Sources : Insee, Recensements de la population 1999, 2008 et 2013 (exploitations principale et complémentaire).

### Un parc locatif social relativement jeune

Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, le parc locatif social (PLS) (*définitions*) de Martinique regroupe 29 573 logements, soit une progression de 3,2 % par rapport à l'année précédente. Cette évolution est quatre fois plus importante que celle de l'Hexagone (0,8 %) et supérieure à celle de la Guadeloupe (1,8 %) (figure 59).

Cependant, en 2014, le nombre de logements sociaux pour 10 000 habitants en Martinique

(774) est en-deçà de celui de Guadeloupe (803 logements pour 10 000 habitants).

Le parc locatif social est composé essentiellement de logements collectifs, moins de 0,5 % sont des logements individuels. Depuis 2003, un quart de nouveaux logements ont agrandi le parc locatif social martiniquais (5 812)

Le parc locatif social de Martinique est assez jeune : 81 % des logements sociaux ont

### 59 La sous-occupation des logements est plus élevée dans les communes du Pays du Nord Martinique

Niveau d'occupation des résidences principales en 1999, 2008 et 2013 (en %)

	Martinique		Guadeloupe		Hexagone 2014
	2014	2007	2014	2007	
<b>Parc locatif social</b>	<b>29 573</b>	<b>26324</b>	<b>32 216</b>	<b>29 215</b>	<b>4 634 436</b>
Collectif	29 455	25796	24 839	23 544	3 902 195
Individuel	118	528	7 377	5 671	732 241
Taux de vacance (en %)	3,5	1,4	4,7	8,2	3,0
Part dans le total de résidences principales (en %)	18,1	17,0	19,2	18,7	16,8

Source : SOeS, Répertoire du parc locatif social au 1er janvier ; Insee, Recensement de la population 2013 exploitation complémentaire.



été construits après 1980. Comparés aux logements sociaux de l'hexagone, le parc est assez récent. Depuis vingt ans, le rythme des constructions a été soutenu puisque plus de 62% du parc ont été achevés après 1990. Près de trois logements sur dix ont moins de 14 ans (figure 60).

### Une majorité de 3 et 4 pièces

La structure du parc locatif social selon la taille du logement met en évidence la forte prédominance des logements de 3 et 4 pièces.

Les T4 représentent 35% de l'ensemble du parc locatif social et 38,6% pour la totalité du parc des résidences principales de la Martinique.

La part des petits logements (6,7% pour les T1 et T2) et des plus grands (T6 ou plus : 4,5%) reste sensiblement la même par rapport à 2013 avec une légère tendance à la hausse pour les petits logements en 2014. Cette évolution est à relier avec la taille des ménages qui tend à diminuer au fil des années avec le phénomène de décohabitation.

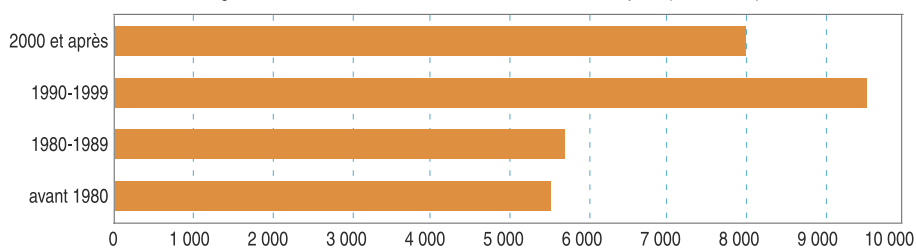
### Une résidence principale sur cinq est un logement locatif social

En Martinique, près d'une résidence principale sur cinq est un logement locatif social (18 %). La densité de logements sociaux en moyenne régionale s'élève à 76,7 logements locatifs sociaux pour 1 000 martiniquais recensés en 2013 (figure 61).

Le parc locatif social couvre toutes les communes du territoire. Au niveau communal, Fort-de-France et Le Lamentin concentrent près de la moitié des logements sociaux de la Martinique (47,7%).

#### 60 La construction de logements sociaux est dynamique depuis les années 90

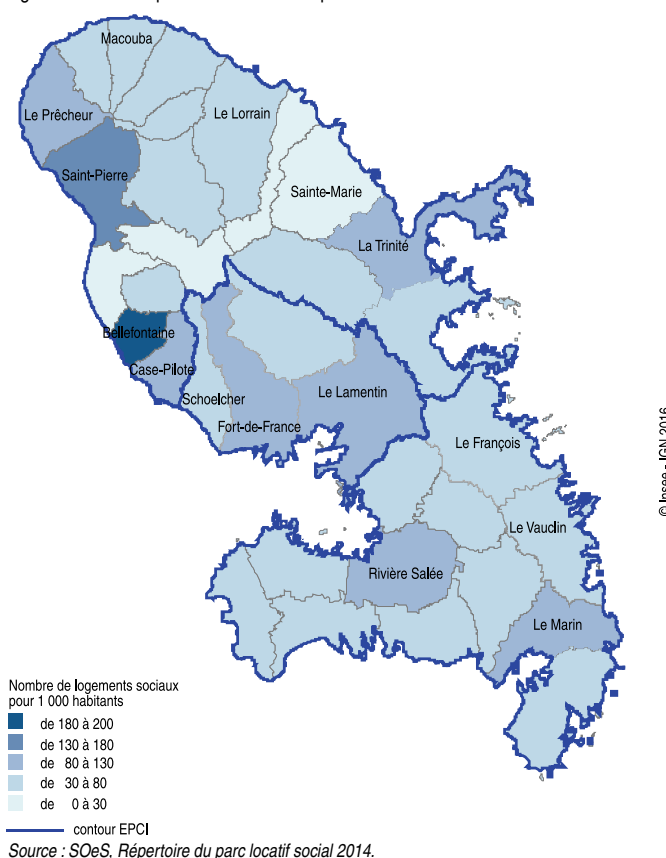
Évolution du nombre de logements sociaux construits d'avant 1980 à 2000 et après (en nombre)



Source : SOeS, Répertoire du parc locatif social

#### 61 Forte concentration du parc locatif social à proximité du centre et à l'ouest de l'île

Taux de logements sociaux pour 1 000 habitants par commune



© Insee - IGN 2016

### Application de la loi SRU

La loi du 18 janvier 2013 renforce les dispositions de l'article 55 de la loi SRU en relevant de 20% à 25% l'objectif de production de logements sociaux dans les territoires ciblés. En cas de non-respect de ces dispositions et d'un manque de volonté des communes à rattraper leur retard en regard de ces obligations légales, la loi permet de multiplier par cinq les pénalités dont les communes doivent s'acquitter annuellement.

La loi Égalité et Citoyenneté permet de rendre plus pertinent le périmètre d'application de la loi SRU, notamment au regard du niveau de tension sur la demande de logement social des territoires concernés. Elle renforce également les pouvoirs de l'État vis-à-vis des communes n'atteignant pas leurs objectifs.

#### 62 La CACEM concentre la majorité du parc locatif social de la Martinique

Répartition et part des logements locatifs sociaux par EPCI en Martinique en 2014

	Logements sociaux	Résidences principales	Part de logements sociaux	Densité pour 1 000 hab.	Évolution 2013/2014	Population RP2013
CACEM	15 908	71 051	53,8	98,8	1,9	161 021
CAESM	7 615	50 169	25,7	63,6	3,0	119 653
Cap Nord Martinique	6 050	43 389	20,5	57,7	6,7	104 877
Martinique	29 573	164 609	100,0	76,7	3,1	385 551

Source : SOeS, Répertoire du parc locatif social 2014.

### Le prêt locatif social (LLS), principal source de financement des logements sociaux

La principale source de financement du logement locatif est la subvention associée au prêt LLS (Logement Locatif Social) 64 %.

Le PLR/PSR (programme à loyer réduit / programme social de relogement) concerne 15 % des logements suivis de près par les 12 % de logements locatifs qui bénéficient du prêt LLTS (logement locatif très social) (figure 63). En 2014, 399 logements ont été mis en chantier, parmi lesquels 239 logements locatifs sociaux (LLS) et 160 logements locatifs très sociaux (LLTS). Le nombre de livraisons a été divisé par deux en un an, ramené ainsi à 613 logements.

La construction et la gestion des logements sociaux de Martinique sont assurées par trois principaux bailleurs: SIMAR, OZANAM et SM HLM

### Moins d'un logement sur cent financé par un prêt à taux zéro (PTZ)

Le prêt à taux zéro (PTZ) est un prêt sans intérêt, accordé en complément d'un prêt principal afin d'aider les ménages à acheter leur première résidence principale. En 2014 sur le département de la Martinique, moins d'un logement sur cent a été financé par un PTZ (0,35 %). Aux Antilles-Guyane, l'émission des prêts à taux zéro a été plus faible en Martinique qu'en Guadeloupe (-9 points) (figure 64).

En Martinique, 148 prêts à taux zéro ont été délivrés en 2014, c'est le nombre le plus bas observé depuis 2009. Ces prêts ont été attribués en majorité à des ménages âgés de 40 ans et plus.

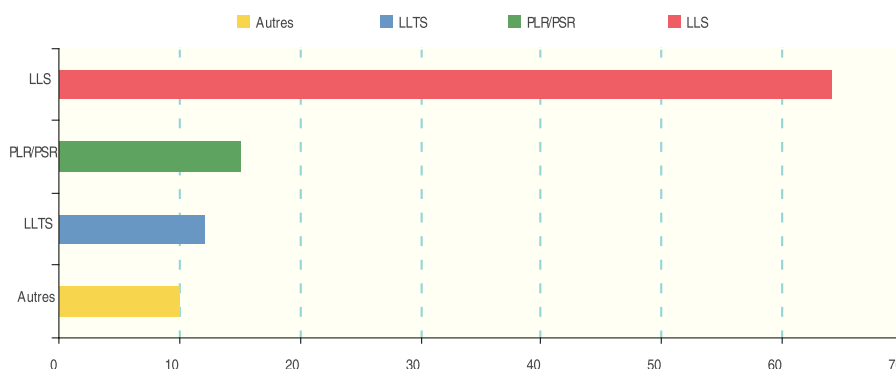
Près de la moitié des bénéficiaires du PTZ+ sont locataires dont quatre sur dix dans le secteur privé. Les autres ménages bénéficiaires d'un PTZ+, sont propriétaires et ont augmenté de 25 % par rapport à 2013.

La part des logements individuels progresse fortement entre 2008 et 2014 (26,4 points) ; à l'inverse, celle des logements collectifs subit une sévère diminution : de 27,8 % en 2008, elle chute à 1,4 % en 2014. Plus de la moitié des PTZ+ ont financé un projet de maison avec achat de terrain (58,8 %).

En 2014, 51 % des ménages bénéficiant d'un PTZ+ disposait d'un revenu supérieur à 28 420 € (niveau équivalent à 2013). L'émission des PTZ destinée aux bénéficiaires à faibles revenus progresse régulièrement (figure 65). Depuis octobre 2014, les mesures instaurées pour la relance de la construction ont permis ainsi d'augmenter de 4 points, le nombre de bénéficiaires PTZ+ disposant des revenus les plus bas.

#### 63 En Martinique, la majorité des financements du parc en LLS

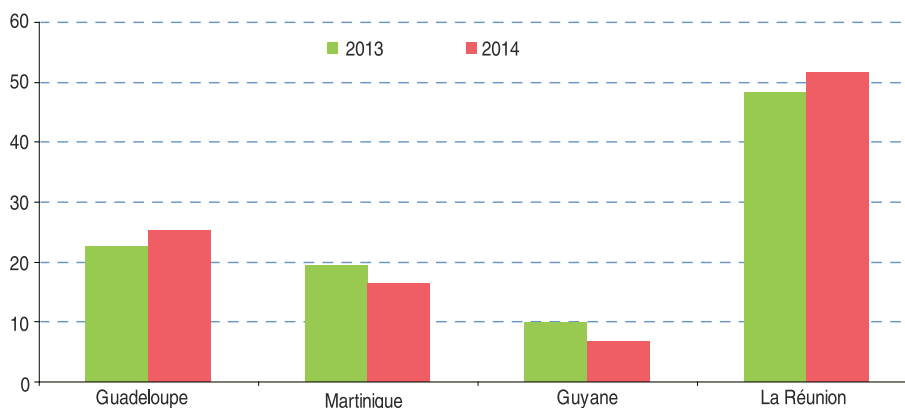
Parc locatif social par type de financement



Source : DEAL Martinique - RPLS au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

#### 64 La Guadeloupe est le deuxième bénéficiaire du PTZ+ dans les DOM

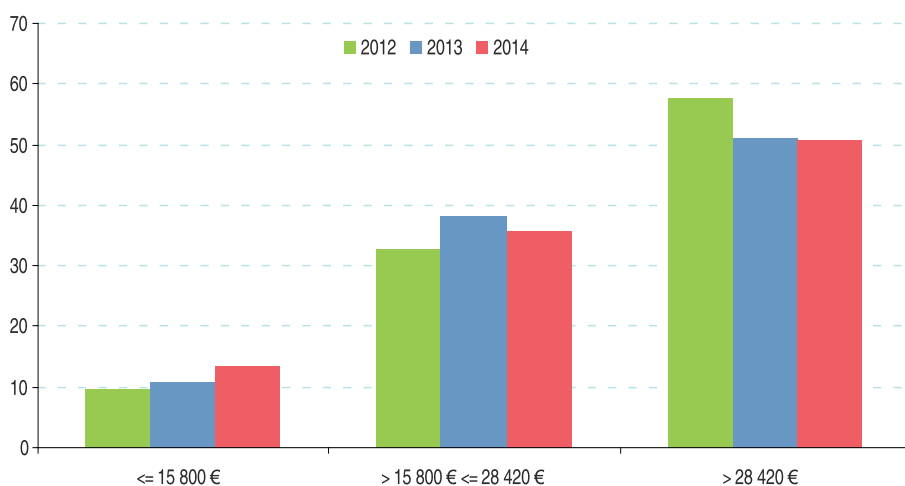
Émission de PTZ+ dans les DOM en 2013 et 2014 (en %)



Source : Société de Gestion de Financement et de la Garantie de l'Accèsion Sociale à la Propriété (SGFGAS).

#### 65 La majorité des PTZ+ est octroyée à des ménages aux plus hauts revenus

Répartition des bénéficiaires d'un PTZ selon leur tranche de revenus entre 2012 et 2014 (en %)



Source : Société de Gestion de Financement et de la Garantie de l'Accèsion Sociale à la Propriété (SGFGAS).

## Les aides au logement de la CAF en progression pour l'ALS

Les aides au logement versées par les CAF, sous condition de ressources, offrent un soutien pour payer son loyer ou rembourser un prêt pour sa résidence principale. Elles visent à limiter le taux d'effort, c'est-à-dire la part des ressources consacrées aux dépenses de logement par les ménages locataires bénéficiaires ou à permettre à ces ménages d'accéder à des logements de meilleure qualité, à taux d'effort donné.

Il existe deux types d'aide dans les DOM, l'Allocation Logement Familiale (ALF) et l'Allocation Logement Sociale (ALS) et une troisième en Hexagone, l'Aide Personnalisée au Logement (APL).

Comme pour les années précédentes, l'évolution de l'ALS est la plus dynamique. Entre 2007 et 2014, l'ALS a progressé à un rythme annuel moyen de 5 %, l'ALF de 1,4 % (respectivement de 1,4 % et -0,7 % dans l'Hexagone) (figure 66).

En décembre 2014, 38 590 foyers martiniquais bénéficient d'une prestation de logement, soit quatre allocataires sur dix. En comptant les conjoints et les personnes à charge, 82 870 personnes sont couvertes par une des deux aides versées par la CAF.

En moyenne par mois, chaque bénéficiaire de l'aide au logement familial aura perçu 335 € par mois et 203 € pour ceux bénéficiant de l'aide au logement social (figure 67). ■

### Dans les DOM, deux aides coexistent :

– l'Allocation Logement Familiale (ALF), financée par le Fonds National des Prestations Familiales (FNPF) de la Sécurité Sociale,

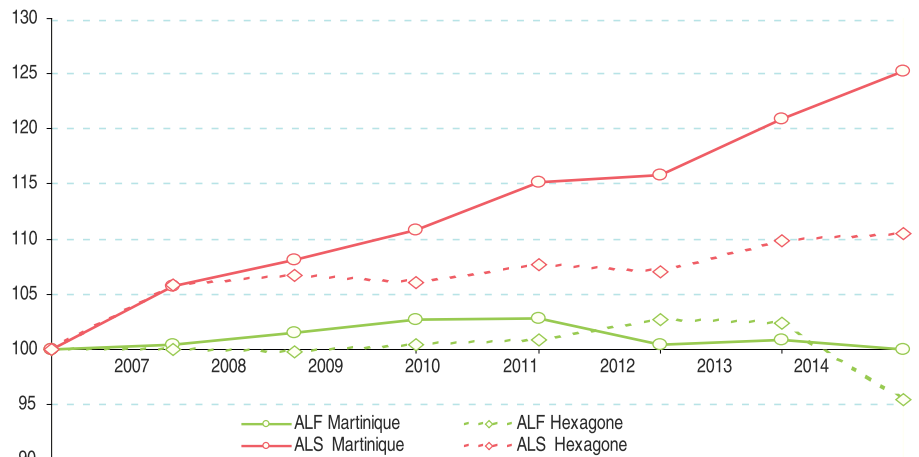
– l'Allocation Logement Sociale (ALS) qui relève du Fonds National d'Aide au Logement (FNAL), tout comme l'Aide Personnalisée au Logement qui existe en plus en hexagone.

Les aides au logement ne sont pas cumulables. Elles sont versées à l'allocataire ayant des ressources modestes qui paie un loyer ou qui rembourse un prêt pour sa résidence principale.

L'ALF est versée aux familles avec enfant(s) ou ayant à charge un ascendant ou un proche parent infirme et aux jeunes couples mariés sans enfant à charge. L'ALS aide à loger les autres catégories de personnes, autres que les familles, qui ne peuvent bénéficier de l'ALF.

## 66 L'évolution de l'ALS est la plus dynamique en Martinique

Évolution des aides au logement (en indice, base 100 en 2007)



Source : CNAF, fichier FILEAS – BENETRIM.

## 67 Progression du nombre de personnes couvertes par les aides au logement

Bénéficiaires des aides au logement en Guadeloupe en 2013 et 2014 (en nombre et %)

	2013	2014	Évolution 2014/2013
<b>Nombre total d'allocataires CAF</b>	<b>94 754</b>	<b>94 158</b>	<b>-0,6</b>
Part des bénéficiaires d'aides au logement (en %)	40	41	-1,4
<b>Nombre de bénéficiaires payés</b>	<b>38 188</b>	<b>38 587</b>	<b>3</b>
dont Allocation de logement familiale (ALF)	21 940	21 758	-0,8
Allocation de logement sociale (ALS)	16 248	16 829	3,6
<b>Nombre de personnes couvertes</b>	<b>82 992</b>	<b>82 866</b>	<b>-0,2</b>
dont Allocation de logement familiale (ALF)	65 552	64 800	-1,1
Allocation de logement sociale (ALS)	17 440	18 066	3,6
<b>Allocation de logement familiale (ALF) versée</b>	<b>21 940</b>	<b>21 758</b>	<b>-0,8</b>
Location*	21 138	21 041	-0,5
Accession	802	717	-10,6
<b>Allocation de logement à caractère social (ALS) versée</b>	<b>16 248</b>	<b>16 829</b>	<b>3,6</b>
Location*	15 639	16 286	4,1
Accession	609	543	-10,8

\* y compris foyers

Source : CNAF, fichier FILEAS – BENETRIM.

## Définitions

Les **allocataires des Caisses d'Allocations Familiales** sont les personnes qui perçoivent au moins une allocation en regard de leur situation monétaire et/ou familiale. La notion d'allocataire est une notion de foyer. Ainsi, compter des allocataires signifie compter des foyers constitués de personnes seules ou de plusieurs personnes (familles). Les autres membres du foyer allocataire (conjoint, enfants et autres personnes à charge au sens des prestations familiales) sont appelés les **ayants-droit**. L'ensemble formé par les allocataires et leurs ayants-droit représente les **personnes couvertes**.

La **densité de logements sociaux** est le rapport du nombre de logements sociaux à la population de l'EPCI.

Les **indices de peuplement** caractérisent le degré d'occupation du logement en combinant le nombre de pièces considérées comme nécessaires au ménage et la surface disponible par personne afin de préserver l'intimité des occupants d'un logement. La norme Insee prévoit :

- une pièce de séjour pour le ménage ;
- une pièce pour chaque couple ;
- une pièce pour les célibataires de 19 ans et plus ;
- une pièce pour deux célibataires de 19 ans et de même sexe ;
- une pièce pour deux enfants de moins de sept ans.

La superficie nécessaire au ménage est de :

- 25 m<sup>2</sup> pour une personne seule vivant dans un logement d'une pièce ;
- 18 m<sup>2</sup> par personne pour les autres ménages.

### L'intercommunalité

Les **Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)** sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ». Ils sont soumis à des règles communes, homogènes et comparables à celles de collectivités locales. Les informations présentées ici concernent les EPCI à fiscalité propre de Martinique :

- Communauté d'Agglomération Centre Martinique (CACEM) ;
- CA du Pays Nord Martinique (CAPN) ;
- CA Espace Sud Martinique (CAESM) ;

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (uc). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 uc au premier adulte du ménage, 0,5 uc aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 uc aux enfants de moins de 14 ans.

On entend par « **parc social** », les logements locatifs gérés par les bailleurs ou établissements suivants :

- SIMAR
- OZANAM
- SM HLM

Le **parc privé** étant représenté par tous les autres types de logements.

La **part des allocataires Caf dont les prestations représentent plus de 75% du revenu** est le rapport entre le nombre d'allocataires Caf dont les prestations famille, logement, et minimas sociaux sont supérieures à 75% des revenus et le nombre d'allocataires Caf du champ de référence pour les études sur les revenus.

La **population active dite « au sens du BIT »** regroupe la population active occupée et les chômeurs (ces deux concepts étant entendus selon les définitions BIT).

La **part de la population couverte par l'allocation adulte handicapé (AAH)** rapporte le nombre de personnes couvertes par un allocataire percevant l'AAH (l'allocataire, son conjoint et les personnes à charge) à cette même population « potentiellement éligible » issue du recensement.

Les **quintiles de revenus** partagent la distribution ordonnée des revenus en cinq parties égales. Chaque tranche de ménages compte ainsi pour 20 % de la population. Les ménages appartenant à la première tranche, appelés « ménages du premier quintile », regroupent les ménages les moins aisés, ceux de la deuxième tranche sont appelés « ménages du deuxième quintile », et ainsi de suite pour arriver aux ménages de la cinquième tranche appelés « ménages du cinquième quintile ». Les ménages du cinquième quintile, appelés aussi « ménages les plus aisés », sont couramment comparés aux ménages les moins aisés dans les études sur les inégalités.

Le **revenu disponible d'un ménage** est constitué de la somme des revenus du travail (salaire, revenu des indépendants), revenus de remplacement (pension de retraite, allocation de chômage) et revenus imposables du patrimoine des membres du ménage qui en perçoivent, des transferts privés (ajout des pensions alimentaires déclarées par le parent qui les reçoit, généralement le parent gardien des enfants et déduction de celles versées par le parent débiteur, généralement le parent non gardien) et de certaines prestations sociales (essentiellement des prestations logement et famille), de laquelle on déduit les impôts (impôts sur le revenu et taxe d'habitation).

Le **revenu fiscal** est la somme des revenus déclarés au titre de l'Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques avant tout abattement. Il est ventilé en quatre grandes catégories : revenus salariaux ; pensions, retraites et rentes ; bénéfiques des professions non salariées ; autres cas (essentiellement revenus du patrimoine). Par définition, il exclut les revenus non imposables : revenus financiers exonérés (livret A, Codevi, Plan d'épargne logement...), prestations sociales défiscalisées (RMI et minimum vieillesse, prestations familiales, aides au logement). Ce revenu fiscal avant redistribution par l'impôt, ne peut être assimilé à la notion de revenu disponible brut.

Le **taux de chômage** au sens du Bureau international du travail (BIT) est la proportion du nombre de chômeurs au sens du BIT dans la population active au sens du BIT.

Le **taux de pauvreté** correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (exprimé en euros). On attribue, à chaque individu du ménage, le seuil de pauvreté du ménage. Un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. L'Insee, comme Eurostat et les autres pays européens, mesure la pauvreté monétaire de manière relative alors que d'autres pays (comme les États-Unis ou le Canada) ont une approche absolue. Dans l'approche en termes relatifs, le seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. Eurostat et les pays européens utilisent en général un seuil à 60 % de la médiane des niveaux de vie.

## Méthodologie

**La CAF a un rôle essentiel au sein de la politique familiale** puisqu'elle est en charge des prestations légales et de l'action sociale familiale. Elle gère ainsi les aides en faveur :

- des familles, par le versement des prestations familiales aux parents et aux enfants et par le soutien aux équipements et services en matière d'action sociale (crèches, restauration scolaire, etc.) ;
- du logement, par l'attribution des aides au logement (allocation de logement, prime de déménagement) et une participation à la construction de logements sociaux, à l'amélioration de l'habitat et à l'équipement des foyers ;
- de la lutte contre la précarité, par le versement aux personnes en grande difficulté de minima sociaux (Revenu de Solidarité Active, l'Allocation aux Adultes Handicapés et le Revenu de Solidarité).

**Dans le cadre des prestations familiales**, la Caisse d'Allocations familiales de Martinique prend en compte la famille, française ou étrangère, résidant dans le département, ayant à sa charge un ou plusieurs enfants âgé(s) de moins de 20 ans et si elle remplit certaines conditions.

**Les enfants sont considérés à charge** jusqu'à l'âge limite :

- de 16 ans, dès lors que l'obligation scolaire est respectée ;
- de 20 ans à condition toutefois, qu'ils travaillent, que leur rémunération nette mensuelle n'excède pas 55 % du SMIC brut calculé sur la base de 169 heures.

Toutefois, cet âge limite est porté à 21 ans pour l'attribution du complément familial et de l'allocation de logement et à moins 25 ans pour l'attribution du RSA.

Les allocations familiales sont versées à partir du premier enfant (23,78 € pour un enfant à compter d'avril 2014).

Les conditions d'attribution, les seuils de ressources et les barèmes sont différents de la France hexagonale. Dans les DOM, le Complément Familial est attribué aux familles ayant au moins un enfant âgé de 3 à 5 ans et pas d'enfant de moins de 3 ans. Le seuil de ressources pour l'éligibilité à la prestation est inférieur à celui fixé dans l'hexagone et le montant de la prestation versée est sensiblement inférieur.

## Sources

Les résultats sont majoritairement issus de l'exploitation des résultats des recensements de la population et des données mises à disposition par la Caisse d'Allocations Familiales de Martinique.

Les principales sources sont :

- recensements de la population (exploitations principale et complémentaire),
- kit synthèse locale, version 16.1,
- base de données communales (BDCOM),
- état civil,
- impôt sur le Revenu des Personnes Physiques,
- Données CAF.

## Bibliographie

- Caisse d'allocations familiales Hexagone et Départements d'Outre-Mer – Direction des Statistiques, des Études et de la Recherche : « Prestations légales - Aides au logement - Revenu de solidarité active au 31 décembre 2014 »
- Caisse d'allocations familiales Hexagone et Départements d'Outre-Mer – Direction des Statistiques, des Études et de la Recherche : « Prestations légales - Aides au logement - Revenu de solidarité active au 31 décembre 2013 »
- A. Vilain, avec la collaboration de M.-C. Mouquet, « Les interruptions volontaires de grossesse en 2013 », Drees, collection Études et résultats, n° 0924 - Juillet 2015.
- E. Aubert « Le parc locatif social au 1<sup>er</sup> janvier 2014 », DEAL Martinique – SCPDT - Pôle Connaissance– Janvier 2015.
- E. Aubert « Le parc locatif des bailleurs sociaux à la Martinique au 1<sup>er</sup> janvier 2015 - Chiffres&statistiques », DEAL Martinique – SCPDT - Pôle Connaissance– Janvier 2015.
- E. Aubert « Les prêts à taux zéro en Martinique - Année 2014 », DEAL Martinique - Pôle Connaissance– Janvier 2015.
- Société de Gestion des Financements et de la Garantie de l'Accession Sociale à la propriété (SGFGAS), « Bilan statistique des prêts à 0 % émis en 2014 », Mars 2015.

## Pour en savoir plus

N. Augustine, L. Lecorre « Les aidants en Martinique : la famille et l'entourage jouent un rôle prépondérant » - Insee Dossier Martinique n° 4 - octobre 2016.

M.Jeanne-Rose, P. Clarenc « Le niveau de vie des ménages martiniquais augmente mais les inégalités persistent » - Insee Analyses Martinique – No 7 - août 2015.



<b>Directeur de Publication</b>	Yves CALDERINI
<b>Rédaction</b>	Annick COUILLAUD
<b>Coordination</b>	Christophe BASSO
<b>Contribution</b>	Maud TANTIN-MACHECLER
<b>Rédacteur en chef</b>	Béatrice CELESTE
<b>Rédacteur en chef adjoint</b>	Maud TANTIN-MACHECLER
<b>Couverture</b>	Annick COUILLAUD
<b>Mise en page</b>	Annick COUILLAUD

© Insee - 2017  
[www.insee.fr/martinique](http://www.insee.fr/martinique)

Insee Dossier

Martinique

## Familles de Martinique : vers une évolution des modèles familiaux

La Martinique poursuit sa phase de retrait démographique. En conséquence, les familles allocataires sont stables tandis que le nombre d'enfants couverts par une allocation familiale est en baisse depuis les trois dernières années.

Les structures familiales et ses conditions de vie sont depuis les dernières décennies en pleine transformation. Face à des situations multiples qui ne sont qu'apparemment hétérogènes, la chute de la fécondité et les déficits de jeunes générations participent à la compréhension des grandes tendances de l'évolution des modèles familiaux en Martinique.

La politique familiale consiste à accompagner les familles face aux charges de l'éducation. Elle se caractérise par des aides universelles mais aussi par des aides spécifiques. Les familles monoparentales et les ménages modestes sont les premiers concernés. Au-delà des aides financières, la politique familiale passe par l'appui à différentes structures d'action sociale.

Dossier n° 6  
Mai 2017

Insee Martinique  
Boulevard de la Pointe des Sables  
BP 641  
97 262 Fort-de-France  
Tel. : 05.96.60.73.00

Directeur de la publication : Yves CALDERINI

Rédactrice en chef : Béatrice CELESTE  
Rédactrice en chef adjointe : Maud TANTIN-MACHECLER

Mise en page : Annick COUILLAUD,

ISSN-2416-8394

© INSEE - CAF - mai 2017

